

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-trois février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (jusqu'à 20h30), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, RADAARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile (à partir de 23h40), KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (jusqu'à 22h58), MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme GALANTE-GUILLEMINOT (pouvoir M. VASTEL à partir de 20h30), M. CHAMBON (pouvoir à M. RENAUX), M. LHOSTE (pouvoir à M. DELERIN), M. BOUCLIER (pouvoir à M. CONSTANT), SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), Mme GOUJA (pouvoir à Mme LE FUR), M. KATHOLA (pouvoir M. SOMMIER (à partir de 22h58).

Absentes : Mme KEFIFA Zahira, Mme COLLET Cécile (aux points : 1, 2, 3, 4, 5).

Secrétaire : M. LE ROUZES Estéban est désigné secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 08 février 2024 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 février 2024 est reportée au prochain Conseil municipal.

M. le Maire : « Nous allons procéder à l'appel (*Appel*). Le quorum étant atteint nous pouvons valablement délibérer. Je dois désigner un secrétaire de séance ; j'ai reçu la candidature de M. LE ROUZES. Y a-t-il une opposition, une remarque ? Je n'en vois pas, M. LE ROUZES sera notre secrétaire de séance pour cette soirée du 29 février 2024.

Vous avez eu sur table, éventuellement pas e-mail, les 13 décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je vois deux mains qui se lèvent. M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Pourrait-on avoir copie de la décision DCM 2422 concernant la convention avec l'ADIL ? Merci. »

M. le Maire : « Bien sûr, il n'y a pas de problème, nous vous l'enverrons. Avez-vous une question, M. MERGY ? »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Ce n'était pas une question, c'est juste pour dire que Mme POGGI arrive dans quelques minutes. »

M. le Maire : « Très bien, nous nous en réjouissons.

Le procès-verbal du conseil municipal du 08/02 sera adopté, compte tenu des délais, le 4 avril prochain.

Nous avons 9 points inscrits à l'ordre du jour et 7 questions dont 6 de l'opposition et 1 de la majorité à l'opposition, ce qui est une exception. Nous allons commencer si vous en êtes d'accord l'ordre du jour. »

DROITS DES FEMMES

1- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapporteur : V. Radaoarisoa

Rapport de présentation

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1-2 et D. 2311-16 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport annuel doit non seulement s'intéresser au fonctionnement de la collectivité, mais également aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et il décrit les orientations pluriannuelles. »

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le contenu du rapport ci-joint a été structuré conformément aux dispositions applicables :

- Une première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale
- Une seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.

Conformément à la loi, la ville de Fontenay-aux-Roses avait élaboré en 2021 un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2021-2023. Il convient d'élaborer un nouveau plan d'action pluriannuel pour la période 2024-2026 dont les axes sont présentés dans ce rapport.

Mme RADAOARISOA : « Au lendemain du vote historique des Sénateurs pour l'inscription dans la Constitution de la liberté garantie pour les femmes d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), je me réjouis que le texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale lors d'un vote largement majoritaire ait été amplement approuvé hier soir, mercredi 28 février, par les

Sénateurs. En effet, le texte final sur lequel se sont prononcés les Sénateurs et Sénatrices retient la même formulation que celui voté à l'Assemblée nationale. La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. Sur 339 votants les résultats du scrutin sont les suivants :

- 317 suffrages exprimés
- 267 pour
- 50 contre.

À noter que 22 des 50 votes contre sont des Sénatrices.

Ce vote ouvre la voie à l'adoption définitive du texte par le Congrès. Le Sénat a écrit une nouvelle page du droit des femmes. Le Président de la République a annoncé une réunion du Parlement en congrès le 4 mars. Ainsi, la France est un des premiers pays au monde et le premier en Europe à reconnaître dans sa Constitution la liberté de recourir à l'avortement.

Comme vous le savez, le deuxième volet du rapport porte sur l'égalité femmes-hommes, sur les politiques menées par la commune sur son territoire visant à œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour rappel, ces politiques ont été définies dans le plan d'action triennale 2021-2023 à travers des actions articulées autour de trois axes :

- La promotion de l'égalité femmes-hommes à travers les services publics ;
- La valorisation de la place de la femme dans la société et la promotion des droits des femmes ;
- La lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes.

Promotion de l'égalité femmes-hommes à travers les services publics :

La promotion de l'égalité femmes-hommes fait partie des objectifs poursuivis dans la mise en œuvre des services publics fontenaisiens à travers, entre autres :

- La promotion d'une culture précoce de l'égalité filles-garçons auprès du jeune public, un foisonnement d'initiatives déployées. La ludothèque est un partenaire incontournable en la matière.
- Des projets pédagogiques intégrant cette dimension et des actions dédiées développées tout au long de l'année au sein de nos crèches, accueil péri et extrascolaire et les équipements jeunesse. De nouvelles actions sont prévues pour 2024.
- Une politique petite enfance et enfance visant à faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle avec une offre de places en crèches collectives et l'animation du réseau des assistantes maternelles ainsi qu'une politique tarifaire dans le secteur de l'enfance très favorable aux familles les plus fragiles avec pour objectif de favoriser la reprise et la poursuite de l'activité des jeunes mamans.
- Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la vie affective, émotionnelle et sexuelle portées par le CMS avec le centre de santé sexuelle, lieu d'écoute et d'accueil, et des consultations gratuites de psychologues afin d'accompagner les jeunes dans leur vie affective, émotionnelle et sexuelle.
- Le CMS organise également des actions de sensibilisation auprès des jeunes et travaille en partenariat étroit avec le collège.

Valorisation de la place de la femme dans la société et promotion des droits des femmes :

Afin d'encourager l'émancipation, l'autonomie et la confiance en soi des femmes, la Ville porte une attention particulière à la valorisation de la femme dans la société à travers l'organisation d'événements, d'expositions et d'actions de sensibilisation, notamment autour de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

En 2023, de nombreuses actions ont été proposées par la Ville et ses partenaires. Pour 2024, la programmation est également riche et je vous invite à participer aux différents événements proposés dans ce cadre. Vous trouverez le détail des événements sur le site de la Ville.

Il convient également de mettre en valeur l'offre proposée par le CCJL autour de l'événement "Femmes inspirantes, femmes inspirées" et de rappeler le travail de l'Institut des Hauts-de-Seine à travers l'École française des Femmes et le bus Santé.

Lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes :

Afin de prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes, la municipalité a fait le choix de mieux identifier, orienter et accompagner les femmes victimes de violences, faciliter le parcours de ces femmes victimes, apporter un soutien aux actions de sensibilisation organisées notamment autour de la journée du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes à travers la structuration d'un travail en réseau et la formation des acteurs du territoire, des services, afin de faciliter le parcours des femmes victimes de violences.

En ce sens, en novembre 2023, dix agents de la police municipale ont été formés par deux juristes du CIDFF. Les formations non réalisées en 2023 seront bien entendu reportées en 2024. 60 agents à former dans les services municipaux, notamment ceux recevant du public tel que le CMS, les ATSEM des écoles, les agents des centres de loisirs, le CCAS ainsi que France Services, et aussi 20 membres du conseil de quartier des Blagis où ce besoin vient d'être identifié. Les formations seront dispensées par le CIDFF et le centre Flora-Tristan, et chaque séance sera composée de 15 personnes.

Le coordinateur du CLSPD a fait un signalement auprès de la police municipale ; la référente dans les Hauts-de-Seine étant la commissaire de Bagneux, Mme Marie FERON, ce qui facilite grandement la collaboration avec la police nationale.

Côté France Services, cinq femmes victimes de violences ont été reçues, dont trois Fontenaisiennes. Sur les trois femmes de Fontenay, l'une a fait l'objet d'une demande d'aide d'urgence de violences conjugales auprès de la CAF.

Plan d'action 2024-2026 :

Conformément à la loi, la ville de Fontenay-aux-Roses a élaboré un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2024-2026, prolongeant ainsi les actions déployées dans le plan triennal 2021-2023.

Le plan d'action concerne aussi bien les politiques des ressources humaines de la collectivité – qui vont être présentées par moi-même en l'absence de mon collègue, M. CHAMBON – que les politiques publiques déployées sur toute la ville de Fontenay-aux-Roses pour les femmes et les hommes qui y habitent. Ce plan d'action 2024-2026 comprend des opérations qui sont régulièrement reconduites, d'autres en cours de mise en œuvre ou à venir et d'autres réalisées comme précisé dans le rapport.

Je tiens à remercier personnellement Mme POGGI pour sa contribution, apportant des propositions convergentes avec les nôtres.

Ce plan d'action 2024-2026 prévoit de :

- Promouvoir et diffuser une culture d'égalité auprès du jeune public afin de prévenir l'installation de stéréotypes dès le plus jeune âge.
- Mettre en valeur la femme dans les espaces publics fontenaisiens et encourager les initiatives en faveur du droit des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Lutter contre les violences intrafamiliales sexuelles et sexistes.
- Prendre en compte les besoins des femmes dans l'environnement public et leur favoriser l'accès aux droits et aux soins.
- Sensibiliser et surtout former les professionnels concernant l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des femmes victimes de violences et faciliter leur parcours et leur prise en charge.
- Sensibiliser le grand public et faire en sorte que les voisins puissent devenir des témoins et lanceurs d'alertes, d'où la formation des membres du conseil de quartier des Blagis.
- Mener des actions de prévention et de sensibilisation au risque prostitutionnel chez les jeunes notamment, en lien avec les acteurs institutionnels tels que le centre de santé sexuelle de Bourg-la-Reine ainsi que les acteurs associatifs sur le territoire.

Voilà ce qui concerne la politique menée par la municipalité sur l'égalité hommes-femmes. Je vous donne maintenant lecture d'une note de synthèse sur la politique des ressources humaines au sein de notre Ville.

La mixité professionnelle est atteinte lorsqu'un nombre minimum d'hommes et de femmes sont en présence sur un même lieu de travail. Les études s'entendent pour fixer ce taux à 40 % minimum pour l'un ou l'autre sexe. Nous constatons dans la collectivité une surreprésentation des femmes par rapport aux hommes chez les titulaires mais également chez les contractuels qui se rapproche du taux de 40 %. Cette surreprésentation se trouve dans la plupart des collectivités de strates comparables. Le taux de féminisation moyen des communes de la petite couronne s'établit ainsi à 63 % à fin 2022.

La répartition par filière fait apparaître une représentation plus importante des femmes dans les filières administratives, animation et médico-sociale. Cette tendance est également constatée dans les collectivités de strates similaires. Il est à noter que Fontenay se démarque pour la filière technique, où les femmes sont classiquement sous-représentées, avec un taux de féminisation identique à celui des hommes.

Les femmes sont majoritaires dans les trois catégories hiérarchiques. Il est à noter cependant que les femmes sont mieux représentées à Fontenay dans les catégories A et B correspondant à des postes d'encadrement que sur le plan national.

Le travail à temps non complet concerne principalement les femmes mais reste globalement marginal.

L'âge moyen est homogène entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et est légèrement au-dessus de celui constaté au niveau national. Environ 4 % des femmes employées ont moins de 30 ans et 8 % pour les hommes.

Contrairement à la tendance nationale, les emplois d'encadrement de la Ville sont principalement pourvus par des femmes dont les évolutions de carrière sont encouragées.

Globalement, peu d'agents de la collectivité travaillent à temps partiel ; cependant, la population à temps partiel est principalement féminine (91,67 %) et se situe légèrement en dessus de la moyenne nationale qui s'établit à 79,5 %.

Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes existent en défaveur des femmes dans la catégorie B et majoritairement dans la catégorie C. Cependant, ces écarts sont bien moindres qu'au niveau national et se sont également considérablement réduits pour les trois catégories. L'écart est devenu plus favorable pour la catégorie A.

La politique volontariste sur la formation impulsée par l'exécutif et le retour à une situation dite normale a abouti à ce que le nombre de départs en formation continue d'augmenter en 2023. Précédemment on constatait une moindre représentation des hommes dans ces départs en formation. En 2023, les hommes représentent 29 %, avec une augmentation forte du nombre de départs en formation. Tant sur le plan des formations que de la réussite aux concours et examens professionnels, les femmes sont plus représentées que leur proportion dans les effectifs.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes. » *[Applaudissements]*

M. le Maire : « Merci. J'ai une demande de parole de Mme POGGI et de Mme LE FUR. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous.

Je vais commencer par moi aussi te remercier, Véronique, parce que sur des sujets comme cela qui touchent tout le monde, tous les partis politiques, tous les bords, je pense que l'on peut travailler ensemble. Avec toi j'ai particulièrement bien travaillé et je pense que l'on fait avancer les choses de cette façon-là.

Je rappelle tout d'abord à ceux et à celles qui doutent de l'utilité de ce type de rapport – il y en a toujours – que l'égalité s'obtient de haute lutte en ne lâchant rien. Un certain nombre de grandes lois permettent de protéger nos droits, toutefois, beaucoup d'entre elles sont très récentes. Je rappellerai par exemple que le délit de harcèlement sexuel au travail – je ne sais pas si quelqu'un connaît la date – n'existe que depuis 1992. Autrement dit, auparavant cela était tout à fait légal et ne choquait personne. De la même façon, il faut attendre l'année 2000 pour que ces messieurs se voient contraints de laisser la moitié des places aux femmes sur une liste électorale.

Toutefois, entre les mailles de ces grandes lois un grand nombre de situations du quotidien révèlent des situations inégalitaires et c'est là, dans chaque commune, que le rapport égalité femmes-hommes doit permettre d'identifier ces inégalités et de mettre en place un programme permettant de les effacer.

Je vais apporter quelques observations pour améliorer la deuxième partie du rapport relatif aux politiques publiques mises en œuvre dans la commune. On a quelques axes d'amélioration, on en a toujours, mais c'est bien de le dire pour que cela soit écrit dans le procès-verbal de ce conseil municipal.

Le premier, tout d'abord, c'est de traiter tous les points fixés dans la loi de 2014 qui a institué un certain nombre de points obligatoires à traiter. Ils sont plus ou moins traités dans le rapport mais je pense que certains sont un petit peu laissés à la marge.

Celui qui me vient à l'esprit, parce que j'en ai discuté il y a peu de temps, porte sur "Lutter contre le système prostitutionnel". Il se trouve que c'est évoqué dans le dossier mais il n'y a aucun élément précis à ce sujet. Or, quand j'ai participé à la concertation sur le quartier des Blagis le 14 février dernier, nous nous sommes retrouvés chacun dans des groupes où il y avait des représentants de chaque commune, donc des élus mais aussi des employés municipaux. Et il se trouve que dans les trois autres communes où se trouve également le quartier des Blagis, c'est-à-dire Bagneux, Bourg-la-Reine et Sceaux, ils m'ont confirmé qu'il y avait bien des sujets de prostitution. Je m'étonne que l'on n'en parle pas dans notre ville – c'est la seule épargnée ? – et que nous soyons les seuls à ne pas en parler. Je demande donc à ce que ce sujet soit traité dans ce rapport notamment, et qu'on en termine avec ce tabou et que l'on en traite aussi ici.

Le second, c'est "Augmenter le nombre de retours et la qualité de retours des divers partenaires interrogés". La rédactrice du rapport a besoin de retours des élus, des services et d'associations pour rédiger son rapport. Si elle n'a pas de réponse ou si les réponses ne sont pas de bonne qualité, le

rapport est également de moins bonne qualité. À la lecture du rapport je me suis rendu compte que certains services ou associations (ludothèque, service jeunesse) ont parfaitement saisi l'importance de la politique égalité femmes-hommes, et là, on a des réponses qui sont précises, étayées, etc., et puis il y en a d'autres où l'on sent que c'est beaucoup plus vide, que la rédactrice a dû meubler finalement pour qu'il y ait quelques lignes dans le paragraphe.

Je vous propose donc que la liste des personnes, en tout cas des services ou associations qui ont répondu, soit bien annexée, que les réponses qui ne sont pas parvenues soient identifiées et que celles de moindre qualité soient également identifiées afin de permettre à la municipalité d'aller au-devant de ces acteurs et de comprendre leurs difficultés pour mettre en place une réelle politique d'égalité hommes-femmes.

Pour terminer, je vais vous proposer deux pistes pour travailler sur des sujets qui à mon sens sont peu traités.

Au niveau du sport, je me suis récemment intéressée à la question de la féminisation des effectifs des associations sportives en France et j'ai été effarée de constater que 35 % des effectifs sont composés de femmes contre 65 % d'hommes. C'est énorme, vous pouvez aller voir les chiffres, il y a des rapports sur le site du ministère, c'est très bien documenté. Nous, à l'ASF, c'est moins, ce qui est quand même un point positif ; pour autant il y a un sujet, ce qui était pointé dans le cadre de ces rapports c'était la présence de créneaux non mixtes et leur répartition dans la journée. Parce qu'en fait, ce qu'il se passe souvent, c'est que les créneaux pour les femmes – comme nous travaillons finalement très peu... – sont mis souvent en journée. Seules les femmes qui ne travaillent pas ou les retraitées peuvent donc aller à ces cours, tandis que les cours de ces messieurs sont plutôt en fin de soirée après les horaires de bureau. Il y avait comme cela un exemple à Dreux où ils s'étaient rendu compte qu'il n'y avait aucun créneau pour les femmes après les heures de bureau.

Je ne dis pas qu'il y a un problème dans la ville ou non, je demande juste qu'un état des lieux soit fait pour voir ce sujet et, s'il y a un sujet, il faudra rééquilibrer l'accès aux infrastructures sportives communales afin que tout le monde puisse en bénéficier.

Le deuxième point, c'est la démocratie participative. Il ne peut pas y avoir de démocratie participative si les femmes ne participent pas. Je rappelle que la commune est forte d'environ 13 000 femmes contre 11 000 hommes, et s'il n'y a pas de femme ou trop peu de femmes dans les réunions de démocratie participative, alors ces 13 000 femmes ne sont pas représentées ; ça sera une demi-démocratie participative.

Pour imaginer mon propos je n'ai pas dû aller chercher bien loin, j'ai pris le *Fontenay Mag* n°490 en page 19. On a là la photographie d'un groupe qui travaille ; je remercie tous ces gens qui donnent de leur temps pour la démocratie participative mais il y a quand même un sujet qui me chafouine un petit peu, c'est qu'il y a 9 personnes dont 8 hommes, là, c'est flagrant. Je propose donc que pour aller chercher les femmes, et pour forcer à aller chercher les femmes, il faut que la parité soit aussi une modalité du quorum. Autrement dit, s'il n'y a pas de parité, la réunion ne commence pas. Après une période transitoire où l'on sera un peu forcé d'aller chercher les femmes, je suis certaine que les échanges s'en trouveront nourris et que les décisions pourront ainsi mieux s'appliquer aux Fontenaisiennes et aux Fontenaisiens.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

M. le Maire : « Merci, Mme POGGI. Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire. Tout d'abord, comme Mme RADOARISOA tout à l'heure j'aimerais commencer par me féliciter et nous féliciter de ce qui vient de se passer au Sénat et remercier bien sûr Mélanie VOGEL, Sénatrice des Écologistes, qui a porté la première cette proposition et qui l'a portée jusqu'au bout, accompagnée de toutes les associations féministes. C'était un beau combat que nous pouvons célébrer ce soir tous ensemble.

En revanche, sur ce rapport égalité femmes-hommes, je suis un peu moins satisfaite. Déjà, merci pour votre longue présentation, Mme RADOARISOA, merci pour votre présentation en commission mardi qui était très complète. Nous avons bien pris le temps d'en discuter assez longtemps, je vous ai posé beaucoup de questions de détail mais je pense que c'est quelque chose de très important. Malheureusement, vous m'aviez dit que vous auriez peut-être des chiffres pour ce soir que je n'ai pas entendus.

Je vais être beaucoup plus critique que Mme POGGI à l'instant, je trouve ce rapport passif. Comme chaque année, ce rapport est passif et ne nous explique en rien les actions de la commune. Il n'y a en effet aucun chiffre précis, à part ceux que vous avez pu nous donner en commission, disant quelles

actions ont vraiment été mises en place. On trouve dans ce rapport – je résume pour ceux qui n'ont pas pu le lire – de belles phrases, de belles intentions mais très peu de choses pratiques.

Ensuite, en plus de ce côté assez passif, on remarque aussi que pas mal de ces actions sont mises en œuvre par des partenaires extérieurs comme le Département avec l'Institut des Hauts-de-Seine ou la ludothèque, qui n'est pas tout à fait extérieure mais quand même beaucoup – on en reparlera au moment des subventions. Cela ne témoigne donc pas vraiment d'une action très ambitieuse de la collectivité, surtout quand je lis un titre qui m'interpelle : "L'égalité femmes-hommes, priorité du mandat". Alors, je veux bien, vous le mettez quand même souvent priorité du mandat, mais le but d'une priorité, c'est que tous les sujets ne peuvent pas être une priorité, il faut en choisir déjà. Ensuite, comment peut-on dire que l'égalité femmes-hommes est une priorité du mandat quand il n'y a pas d'agent dédié à ce sujet, quand on va débattre d'un ROB ou encore d'un budget dans lesquels aucune mention des actions d'égalité femmes-hommes n'est faite ? Il faut le rappeler à tout le monde, la présentation de ce rapport est une obligation avant le débat budgétaire. Pourquoi ? Parce que l'égalité femmes-hommes demande de l'investissement, demande à ce que de l'argent soit mis. En l'occurrence, dans ce rapport il n'en est fait nullement mention et ce, chaque année depuis que je suis élue, donc depuis 2020.

J'en viens au plan d'action 2024-2026. Je ne sais pas pourquoi mais je parle avec vous depuis 2020 en conseil municipal de l'égalité femmes-hommes mais on ne m'a pas proposé à moi de travailler avec vous sur ce sujet. Il doit donc y avoir un traitement différencié mais, en tout cas, je vais quand même vous apporter mes éclairages sur ce plan d'action 2024-2026.

Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure ce plan d'action est quand même assez étonnant parce qu'il se résume à des points, à des *bullet points* comme on les appelle, qui restent quand même aussi assez vagues, assez peu concrets, avec peu d'actions fléchées, ce qui est quand même assez dommage vu que l'on n'a pas eu de bilan précédemment.

Je suis contente d'avoir appris en commission que vous avez enfin mis en place une cellule d'écoute externe pour les agents de la Ville, que nous avons demandée depuis 2020. Pour les actions, je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ce que vous avez dit, on en a déjà parlé ensemble en commission, juste trois points.

M. LAFON, vous nous aviez parlé il y a deux ou trois ans d'un travail sur les cours d'école qui sont en effet générées. Quand on observe une cour d'école dans la plupart des villes et à Fontenay aussi, que voit-on au milieu ? Un terrain de foot. Je me souviens il y a deux ou trois ans que vous nous aviez dit que vous aviez un groupe de travail avec des étudiants de Dauphine sur le sujet de la répartition non générée des cours d'école. Vu que pas mal de nos cours d'école ont été refaites, je me demande si ce sujet a été pris en compte ou pas.

Sur le dernier point, je ne vous prends pas en traître puisque j'en ai parlé en commission à M. CHAMBON – qui n'est pas là ce soir, peut-être que je lui ai d'ailleurs fait peur ! – à qui j'ai demandé où en étaient les réflexions sur le congé paternité et sur le congé menstruations. Merci. »

M. le Maire : « M. MERGY, Mme BROBECKER puis Mme GAGNARD. »

M. MERGY : « Pour le coup, c'est quand même un rapport sur lequel il y a rarement la parité dans les prises de parole et je vais essayer de rééquilibrer un peu la proportion de femmes et d'hommes qui prennent la parole. Depuis 2020 j'ai toujours essayé d'être dans une opposition constructive, même si vous persistez à penser le contraire, et je trouve que le rapport sur l'égalité femmes-hommes est un exemple où il y a eu réellement des progrès par rapport à ce que vous présentiez il y a quelques années. Il y a plus de densité, il y a plus d'actions, il y a plus de descriptifs des actions qui sont conduites et je salue donc à la fois l'amélioration formelle du rapport mais aussi l'importance et l'intérêt des actions menées.

Là où je rejoins ce qu'a dit Mme LE FUR c'est que, en revanche, cela manque d'indicateurs chiffrés, d'évaluation, c'est-à-dire qu'il est bien de lancer un nouveau plan d'action 2024-2026 qui, sur le papier, me paraît extrêmement intéressant, mais c'est aussi intéressant d'avoir le bilan du plan d'action précédent pour pouvoir le cas échéant ajuster le tir, corriger les actions, donner la priorité, comme l'a dit Léa, à la féminisation dans le sport ou à la lutte contre le système prostitutionnel. Enfin, voilà, on n'a pas beaucoup d'éléments permettant d'expliquer pourquoi telle ou telle priorité est prise en charge, mais ce qui est écrit me va bien, je pense que cela va objectivement dans le bon sens, et quand ça va dans le bon sens, il faut aussi le dire car sinon on perd toute crédibilité en étant dans l'opposition.

Il y a un point que je voudrais souligner – il est dommage que M. CHAMBON ne soit pas là mais vous pourrez relayer l'information – et que j'avais souligné l'an dernier, c'est sur la question des accidents du travail. La proportion reste toujours extrêmement défavorable aux femmes. Vous l'avez dit, les femmes représentent 69 % des agents de la collectivité, 84 % des accidents du travail – alors je sais qu'Emmanuel m'avait dit que c'était plutôt des mini (si je puis dire) accidents du travail – et 81 % des

accidents de trajet – pour le coup, je ne vois pas pourquoi il y aurait un écart sur le trajet des hommes et des femmes. Quelles sont donc les actions mises en place pour améliorer la lutte contre les accidents du travail, d'autant plus que les chiffres bruts sont extrêmement inquiétants ? En 2022 il y avait eu 50 accidents du travail pour les hommes et 296 en 2023. Pour les femmes, 1 200 accidents de travail en 2022 et 1 508 en 2023. Il serait donc intéressant pour le prochain conseil municipal que l'on nous présente l'état des lieux ou le plan d'action prévu par la Ville afin de réduire le taux d'accidents du travail. En effet, comme je l'avais dit l'an dernier, c'est un taux d'accidents du travail qui est très nettement supérieur à une entreprise comme la SNCF, qui est quand même une entreprise dans un secteur à risque et sur lequel des efforts ont été faits pour prévoir, améliorer la sécurité des agents en prévoyant des dispositifs de protection, de la formation, etc. Qu'y a-t-il donc de prévu à Fontenay pour lutter contre les accidents du travail car c'est un problème majeur qui concerne d'ailleurs aussi bien les femmes que les hommes ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Merci, M. le Maire. Bonjour à toutes et tous et merci pour ce rapport. Quelques observations néanmoins : sur la démographie, il me semble qu'il manque des données sur les seniors. Puisque l'on sait que l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes, (2/3 des personnes de plus de 75 ans sont des femmes), elles sont peut-être un peu invisibilisées dans ce rapport alors qu'elles existent bien au-delà de 60 ans.

En page 21, sur les actions faites sur la mixité, il y a une association qui s'appelle "Elles bougent" qui vise à renforcer la mixité dans les entreprises des secteurs industriels et technologiques, association qui intervient énormément, notamment au collège. Une des marraines de cette association est à la FCPE du collège et intervient depuis longtemps. Cette association reçoit d'ailleurs une subvention du Conseil départemental pour accentuer ses missions. C'est donc peut-être à rajouter car elle permet aux filles de ne pas se bloquer sur certains métiers, et notamment sur les matières scientifiques.

En page 25 il est fait référence aux "Femmes inspirantes et inspirées", à la mode féminine et aux icônes de mode, etc. En revanche il manque certainement des femmes inspirantes comme Myrrha Borodine, dont on a encore parlé l'année dernière et qui est la première médiéviste femme, ou encore sa fille Irène VILDÉ qui était la première femme élue au conseil municipal de Fontenay-aux-Roses. Il y a donc pas mal de femmes inspirantes à Fontenay et, encore une fois cette année, on a "Ferdinand Lot et les siens" alors que sa femme, sa fille, enfin voilà. Il y a donc une famille humaniste ; je sais que l'année dernière Mme GUILLEMINOT avait dit que ce j'avais dit était faux mais c'est encore "Ferdinand Lot et les siens" alors que de parler d'une "Famille humaniste" était bien, cela aurait permis de mettre les hommes et les femmes en même temps.

De fait, avec toutes ces femmes inspirantes, avez-vous idée d'une journée du matrimoine à Fontenay-aux-Roses comme c'est fait dans plusieurs villes ? On a la journée du patrimoine mais on a aussi des femmes, ce qui pourrait être le pendant, c'est une suggestion.

En page 29 on salue évidemment la cellule externalisée qu'on avait demandée l'année dernière. On sait que c'était une cellule interne qui a été saisie en 2023. On ne va pas vous demander la nature ni ce qui a été fait pour la victime ni pour l'auteur, mais juste être sûr qu'il y a eu des suites parce qu'il est évident que lorsqu'on est victime de tels agissements, il est compliqué d'aller le dire aux collègues, dire que tel collègue a fait ça, que tel responsable a fait ça, que tel élu a fait ça. Il est vraiment mieux que ce soit externalisé, mais juste être sûr qu'il y a eu des suites.

Enfin, le sujet de l'espace de l'espace public : qu'est-ce qui est fait pour les femmes ? »

Intervention hors micro de Mme GALANTE-GUILLEMINOT

Mme BROBECKER : « Pardon, Mme GUILLEMINOT ? Je ne sais pas mais vous n'arrêtez pas de parler. »

M. le Maire : « Finissez, Mme BROBECKER, s'il vous plaît. Tout le monde n'intervient pas comme il l'entend, s'il vous plaît, chacun son tour quand il a la parole par le président de séance. »

Mme BROBECKER : « Je vous remercie, M. le Maire.

Sur cet espace public, savoir s'il y a des campagnes de sensibilisation ou de prévention et, surtout, ce que préconise le centre Hubertine-Auclert. C'est que sur ce sujet, pour que cela avance, il faut qu'il y ait du temps de travail dédié. Sur notre collectivité ils préconisent 1 ETP ; je sais qu'un ETP n'est

peut-être pas possible mais qu'il y ait au moins des personnes car, si c'est divisé entre services, c'est plus compliqué. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Mme GAGNARD, elle va faire dans l'ironie, parce que parfois c'est une méthode assez didactique. J'ai constaté que notre Ville se portait volontaire pour l'uniforme à l'école, ce qui est une très, très bonne idée, simplement, en regardant le détail du costume, il n'y a pas de jupe, il n'y a que des pantalons. Est-ce que nous allons permettre à nos petits garçons de demander une jupe et à nos petites filles de manière indifférenciée ? »

M. le Maire : « Très bien. Nous allons laisser d'abord Véronique s'exprimer puisqu'elle est la rapporteuse du rapport. »

Mme RADAORISOA : « Je voudrais répondre à Mme LE FUR. Comme je vous l'ai dit en commission, nous avons été limités par le temps puisque la DGA est arrivée dans le courant du mois de janvier et que la collecte des données était en fait fastidieuse. Comme je vous l'ai dit aussi, je suis tout à fait consciente du manque de datas dans le rapport mais il ne faut pas se mentir, nous n'avons pas encore tout à fait la culture des datas ici, c'est un point qui reste à travailler au niveau des services.

Concernant le travail collaboratif, il y a deux ans, ici, en conseil municipal, j'ai tendu la main et fait une proposition. Mme POGGI a répondu deux ans plus tard mais elle l'a fait et vous êtes donc la bienvenue, Mme LE FUR.

J'entends les observations, les suggestions dont j'ai pris bonne note et cela sera étudié. Merci. »

M. le Maire : « M. LAFON avait demandé à répondre puis Mme GUILLEMINOT. »

M. LAFON : « Cela concerne simplement la remarque sur la cour d'école. Voilà un exemple où le groupe d'étudiants qui a travaillé est composé de trois hommes et de trois femmes. Je pense qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui ont été auditionnées mais c'est un peu dû au contexte.

Le fait que la cour soit "non genrée" et le concept d'égalité femmes-hommes, filles-garçons est un des paramètres de conception parmi plein d'autres dans la conception de la cour. Dans les deux cours qui ont été réalisées, il est important de noter que le concept retenu est que la cour soit décentrée. Le terrain de football au milieu de la cour exclut en effet toute une partie des enfants et pas uniquement les filles car les garçons qui n'ont pas envie de jouer au foot sont dans la périphérie. Selon les premiers retours, ces premiers espaces ne sont plus du tout des espaces d'inclusion mais plutôt des espaces de collectifs. C'est une des choses retenues mais ce n'est pas parce qu'il s'agit de l'un des paramètres qu'il faut en parler tout le temps, c'est quelque chose qui structure clairement la conception de l'espace de la cour. Ensuite, il faudra voir avec le temps parce que les espaces peuvent varier, avec par exemple un espace de liberté pour que l'enfant puisse concevoir des jeux, ou être reconfigurés. Ce n'est qu'une des dimensions de tout le travail qui a été fait : rafraîchissement, interface avec la Ville, mutualisation éventuellement de certains espaces avec l'extérieur quand l'école n'est pas utilisée. Ce sont là les principes mais, effectivement, c'est l'une des dimensions, l'un des paramètres de conception qui est pris en compte. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Mme GUILLEMINOT. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je voulais commencer par vous remercier ; je remercie Véronique, Anne, l'ensemble des services pour ce super petit programme qui a en fait touché beaucoup de services cette année, que ce soit les équipes du CCJL, les équipes du CCAS, les équipes culturelles. Je salue la main tendue de Léa et j'invite Pauline à prendre immédiatement date pour l'année prochaine. Moi-même je continuerai à travailler, peut-être de façon plus formelle parce que ce que vous n'entendez peut-être pas lorsque vous dites que certains services répondent et d'autres pas, c'est que nous sommes en fait en communication continue. Quand l'un de nous est en quête ou travaille sur quelque chose, l'ensemble de l'équipe travaille en fait avec, et l'on renvoie par coups de fil ou par e-mail toutes les informations que nous avons. Encore une fois je vous remercie pour ce programme.

Je vais évidemment tirer la couverture vers la culture pour vous dire que, encore une fois, comme chaque année, nous mettons en avant une femme artiste. Cela se fait depuis que nous sommes là, il y a toujours en mars la programmation d'une femme artiste. Je n'ai pas trouvé les chiffres car je suis d'une culture ancienne et donc quelque part dans l'humain, mais je peux vous dire, sans vous donner de chiffres pour autant, qu'il y a beaucoup de plus de femmes que d'hommes qui exposent sur notre ville, bien que nous ayons des talents anciens grand prix de Rome, etc., mais qu'à l'époque il n'y avait

pas de grand prix de Rome hommes-femmes. De fait, quand nous invitons des grands prix de Rome, ce sont pour l'instant des hommes. C'est notre mémoire, je crois qu'il faut toujours dater les actions au moment où on les vit et, à l'heure actuelle, il y a toujours de la force de progrès et notamment pour accompagner les femmes battues, pour accompagner la lutte contre la prostitution qui, effectivement – vous avez raison, Léa –, existe et qui existe notamment aux Blagis et dont nous avons souvent parlé. Nous n'avons certes pas de chiffres, pas de textes ; c'est tout à fait suivi au niveau de la police municipale mais nous n'en faisons pas état dans des rapports.

Pour conclure, je voulais vous signaler que nous sommes des pionnières au niveau de l'espace Rosa Bonheur. C'est un nom de femme qui était elle-même une femme peintre absolument exceptionnelle puisqu'au tout début du siècle elle gagnait sa vie. C'est d'ailleurs grâce à la vente d'un de ses tableaux qu'elle a pu acheter son petit château absolument magnifique que je vous invite d'ailleurs à aller visiter. Je ne me souviens plus du nom de la ville mais je pourrais vous le dire. »

M. LAFON : « C'est à Thomery dans le 77. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Voilà, c'est tout à côté et vous pouvez également y manger, c'est délicieux. Cette femme a donc acheté ce château au début du siècle, y a installé sa mère et son amie. Tous les mois elle allait voir son médecin pour avoir l'autorisation de porter un pantalon, ce qui était plus commode pour elle. Elle a reçu la Légion d'honneur. C'était donc une femme forte et nous avons voulu l'honorer sur notre Ville en dénommant Rosa-Bonheur cet équipement culturel qui ouvre ses portes.

Je vous disais que nous étions des pionnières parce que la première exposition qui aura lieu le 8 mars a été montée par quatre femmes : Véronique OZOUX des services de la Ville, moi-même qui me suis beaucoup investie et nos amies Tatiana et Sylvie qui sont deux brodeuses. Vous me demanderez pourquoi nous avons souhaité commencer par des brodeuses alors que l'on parle d'égalité hommes-femmes, c'est parce que c'est à la fois la tradition et parce que cela les inscrit également dans le printemps de la sculpture car nous avons pensé que la broderie était en fait de la sculpture à part entière.

Je vous invite donc vendredi 8 mars à 19 heures à venir avec nous ouvrir les portes de l'espace Rosa-Bonheur. Je vous remercie de votre écoute et vais devoir vous quitter parce que je me rends aux 90 ans de ma tante qui est née un 29 février. »

M. le Maire : « C'est pratique parce que ce n'est pas tous les ans ! »

Mme BULLET : « M. le Maire, est-ce que je peux prendre la suite puisque c'est dans le même thème ?

Le 8 mars nous aurons d'autres actions, activités, expositions et animations dans le cadre de la journée des droits des femmes, même si c'est tous les jours que nous nous battons pour cela. Nous avons notamment travaillé avec Véronique, Claire, le CMS, le CCAS et le centre de santé sexuelle de Bourg-la-Reine qui sera là également. Nous allons notamment mettre à l'honneur le cinquantenaire du vote de la loi de Madame Veil légalisant l'IVG en France ; ce vote a en effet eu lieu le 20 décembre 1974. Il y aura un documentaire bien fait, réalisé de plus par des jeunes, et qui s'adresse à tout le monde et notamment aux jeunes. Cela a été travaillé plus généralement sur la vie de Madame Veil mais aussi sur l'IVG puisque cela a été l'un de ses combats avec le centre périscolaire des préados qui seront là aussi. Nous en avons parlé avec l'espace loisirs seniors ; nous aurons également des témoignages ou des personnes qui nous aideront. Il s'agira surtout d'échanger mais avec le point de vue des seniors qui ont vécu tout cela. L'idée est de retracer le chemin sociétal de l'IVG en France des années 1920 à aujourd'hui, en arrivant évidemment sur la prévention puisque l'IVG n'a jamais été un but en soi.

J'insiste sur plusieurs points : nous avons déjà mené un travail avec des hommes de notre équipe, des hommes de nos services comme Théo, Christophe entre autres. Il faut savoir que, que ce soit pour la loi IVG de 1975 ou la loi qui devrait être finalisée pour la constitutionnalisation de l'IVG en France, il ne faut pas oublier les hommes qu'il convient aussi de remercier. Ainsi, je veux bien faire partie du groupe de travail mais il faut aussi des hommes. Sans eux nous n'aurions jamais pu en effet avoir tout cela ; ils représentent de toute façon la moitié de la population et je suis pour que l'on travaille tous ensemble car l'IVG, les droits de la femme, les droits de l'homme, les droits de l'enfant concernent tout le monde. Je remercie donc aussi les hommes car sans eux, Madame Veil n'aurait jamais eu le nombre de voix nécessaire. Aujourd'hui encore, sans les hommes je ne suis pas certaine que l'on aurait eu autant de votes au Sénat ou à l'Assemblée nationale. C'est important car on parle toujours des droits de la femme mais il ne faut pas oublier que ce sont aussi les hommes qui les font respecter, et que c'est grâce à eux que l'on a une société équilibrée.

Je vous remercie et vous invite le 8 mars à partir de 17h30 à la maison de quartier pour un petit documentaire, un échange intergénérationnel. »

M. le Maire : « Je vous remercie, Mme BULLE. Je voudrais conclure en me réjouissant que sur un tel sujet nous puissions avoir autant de ponts et de convergences entre l'opposition et la majorité. Je voudrais d'ailleurs remercier pour une fois l'opposition parce que j'ai noté la reconnaissance d'un certain nombre d'actions malgré tout significatives qui ont été de notre fait depuis plusieurs années. Je pense par exemple à l'ensemble du plan de formation qui a été mis en place pour lutter notamment contre les violences faites aux femmes. On sait que c'est quand même souvent le premier accueil qui est un élément absolument déterminant de la suite de la prise en charge et une cellule d'écoute a ainsi été mise en place.

Je voudrais répondre à M. MERGY sur les accidents de travail. C'est bien entendu une de nos préoccupations, qu'ils concernent d'ailleurs les hommes ou les femmes, mais avec en particulier cette interrogation sur le fait que les femmes sont plus souvent victimes d'accidents. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons embauché une ingénieure de prévention qui va avoir justement pour mission d'accompagner les conditions de travail de nos agents et de développer un certain nombre d'actions de prévention pour essayer de réduire ce taux. C'est aussi une des raisons qui nous avait poussés à faire toute une enquête sur la qualité de vie au travail, ce qui nous a permis aussi de recueillir un certain nombre d'informations et d'orienter l'action de la municipalité.

Mme POGGI, nous parlons autant qu'ailleurs de la prostitution ; nous savons qu'elle existe. La question est que nous avons des moyens limités pour avoir accès aux informations car ce sont le plus souvent des informations judiciaires. Alors, oui, il y a un certain nombre de choses qui sont dites. L'une des actions que nous avons mise en place pour essayer d'être au contact de la population et notamment des jeunes femmes sur les Blagis, c'est l'ouverture du centre Joséphine-Baker qui fonctionne plutôt bien puisque les filles sont revenues sur ce centre. Il y a aujourd'hui de vrais échanges avec la jeune population féminine des Blagis. Ce n'est jamais suffisant mais, comme l'a très bien souligné Mme BROBECKER, nos moyens ne sont pas infinis. On pourrait rêver de mettre cinq personnes à temps plein sur le sujet mais on est obligés de faire des choix qui ne sont pas toujours satisfaisants ; je dirais même que la gestion municipale est une suite d'arbitrages forcément imparfaits ; c'est par définition le lot commun, je crois, de toutes les communes.

Je vous remercie en tout cas pour ces échanges qui ont été très riches et je vous demande de prendre acte de ce débat avant de passer la parole à M. DELERIN pour le débat d'orientations budgétaires. »

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2023.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLE Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLE), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte]

FINANCES

2- Rapport d'orientations budgétaires 2024.

Rapporteur : M. Delerlin

Rapport de présentation

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour objectif de renforcer l'information et la participation des conseillers municipaux en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Bien qu'obligatoire, il ne donne pas lieu à un vote mais à une prise d'acte de sa tenue.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui doit notamment présenter la structure des effectifs ainsi que les perspectives d'évolution de la masse salariale, la durée effective du travail, la structure anticipée de la dette pour l'exercice à venir, et explicite les hypothèses retenues en matière de construction budgétaire. Le ROB 2024 est joint en annexe au présent rapport.

Dans un délai de quinze jours à compter de son examen en séance du Conseil Municipal, le ROB sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président de l'Etablissement Public Territorial (EPT), mis à la disposition du public sur le site internet de la ville et sera accessible en consultation à la direction des finances aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

M. DELERIN : « Je vais essayer de ne pas faire de broderie – vous m'avez tendu la perche !

Chers collègues, le code général des collectivités locales rend obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants et ce, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, examen du budget qui aura lieu le 4 avril. Il prévoit en outre, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Pour permettre une information des membres de cette assemblée, le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires, un document de 40 pages qui vous a été préalablement transmis et évoqué lors de la commission municipale qui s'est tenue mardi dernier. Celle-ci a fait l'objet de nombreux échanges dans une ambiance positive que j'ai saluée ; souhaitons que cela dure !

Comme le prévoient les textes, ce ROB sera mis à disposition du public sur le site Internet de la Ville et consultable aux heures d'ouverture de la Mairie à la direction des finances. Il serait également transmis à la Préfecture et au Président de Vallée Sud Grand Paris.

Je ne ferai pas la lecture des 42 pages mais reviendrai sur les éléments marquants au cours d'une présentation de 30 à 45 minutes au moyen d'un PowerPoint pour nous permettre d'en débattre à l'issue.

Cette présentation s'articulera en trois thèmes :

- Le contexte international et national que j'ai qualifié de perturbé
- Les équilibres financiers de la commune en 2023
- Nos orientations budgétaires pour 2024.

Contexte international et national :

Ce contexte international et national est tendu du fait de la poursuite de la guerre en Ukraine et de l'émergence du conflit au Moyen-Orient avec ses répercussions sur le trafic maritime en mer Rouge et de la remontée des revendications salariales parmi la population, entraînant de nombreux conflits. Depuis l'année dernière déjà et depuis le début de l'année différents secteurs socioprofessionnels sont un peu revendicatifs, ce que l'on peut comprendre.

Nous avons toujours une inflation élevée au premier semestre mais qui est en net ralentissement sur le second semestre pour s'établir à 3,5 % mais bien en dessous de l'indice des collectivités locales qui a été estimé, pour rappel, à 7,7 % en 2023. L'inflation devrait légèrement ralentir sur 2024 ; les estimations parlent de 3,2 % et, surtout, de 2,1 % sur 2025. Il se trouve que l'Insee a publié ce matin son dernier indice sur les 12 derniers mois et que l'inflation globale se situe à 2,9 %.

Cette inflation a généré de la part de la BCE une hausse sensible des taux d'intérêts qui se fait ressentir dans tous les secteurs économiques, entraînant un net ralentissement de la croissance et des crises dans certains secteurs comme l'immobilier. Je ne sais pas si vous avez vu que depuis hier NEXITY parle d'un plan social assez drastique ; ils sont en train de vendre toutes leurs filiales à

l'étranger et l'on s'attend à des mesures de licenciements sur NEXITY qui est, je crois, le premier promoteur privé immobilier.

Les prévisions de croissance retenues pour l'élaboration de la loi de finances, de 1,4 %, ont donc d'ores et déjà été revues à la baisse par Bruno Le Maire à 1 % le dimanche 18 février, ce qui semble d'ailleurs très optimiste puisque le consensus entre les économistes, la BCE et l'OCDE tablent plutôt sur une croissance de 0,8 %. À titre d'exemple, l'Allemagne est rentrée en récession depuis le troisième trimestre 2023. Il semblerait bien que seule la consommation des ménages pourrait soutenir l'activité dans la mesure où le taux d'épargne est largement supérieur au niveau où il était avant la crise sanitaire.

Tout cela entraîne un taux de chômage – qui avait tendance à baisser jusqu'à l'émergence de la guerre en Ukraine – qui se stabilise aux environs de 7,5 % malgré des tensions sur le marché du travail dans certains secteurs. Cependant, la très forte baisse de l'emploi intérimaire, qui se poursuit au 4^e trimestre avec - 6,6 % sur un an, est un mauvais présage car on sait très bien que la variable d'ajustement dans les entreprises c'est l'emploi intérimaire. Les entreprises en baisse d'activité se séparent un peu de leurs employés intérimaires et, si cela ne suffit pas, elles vont taper dans les effectifs pérennes.

L'État, on le sait, a mis en œuvre des actions de soutien ciblées pour y faire face avec des distributions de chèques à tire-larigot mais cela a pesé fortement sur les finances publiques. Le déficit public a donc fortement augmenté ; il était de 4,9 % en 2023 et est prévu à 4,4 % en 2024 alors que, selon les normes Maastricht, nous devrions être à 3 %. Bien évidemment, ce déficit public nécessite un recours massif aux emprunts et notre endettement est désormais de près de 3 100 milliards, soit près de 112 % du PIB. Cela a entraîné Bruno Le Maire à remettre en cause des mesures prises dans la loi de finances 2024 par le décret du 22 février visant à réaliser 10 milliards d'économies sur la dépense publique. D'autres annonces sont attendues dans la loi de finances rectificative devant être votée avant l'été. Je crois qu'en début de semaine, devant le groupe Renaissance, Bruno Le Maire a fait une annonce pour la sécurité sociale – notamment sur la couverture de l'ALD – et il semblerait que les collectivités locales ne soient pas épargnées.

Cependant, parmi les mesures annoncées dans la loi de finances nous avons une poursuite de la baisse des dotations en euros constants. S'il y a une hausse de la dotation globale de fonctionnement de 320 M€ sur un peu plus de 26 ou 27 milliards de dotation globale, soit une hausse de 1,2 % pour une inflation de 7,7 % concernant les collectivités locales, le comité des finances locales a réclamé une hausse de 1,2 milliard pour "maintenir l'effort" apporté par l'État aux collectivités locales. Il y a une demande à ce que l'évolution de la DGF suive le taux d'inflation.

La dotation de péréquation intercommunale est en hausse de 200 M€, notamment pour la dotation de solidarité urbaine. Je ne citerai pas les autres mesures qui concernent essentiellement les petites collectivités locales ou les collectivités dans les zones rurales ou des zones dont nous ne faisons pas partie.

Il y a une revalorisation des valeurs locatives de 3,9 % en 2024 contre 7,1 % en 2023. Vous savez que la loi de finances fixe un cadre pour l'évolution des dépenses des collectivités locales. Je crois que nous avons parlé des contrats de Cahors sous François Hollande ou au début d'Emmanuel Macron. L'objectif fixé par la loi de programmation des finances publiques est une réduction des dépenses réelles de fonctionnement annuelles de 0,5 points en dessous de l'inflation. Contrairement au contrat de Cahors où cela concernait chaque collectivité locale – il pouvait même y avoir des mesures contraignantes –, il n'y a pas ici d'objectif individualisé et pas de mesure de rétorsion si ce n'était pas respecté.

La dotation de soutien de l'investissement local (DSIL) se voit dotée de 3,760 milliards d'autorisations d'engagement mais elle s'est déjà vue réduite par les annonces du 18 février de 500 M€ par rapport à la loi de finances initiale. Il s'agit du décret du 22 février 2024. Dans ces investissements, un objectif de 30 % de projets verts doit être instauré.

Dans le cadre de cette loi de finances, à noter l'instauration obligatoire d'une annexe "budget vert" qui devrait être présenté dans le compte administratif 2024. En 2024, dans le compte administratif qui vous sera présenté au printemps 2025, une annexe présentera donc les différentes opérations concernant le budget vert. De manière optionnelle nous pourrions prévoir un état de la "dette verte", c'est-à-dire identifier dans notre encours de dettes les financements qui auront servi à financer les investissements dits "verts". Nous attendons le cadre que doit produire la DGFIP.

Les équilibres financiers de la commune en 2023

L'année 2023 a été marquée par les conséquences de l'inflation, le ralentissement économique et la hausse des taux d'intérêts. Comme je l'avais annoncé lors du DOB en mars 2022, il s'agit encore d'un contexte économique peu favorable. Malgré ce contexte peu favorable, nous retrouvons un autofinancement suffisant pour réduire le recours à l'emprunt, tout cela en dépit de charges de fonctionnement en hausse sensible du fait de l'inflation et de la hausse des subventions que verse la Ville.

Fonctionnement :

- Des charges de fonctionnement en hausse de 13,8 %, une hausse essentiellement due aux fluides dont le poids dans les dépenses a doublé. En effet, notre consommation en fluides (électricité et gaz) représente désormais 25 % des charges de fonctionnement en 2023 quand elle représentait 12 % en 2022 et ce, malgré le plan de sobriété mis en place et les économies générées par les nombreuses rénovations réalisées. Nous avons en effet observé, à la fois sur l'électricité et le gaz, une baisse de 25 % de nos consommations alors que nous avons ouvert un certain nombre d'équipements en plus.
- Des subventions en hausse de 17 %.
- Une masse salariale contenue qui n'a progressé que de 1,5 % malgré la hausse du RIFSEEP (le régime indemnitaire) qui nous impacte pour 240 000 €, les revalorisations indiciaires qui nous ont impactés de 300 000 €, sachant toutefois que les difficultés de recrutement ont généré une vacance importante de postes qui se traduit par une baisse des équivalents temps plein à 404 fin 2023 contre 421 fin 2022.
- Évolution du FCCT : les flux vers VSGP sont en forte hausse du fait de la hausse des valeurs locatives. Nous avons reversé 372 000 € de plus à VSGP.
- Malgré le peu d'emprunts à taux variable (environ 20 %), nous subissons la hausse des charges financières due à la hausse des taux. Je citerai uniquement l'emprunt à taux variable de 2009, celui qui nous fait le plus de mal car il n'a pas été possible de le renégocier compte tenu du coût de la renégociation, et pour lequel la charge d'intérêts a été multipliée par dix l'année dernière – ce n'est pas une critique, M. MERGY, c'est un constat.

Focus sur la fiscalité :

Malgré la révision des taux en 2023, la pression fiscale fontenaisienne reste sensiblement inférieure à celle des communes comparables. À noter qu'une petite erreur (mauvais positionnement de la ligne moyenne) figure dans le ROB qui vous a été envoyé ; celle-ci a été corrigée et vous recevrez le nouveau document.

La Ville de Fontenay se situe en dessous de la moyenne des villes de même strate avec environ 550 € par habitant pour une incidence de 600 € en moyenne. Certaines villes voisines sont très largement au-dessus.

La pression fiscale est due à deux facteurs : le taux et les valeurs locatives. Compte tenu d'un habitat relativement ancien, les valeurs locatives à Fontenay sont plus basses que celles des villes qui ont construit plus récemment.

Investissement :

Dépenses :

Les investissements en 2023 ont été centrés bien évidemment sur l'urgence environnementale et l'entretien du patrimoine communal. Au 31 décembre 2023, ils représentent 8 M€ de dépenses réelles effectuées, c'est-à-dire décaissées, plus 3,9 M€ de reste à réaliser.

- 5,3 M€ réalisés et 6,6 M€ avec le reste à réaliser sur l'amélioration du cadre de vie.
- 2,6 M€ réalisés et 4,5 M€ avec le reste à réaliser sur l'entretien et l'optimisation énergétique des bâtiments :

- Centre de loisirs Pierre-Bonnard : 2,2 M€
- Espace Rosa-Bonheur : 1,1 M€
- Cours d'écoles et parc Scarron : 600 000 €
- Travaux dans les écoles, entretien du patrimoine, de la voirie, des espaces verts, etc.

L'ensemble est largement financé par l'épargne nette et les subventions puisque nous maintenons un taux de subvention de 31 %, ce qui est quand même très satisfaisant.

Produits :

Les produits des services retrouvent quasiment leur niveau d'avant crise. La facturation des services, c'est-à-dire ce que nous facturons aux Fontenaisiens, est en hausse de 9,6 % pour atteindre 3,3 M€, contre 3,4 M€ en 2019, sous la double influence de la hausse des tarifs et d'un retour à une meilleure fréquentation, l'année 2023 n'ayant été marquée ni par le Covid, ni par une période de confinement.

- Hausse des impôts et taxes à 33,4 M€, soit près de 15 % de hausse, sous le double effet des revalorisations des bases et de la hausse des taux. Toutefois, comme je l'ai dit, notre niveau de pression fiscale reste en dessous de la moyenne de l'échantillon des villes environnantes.
- Des recettes exceptionnelles de l'État et de la Métropole du Grand Paris pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie pour 410 000 €. Ces aides exceptionnelles ne seront toutefois pas reconduites en 2024.

- Nous voyons en revanche un effondrement des droits de mutation à titre onéreux (frais de notaire) qui s'établissent à 850 000 € contre 1,2 M€ en 2022, soit une baisse de 29 %. Je dois dire que nous ne sommes pas très optimistes pour 2024.

- Une baisse du fonds de solidarité de la Région Île-de-France de 149 000 € sous le double effet d'une baisse de notre population (nous aurions perdu un peu moins de 400 habitants) et surtout du mode de calcul qui est relatif entre les communes. Cela ne veut pas dire que la richesse de la population de Fontenay a augmenté, ce n'est pas le cas, mais elle s'est dégradée moins vite que celle de communes environnantes.

Résultat :

Nous retrouvons une santé financière, ce qui se traduit par une épargne nette à 2,9 M€ (je rappelle que nous étions à - 320 000 € en 2022). Cette épargne nette est ce qu'il nous reste une fois que nous avons payé toutes les charges de fonctionnement et que nous avons remboursé nos emprunts. Nous arrivons à un taux d'épargne brute de 10,7 %, ce qui est très satisfaisant car il faut au minimum entre 7,5 et 8 %. C'est cette épargne nette qui va nous permettre d'autofinancer nos investissements.

Notre ratio de désendettement est de 6,3 années, c'est-à-dire qu'il nous faudrait un peu plus de 6 ans, si nous maintenons ce taux d'épargne nette, pour rembourser l'intégralité de nos emprunts qui sont en moyenne d'un ratio d'un peu plus de 8 ans. Pour rappel, en 2022 nous étions à plus de 19 ans, ce qui n'était pas tenable.

Début 2024, en incluant un prêt que nous avons fait en fin d'année, notre dette s'établit à 30,5 M€, soit une dette de 1 222 € par habitant, très inférieure là aussi au panel représentatif qui s'établit à 1 711 € par habitant, sachant de plus qu'il s'agit de chiffres de 2022.

Nos orientations et perspectives pour 2024 :

Nous prévoyons de poursuivre nos quatre grandes priorités :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des services offerts aux Fontenaisiens, voire en apporter de nouveaux.
- Renforcer nos actions en faveur des populations les plus fragiles.
- Poursuivre l'objectif de réussite éducative, petite enfance et enfance scolarisée.
- Lutter contre les effets du dérèglement climatique : poursuivre notre politique d'investissement en termes de rénovation et de développement et assurer l'amélioration continue du cadre de vie.

Dépenses de fonctionnement :

Elles sont anticipées à 42,3 M€, soit une hausse estimée à un peu moins de 2 M€, ce qui est quand important puisque cela fait pratiquement 4 % de hausse. Celle-ci s'explique par :

- L'augmentation des frais liés au personnel, en grande partie.
- 650 000 € de financement des politiques municipales.
- La croissance du FCCT, c'est-à-dire ce que nous reversons à Vallée Sud Grand Paris pour 257 000 €.
- 170 000 € représentant les effets de l'inflation, hors fluides, sur les dépenses de la collectivité,
- 60 000 € d'augmentation des intérêts de la dette puisque les taux ont continué à augmenter. À noter que la BCE a pour principe un objectif d'inflation de 2 % ; de fait, tant que l'inflation n'arrive aux environs de 2 %, elle maintiendra des taux élevés, ce qui est un peu contradictoire puisque cela ralentit l'activité et que la plupart de l'inflation est une inflation importée.
- En revanche, prévision d'une baisse de 320 000 € sur les coûts énergétiques. Il ne faut pas non plus crier victoire trop tôt car ceci est très relatif. Le SIGEIF a notifié la facturation du MW de gaz à 110 € contre 49 € en 2022. Nous avons donc quand même une hausse du coût énergétique de près de 300 %.

Focus sur les ressources humaines :

Nous portons, à la demande de M. le Maire, une politique RH ambitieuse, tournée vers les agents. Nous avons finalisé en 2023 la refonte complète du RIFSEEP (régime indemnitaire), ce qui a permis de compenser pour certaines catégories l'écart de rémunération qu'il y avait.

Nous mettons en place, comme M. le Maire l'a évoqué, une étude et un plan d'action sur la qualité de vie au travail. À souligner que la refonte du RIFSEEP vise à améliorer l'attractivité salariale de la Ville de Fontenay-aux-Roses. Nous verrons dans certaines actions que cela commence à porter ses fruits puisque nous arrivons à recruter des personnels, notamment au niveau des crèches municipales, ce qui nous permettra de rouvrir des berceaux.

Nous prenons en compte la réforme des retraites, ce qui va nécessiter d'envisager des mesures d'accompagnement pour faire face à l'allongement des carrières, voire aux problèmes de reclassement. En effet, comme je l'ai dit en commission municipale ou en bureau municipal, je ne vois

pas un jardinier ou des personnels de crèche ou d'office scolaire continuer à porter des charges à 63 ou 64 ans. Cela va donc nécessiter un effort d'accompagnement et de reclassement des personnels mais aussi le développement, dans les actions de formation, autour de nouvelles compétences.

Revalorisation des traitements : comme évoqué en 2022 et 2023, les annonces du gouvernement de revaloriser l'indice est une très bonne chose mais il serait mieux qu'il le fasse avant la présentation du budget. Nous subissons donc de plein fouet les hausses successives du point d'indice :

- Hausse de 1,5 % en juillet 2023, ce qui aura un impact de 150 000 € en 2024.
- Attribution de 9 points d'indice décidée à l'automne 2023, ce qui va aussi représenter 40 000 € de charges supplémentaires.
- Attribution de 5 points pour tous les agents de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2024, soit 325 € par an et par agent, ce qui représentera 130 000 € en 2024.

Ces mesures à elles seules ont un impact de plus de 300 000 €, sans parler bien entendu du GVT et de l'avancement classique des carrières.

La masse salariale s'établit pratiquement à 21,5 M€, en hausse de 4,4 % entre 2023 et 2024. Bien entendu, ces simulations sont faites à effectif constant. On peut donc penser que si l'on fait le plein de personnels cette masse salariale sera un peu plus élevée mais je crois que la commune n'avance entre autres que grâce à son personnel communal.

Politiques municipales :

- Pour la réussite éducative nous allons envisager des soutiens à la parentalité.
- Une offre de séjours étendue aux classes de maternelle (une commission d'appel d'offres a eu lieu il y a quelque temps à laquelle, de mémoire, a assisté M. SOMMIER).
- Une politique éducative renforcée avec des projets culturels comme "L'orchestre à l'école" ou un projet avec le théâtre.
- Des événements et du soutien aux acteurs locaux :
 - Événements récurrents,
 - Festivités autour des jeux olympiques,
 - 50^e anniversaire du jumelage,
 - Soutien au théâtre,
 - Augmentation du soutien aux associations à hauteur de 600 000 €.
- Solidarité :
 - Nous intensifions nos permanences ADIL,
 - Nous améliorons les conditions d'accessibilité,
 - Nous augmentons de 212 000 € la subvention de fonctionnement au CCAS.
- Santé :
 - Élargissement des offres de soins,
 - Téléconsultation dermatologique,
 - Vaccinations,
 - CPTS,
 - Participation à la campagne de vaccination contre le papillomavirus.

Ces politiques municipales nous amènent à augmenter nos concours de 610 000 €, hors frais de personnel.

Recettes de fonctionnement :

Elles sont anticipées à hauteur de 46,2 M€ contre 45,2 M€ en 2023, soit une hausse de 2,2 %.

- 1,2 M€ de revalorisation mécanique des bases fiscales induite par l'inflation.
- Croissance des produits et services résultant d'une augmentation des prestations et de la révision des tarifs que nous avons votée. Avec les 196 berceaux pour 203 potentiels annoncés par Mme MERCADIER nous serons presque à 100 %.
- Hausse des participations perçues notamment de la CAF, grâce à l'ouverture de berceaux et une nouvelle convention qui vous sera présentée.
- En revanche, nous anticipons une baisse des droits de mutation (frais de notaire) consécutifs à la dégradation des marchés immobiliers de l'ordre de 116 000 € (décote de 20 %).
- Réduction des remboursements d'indemnités journalières consécutive à la révision du contrat d'assurance du personnel.
- Baisse de la dotation globale de fonctionnement consécutive à la baisse de la population recensée. Comme je l'ai dit, les aides ponctuelles à hauteur de 410 000 € disparaissent.

Programme d'investissement :

Le tableau du plan pluriannuel d'investissement recense l'ensemble des grands projets d'investissement. Figurent dans ce tableau les projets en cours de contractualisation et les projets en cours de réflexion, en phase prévisionnelle. Comme je l'ai dit lors des AP/CP, il s'agit des estimations, des anticipations que nous faisons, ce n'est donc pas à prendre à la lettre. Il nous faudra peut-être

revoir le mode de nos AP/CP, c'est-à-dire faire les études préalables et passer en AP/CP lorsque nous aurons un peu plus verrouillé.

Environ 4,5 M€ sont prévus pour ce programme pluriannuel.

Les renouvellements courants sont en hausse. Habituellement nous mettons 2 M€ sur la table mais nous envisageons ici des renouvellements courants visant à l'entretien du patrimoine et de l'espace public pour 2,6 M€, en hausse de 30 %.

De ce fait, nous anticipons :

- une épargne nette de 1,8 M€, inférieure à 2023
- un taux d'épargne brute de 8,3 % pour un objectif de 7 %
- un ratio de désendettement qui passerait à 7,4 années contre 6,3 en 2023 du fait de la baisse relative de la capacité d'épargne. Je rappelle que l'objectif est inférieur à 8,5 années. Comme nous ne prévoyons pas d'emprunter en 2024, notre dette devrait diminuer à 28,5 M€, soit 1 142 € par habitant.

Je ne mentionnerai pas le budget annexe de la Halle aux Comestibles puisqu'une délibération portée par Estéban LE ROUZES abordera cette question.

Les mesures prises en 2023 face à un contexte particulièrement difficile de crises successives depuis 2020 nous ont permis de rétablir des équilibres de gestion satisfaisants et de poursuivre nos actions d'amélioration des services offerts aux Fontenaisiens, tout en continuant notre politique d'investissement pour améliorer notre cadre de vie et lutter contre les effets du dérèglement climatique.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose d'en débattre. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN pour cet exposé très détaillé. Rassurez-vous, vous allez en prendre une deuxième couche puisqu'il est traditionnel que le Maire dise un mot aussi avant que nous puissions débattre.

Je voudrais tout d'abord remercier le travail remarquable de synthèse qui a été fait par les services parce que je trouve que le rapport d'orientations budgétaires est d'une grande précision, il est très synthétique et il est à mon sens d'une très grande qualité. Je voudrais donc remercier vraiment les services et en particulier Mme HUET qui a présidé à sa rédaction et qui a fait un travail que je trouve tout à fait remarquable.

Je dirais en synthèse, après le détail technique des chiffres, que la situation financière de notre commune est saine, comme l'avait déjà souligné le rapport de la Chambre Régionale des Comptes à l'occasion de son audit il y a un an. Dans un contexte national difficile, comme tu l'as rappelé, Jean-Luc, malgré une inflation importante qui perdure et que l'on peut qualifier d'historique sur l'énergie, malgré des décisions étatiques qui majorent en fait mécaniquement les dépenses des collectivités, qu'il s'agisse de nouvelles taxes, de majoration des cotisations retraite, des augmentations du point d'indice, des augmentations du SMIC, et tout cela bien sûr sans compensation, malgré une fragilisation d'un nombre croissant de nos concitoyens qui mécaniquement aussi majorent les coûts de la collectivité, notamment pour toutes les prestations facturées selon le quotient familial, finalement, les mesures à la fois d'optimisation de nos dépenses que Jean-Luc a rappelées et bien évidemment aussi, hélas, la majoration de la taxe foncière l'année dernière nous permettent de présenter ce soir des orientations budgétaires qui témoignent d'une situation budgétaire maîtrisée de notre budget communal.

Les principaux paramètres de cet exercice budgétaire, en résumé, sont au vert :

Notre autofinancement restauré nous permet de limiter le recours à l'emprunt dans une période où, cela tombe bien, les emprunts sont quand même très élevés et donc coûteux,

La dette communale va diminuer, le délai de remboursement de cette dette est de 7,5 années, ce qui est tout à fait correct. Notre dette est saine, il faut le préciser, pas d'emprunt toxique, avec une proportion d'emprunts à taux variable qui est en dessous du maximum recommandé par les experts, à 21 %.

Tout cela fait un bilan finalement assez positif.

Je voudrais souligner à cette occasion que malgré des programmes d'investissements quand même très ambitieux depuis dix ans qui ont généré plus de 100 M€ d'investissements sur notre commune (pas uniquement par la Ville mais aussi par un certain nombre de nos partenaires, notamment le Territoire), la dette par habitant est finalement une des plus faibles de l'échantillon des villes comparables qui avaient été retenue par la Chambre Régionale des Comptes l'année dernière. Elle s'élève à 30,5 M€ cette année.

Je voudrais quand même faire observer à cette occasion que depuis dix ans, l'ensemble des recours contentieux qui ont été systématiquement réalisés contre les projets de la municipalité ou des

quelques projets immobiliers qui étaient en cours de sortie sur la Ville nous ont coûté approximativement, entre les annulations de vente, les manques à gagner en termes de taxes foncières, au moins 2,5 M€. C'est-à-dire que sur cette dette de 30,5 M€, il y a 2,5 M€ qui sont liés à des recours contentieux qui n'ont fait que retarder les projets pour des raisons éminemment politiques puisque généralement menées par des proches de différents groupes d'opposition, d'ailleurs représentés ou non au conseil municipal aujourd'hui. Tout cela est malgré tout à souligner car 2,5 M€ uniquement pour de l'action politique au détriment de l'intérêt général est très cher payé. Cela représente, comme cela a été évoqué notamment dans la tribune de la majorité municipale, plus de 300 € par foyer fiscal, ce qui est quand même considérable.

Jean-Luc l'a rappelé, notre taux de taxe foncière a certes été relevé parce qu'il fallait bien s'adapter aux contingences du moment, mais notre pression fiscale, qui mesure le montant de taxe foncière effectivement payée par nos concitoyens, est significativement inférieure à la moyenne de l'échantillon des villes comparables de la région parisienne tel qu'il a été défini par la Chambre régionale des Comptes.

Cette situation finalement assez favorable nous permet de poursuivre notre action, bien évidemment sans toucher aux taux cette année, autour des priorités qui sont celles de notre équipe depuis dix ans, c'est-à-dire à la fois fournir des services de qualité à nos concitoyens dans les différents secteurs de l'action municipale et ils sont très nombreux – on a souvent tendance à l'oublier. Cela va de la propreté à l'entretien de l'espace public, la sécurité, la santé, l'état civil, la restauration scolaire, l'enfance, la petite enfance, des secteurs extrêmement diversifiés, avec une attention particulière au secteur de l'enfance et de la petite enfance où le rôle d'une mairie est primordial pour concourir à l'égalité des chances et à l'épanouissement des futurs citoyens. Nous poursuivrons donc nos efforts avec cette année :

- une diversification des classes découvertes en faveur des plus jeunes,
- le maintien des actions de soutien à l'apprentissage de la lecture,
- le développement des actions de soutien à la parentalité, notamment dans le secteur de la petite enfance avec l'adhésion au réseau "Parents".

Nous reconduirons bien sûr le chèque sport pour nos écoliers qui est un réel succès et qui a bénéficié à plus de 800 enfants de nos écoles l'année dernière.

Nous mettrons en place à la prochaine rentrée un conseil municipal des jeunes afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté.

Nous nous engagerons enfin dans une démarche qualité de la relation aux usagers dans la suite des nouvelles délégations qui ont été créées il y a quelques mois.

Notre deuxième priorité a toujours été d'être aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles qui sont frappés durement par la crise économique et l'inflation, tout d'abord en maintenant une politique de bas tarifs pour nos services communaux, en particulier dans le secteur scolaire et périscolaire puisque nos tarifs sont parmi les plus bas, si ce n'est les plus bas du département. Bien évidemment, tous ces tarifs qui sont facturés sur la base du quotient familial sont bas, ce qui est aussi une façon de permettre à un certain nombre d'enfants de manger correctement à la cantine le midi, notamment dans les familles les plus défavorisées.

Nous renforcerons aussi dans le prochain budget les moyens du CCAS pour accompagner nos concitoyens en difficulté avec une équipe renouvelée. Nous augmentons la dotation du CCJL et nous poursuivons bien sûr notre vigilance et notre action pour la prévention des expulsions locatives avec, je l'espère, la même réussite que cette année avec quasiment les 4/5^e des expulsions qui ont été évitées.

Nous poursuivrons notre effort de rénovation de nos bâtiments, équipements communaux, et de notre espace public. Tout cela est nécessaire puisque la plupart d'entre eux, comme je l'ai souvent dit dans cette enceinte, ont été construits dans les années 60 et 70, un effort rendu aussi nécessaire par une longue période d'inaction municipale qui a précédé notre arrivée aux affaires 2014.

Cette année verra la livraison :

- du centre de loisirs Pierre-Bonnard,
- du nouvel espace Rosa-Bonheur plus particulièrement dédié aux activités culturelles et à la mise en valeur de nos artistes fontenaisiens,
- du nouveau complexe sportif de la Coulée Verte avec notamment un nouveau skatepark.

Nous mettrons en service un nouveau parking public à La Cavée tandis que la rénovation de notre voirie communale se poursuivra avec Vallée Sud et que commencera la rénovation de notre théâtre.

Nous mettrons en chantier la rénovation de l'école des Ormeaux, du parc Sainte-Barbe et, en fin d'année, de notre marché couvert tandis que se poursuit année après année la rénovation de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

Troisième priorité, faire face au défi climatique en profitant – à toute chose malheur est bon – de la nécessité d'un grand nombre de rénovations, tout d'abord sur l'espace public en re-perméabilisant, en végétalisant notre espace public et nos cours d'écoles, notamment par la plantation de nombreux arbres, en optimisant nos consommations d'énergie. Jean-Luc a signalé que nous avons baissé depuis quatre ans de 25 % la consommation de gaz sur notre commune, c'est un chiffre tout à fait remarquable qui est certifié par le SIGEIF. Tout cela a été possible grâce notamment à la rénovation du gymnase du Parc (- 50 % de consommation d'énergie malgré des surfaces plus importantes), de l'école Scarron et du centre de loisirs Pierre-Bonnard (- 60 % de consommation d'énergie). Cela sera pareil pour le nouvel espace Rosa-Bonheur, ce sera aussi le sens de l'action de Vallée Sud Grand Paris pour notre médiathèque qui verra cette année d'importants travaux d'optimisation énergétique, ou bien encore les travaux de rénovation du théâtre qui commenceront également cette année.

Enfin, nous poursuivrons bien sûr la gestion différenciée de nos espaces verts qui nous a permis d'obtenir le label "Territoires engagés pour la nature" l'année dernière et nous finaliserons avec le Département et le Territoire un nouvel axe cyclable dans le cadre du RER V sur la RD63.

Enfin, poursuivre une urbanisation maîtrisée est aussi une de nos boussoles depuis dix ans qui nous permet d'accompagner le nécessaire renouvellement urbain de notre ville, comme par exemple l'importante opération des Blagis, en ayant en tête l'objectif de maintenir le nombre d'habitants à un niveau proche de l'actuel, ce qui est le cas depuis dix ans malgré le vieillissement de la population qui fait petit à petit diminuer le nombre moyen d'habitants par logement. Cela nous permet aussi de rénover un certain nombre d'habitats souvent dégradés ou vétustes et peu vertueux sur le plan énergétique, tout en étant extrêmement intransigeants sur la qualité des constructions réalisées. Cela nous permettra de préserver l'identité, le charme de notre ville qui a vocation à rester une ville à taille humaine, mais aussi d'ailleurs de garder nos groupes scolaires puisque, en l'absence de toute construction nous perdrons l'équivalent d'un groupe scolaire à l'horizon 2030. La démographie des enfants diminuant chaque année, il faut bien compenser malgré tout le nombre de départs pour maintenir aussi notre niveau de service, en particulier pour les plus défavorisés, tout en restant fidèles à cette ligne qui est de n'accepter que des projets immobiliers qui ont une réelle plus-value pour la ville.

Voici en quelques grandes lignes, et plus brièvement que Jean-Luc ne l'a fait, la feuille de route que nous nous fixons pour cette année à venir. Je ne serais bien sûr pas complet si j'omettais les efforts que nous poursuivons pour rendre notre ville attractive, Jean-Luc en a aussi parlé pour les agents de la fonction publique territoriale et pour fidéliser nos agents dans un contexte où les difficultés de recrutement sont générales pour toutes les communes.

Et je ne serais pas non plus complet si je ne mentionnais pas le renforcement de notre expertise afin, je l'espère, de tirer le meilleur bénéfice du classement du quartier des Paradis dans le dispositif "Engagements Quartiers 2030" par l'État afin de développer des actions pertinentes en matière notamment de prévention, de médiation, d'accompagnement de la parentalité ou d'accompagnement des situations les plus difficiles de nos concitoyens.

Enfin, et Jean-Luc en a parlé aussi, nous verrons cette année le 50^e anniversaire du jumelage de notre ville avec la ville de Wiesloch et le 10^e anniversaire de notre jumelage avec Zabkowice-Slaskie.

En cette année olympique nous organiserons bien sûr des événements en lien avec ce rendez-vous planétaire qui se produira dans cinq mois à quelques kilomètres de notre bonne ville.

Je dirai pour terminer que j'espère que cette année olympique imprégnera un petit peu de ses valeurs de paix et de fraternité non seulement notre bonne ville mais également notre pays et, au-delà, la situation internationale qui, hélas, est plus une situation de tensions et de guerres aujourd'hui. Espérons que l'esprit olympique atténuera tout cela.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les orientations budgétaires de notre Ville et je vous remercie de votre attention. Je pense que les interventions ne vont pas manquer de la part de l'opposition en particulier. Je vois M. MERGY, M. MESSIER. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

Je voudrais d'abord saluer l'engagement et le professionnalisme des agents municipaux, aussi bien ceux en charge des missions opérationnelles, des compétences opérationnelles de la Ville, que ceux en charge des fonctions supports qui ont notamment préparé ce rapport d'orientations budgétaires. Je voudrais aussi saluer, dans la lignée de ce qui s'est fait depuis deux ans après le rappel à la loi par la Préfecture des Hauts-de-Seine, l'amélioration formelle du rapport.

Je voudrais enfin m'étonner qu'après la présentation du DOB de M. DELERIN on ait une synthèse de la présentation du DOB par M. le Maire. Peut-être que l'on aurait pu avoir un troisième élu qui fasse une synthèse de la présentation du Maire ; on aurait pu avoir à l'infini une présentation des orientations budgétaires. C'est sans doute au cas où l'on n'aurait pas compris effectivement quelles

étaient vos orientations budgétaires, vous avez raison de les répéter à plusieurs reprises.

Je ne vais pas commenter tous les chiffres du document car on n'est pas en train de débattre du budget 2024 mais je voudrais revenir sur le réalisé 2023 par rapport aux estimations que vous aviez faites l'an dernier, parce que cela démontre finalement tout le caractère virtuel de ce débat d'orientations budgétaires.

Pour décrire mon sentiment à la lecture du réalisé 2023 par rapport aux orientations budgétaires de l'an dernier et par rapport au budget 2023 que vous aviez présenté en mars ou en avril dernier, trois titres de film me viennent en tête, tout d'abord "L'arnaqueur", ensuite "La grande vadrouille" et enfin "Un jour sans fin".

"L'arnaqueur" tout d'abord parce qu'avec M. SOMMIER notamment nous avons dit à plusieurs reprises que vous aviez retenu des hypothèses complètement surréalistes pour élaborer votre budget 2023, dans la seule optique finalement de justifier une hausse massive des impôts. Je rappelle que vous avez augmenté les impôts de 30 % sur la taxe foncière en 2023.

Vous avez ainsi surestimé les dépenses de fluides de 25 % par rapport à la réalité, les charges à caractère général de 9 % par exemple. Sur les dépenses de fluides, vous évoquez dans le rapport une baisse de la consommation en volume malgré la hausse du nombre de bâtiments gérés par la Ville mais, à vrai dire, à part la construction du vestiaire de rugby, je ne vois pas quels sont les nouveaux bâtiments mis en service par la Ville. J'aimerais donc bien que vous me donniez le nombre de mètres carrés gérés par la Ville à fin 2022 et à fin 2023, ce qui permettra de voir effectivement si le nombre de mètres carrés a augmenté.

Sur l'autofinancement net, qui était censé être dramatiquement négatif sans hausse des impôts puisque vous aviez affiché un chiffre de -1,4 M€ l'an dernier, le résultat final est évalué à + 2,9 M€, soit une amélioration de 4,3 M€ entre le prévisionnel et le réalisé, dont 2,9 M€ qui sont, selon vos affirmations, liés à la hausse massive des impôts. Par conséquent, même si vous n'aviez pas du tout augmenté les impôts – ce que nous avons préconisé avec les collègues de l'opposition –, vous auriez dégagé un autofinancement net à zéro, donc à l'équilibre.

Tout ceci démontre que cette hausse massive des impôts n'était pas nécessaire. Vous l'avez imposée de manière totalement arbitraire contre l'avis d'ailleurs de certains élus de votre majorité, uniquement pour vous permettre de disposer d'un matelas de sécurité vous permettant d'ici 2026 de faire du saupoudrage ou de faire quelques dépenses électoralistes. Fragiliser la situation financière de vos administrés en augmentant les impôts de tous les propriétaires, y compris les plus modestes, pour vous aider à vous faire réélire en 2026 malgré un bilan que je qualifierais de globalement négatif, ce n'est pas ma conception de la gestion rigoureuse des deniers publics.

Le deuxième titre de film auquel je pense c'est "La grande vadrouille". Pour expliquer la baisse de 1 M€ dans les dépenses de personnel par rapport au prévisionnel, vous expliquez à longueur de documents faire face comme toutes les collectivités à des difficultés de recrutement. Malheureusement, je ne crois pas que ce soit comme dans toutes les collectivités ; d'ailleurs, un certain nombre de vos collègues maires des villes voisines disent qu'il y a quand même un problème à Fontenay-aux-Roses. À Fontenay-aux-Roses, en effet, malgré l'action conduite par Emmanuel CHAMBON – qui n'est pas là mais que je salue quand même –, malgré l'efficacité de l'équipe de la direction générale représentée par votre Directeur général, on observe que tous les clignotants sont au rouge : valse des directeurs généraux des services et des directeurs de cabinet, *turn over* élevé chez les cadres et cadres intermédiaires, mouvement de grève, lettre ouverte au personnel, sentiment de mépris mis en exergue y compris auprès de la presse par les organisations syndicales. Ce n'est pas la "galette tour" que vous avez organisée en janvier dans tous les services municipaux ou le séminaire extrêmement coûteux que vous prévoyez d'organiser entre les élus de la majorité et le personnel qui mettra fin à cette grande vadrouille dans les services. Peut-être que les autres mesures évoquées dans le rapport par M. DELERIN y remédieront car, pour le moment, la solution me paraît très largement en deçà des enjeux et de la nécessité.

Le troisième titre de film auquel je pense est "Un jour sans fin". C'est un sujet que j'aime bien évoquer : le non-respect du programme d'investissement prévu en début d'année. Vous avez affiché 12,3 M€ d'investissement, vous avez réalisé 8 M€, soit 65 % seulement du budget d'investissement. Alors je sais ce que vous allez me répondre, M. le Maire, que, comme chaque année, vous devez programmer plus d'opérations que vous ne pouvez en faire, que vous faites du surbooking. Je le conçois mais je vous l'ai dit à plusieurs reprises et je vous réitère ma proposition : présentez-nous en séance du conseil municipal ou, si vous ne souhaitez pas que ce soit public, en commission, présentez-nous le programme d'investissement avec le socle prévu, c'est-à-dire en gros les opérations que vous souhaitez absolument réaliser, et ensuite les opérations que vous avez sur étagère et que vous lancerez le cas échéant en cours d'exercice budgétaire si un appel d'offres est infructueux, si une procédure marché ne va pas, etc. Comme cela nous aurons une vision très claire

de ce qui constitue le socle du projet d'investissement et de ce qui constitue les options ou les propositions à options. Dans ce cas on n'aurait pas un tel écart entre les chiffres annoncés et la réalité de votre action. Je pense que cela permettrait de rendre le débat sur le budget d'investissement plus intéressant, plus responsabilisant, et cela vous permettrait de voir que nous, élus de l'opposition, on est aussi capables de faire des propositions et qu'on n'est pas dans la critique systématique.

Sur les orientations budgétaires 2024, je pense que mes collègues vont faire des analyses et des observations très pertinentes, moi, j'avoue que je m'interroge sur le sens de ce débat. Je m'interroge parce qu'un vrai débat d'orientations budgétaires devrait permettre d'échanger sur les hypothèses retenues, sur les priorités envisagées, sur la stratégie financière à engager, sur la priorisation des dépenses d'investissement. Au lieu de cela vous faites une présentation qui n'est pas inintéressante mais qui est en fait un pré-budget 2024 sur lequel il n'y a pas à débattre, qui est déjà ficelé. C'est un peu comme tous les projets de la Ville, que ce soit la rénovation de la rue Boucicaud ou les projets immobiliers, ils sont présentés d'un bloc et on a juste éventuellement à choisir la couleur du papier. Il est vrai qu'à partir du moment où vous considérez que discuter autour d'une part de galette des rois relève de la démocratie participative, probablement qu'il sera difficile de vous inciter à changer d'approche et de posture en matière de débat d'orientations budgétaires. C'est dommage parce que c'est une occasion ratée pour améliorer la gestion de notre Ville.

Pour conclure, je voudrais vous poser quatre questions, M. le Maire :

- La première question, que je vous ai déjà posée en cours d'intervention, c'est donc le nombre de mètres carrés gérés par la Ville fin 2022 et fin 2023.
- Ma deuxième question, c'est la subvention qui est versée à l'OGEC. Vous annoncez une augmentation mais vous ne donnez pas le chiffre de la subvention versée à l'OGEC. J'aimerais aussi connaître le nombre d'élèves à l'OGEC, le nombre d'élèves par classe et les modalités de calcul de cette subvention. Cela fait plusieurs fois que vous nous promettez, vous-même et M. le Maire-adjoint chargé des écoles, de nous donner en toute transparence les critères de calcul de la subvention versée à l'OGEC mais, finalement, c'est un peu comme les trains qui vont à Limoges ou à Clermont-Ferrand, c'est toujours en retard et nous n'avons donc toujours pas les éléments.
- Ma troisième question, c'est le coût complet de la statue Zwobada, à la fois l'achat de la licence, l'installation, etc.
- Enfin, dernière question, je rebondis à la fois sur votre tribune et sur vos propos, M. le Maire, sur le coût des recours. J'aimerais bien que vous nous disiez quels sont les recours qui ont été signés par les élus de l'opposition ici présents, parce que dire que les élus de l'opposition font des recours systématiques contre les projets de la Ville, c'est bien, mais c'est mieux de le confirmer, de le démontrer. La deuxième question que je voudrais vous poser est une question que je vous pose à vous-même : est-ce que vous ne vous demandez pas si tous ces recours citoyens déposés sur des projets immobiliers conduits par la Ville, c'est peut-être parce que les projets que vous construisez sont un peu bancals ? La preuve c'est que, souvent, vous avez été condamné au tribunal administratif, ce qui veut dire qu'un certain nombre de projets étaient mal conçus, mal ficelés, des projets qui avaient été laissés dans les mains des promoteurs au lieu d'être maîtrisés par la puissance publique.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Oui, M. MESSIER puis Mme POGGI. »

M. MESSIER : « Merci. Puisqu'il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires, il y a cinq points que j'aimerais porter au débat et puis aussi pour apporter la contradiction, évidemment.

Le premier point concerne le budget vert ; je regrette que l'on n'ait pas le budget vert dès maintenant, je crois que la ville de Châtillon le fait depuis deux ans maintenant. J'ai entendu M. DELERIN dire que cela allait devenir obligatoire et qu'on va l'avoir mais je suis impatient de voir la commune donner les moyens aux services de pouvoir faire ce budget vert. Je rappelle que ce n'est pas en soi un budget supplémentaire mais une manière de le présenter en fléchant les dépenses entre celles qui sont néfastes pour le climat et celles qui sont vertueuses en vue de changer le rapport de force. J'attends donc avec impatience ce budget vert, j'espère l'année prochaine.

Le deuxième point que je porte au débat, ou plutôt à votre contradiction, c'est le levier fiscal. On sent dans les documents de présentation, dans votre rapport de présentation orale, M. DELERIN, et dans le vôtre, M. le Maire, des termes de novlangue pour parler de levier fiscal, des circonvolutions pour ne jamais dire le mot "hausse de la taxe foncière" ; on sent quand même que tout ça n'est pas encore tout à fait assumé. C'est un truc qui ressort très fort dans les documents de présentation, on ne va donc pas se priver de rappeler que, effectivement, la capacité d'épargne augmente significativement

grâce à votre forte hausse d'impôts que vous aviez faite l'année dernière, là où la droite aime bien d'habitude donner des leçons de bonne gestion et faire campagne sur le ras-le-bol fiscal.

Le troisième point pour le débat, c'est sur les questions énergétiques. Effectivement, 2023 est la deuxième année où on se prend une forte hausse des dépenses énergétiques, donc 1,2 M€ en 2023 après plus de 2 M€ de hausse en 2022. Là aussi j'ai un peu toussé quand j'ai lu le rapport d'orientations qui dit que la Ville a anticipé la crise énergétique. La vérité c'est qu'elle n'a rien anticipé du tout ; on a pris la crise énergétique de plein fouet parce que vous n'avez jamais pris à la hauteur la question des dépenses d'investissement et de rénovation énergétique. Alors, je sais que vous allez me répondre tout à l'heure que vous avez changé 700 fenêtres et je ne sais combien de chaudières mais la vérité c'est que vous avez toujours fait sur ce sujet trop peu et trop tard. Pour moi, la seule rénovation un peu digne de ce nom qui a été faite, c'est celle de l'école Scarron qui a été inaugurée il y a quelques mois mais, dans l'absolu, la plupart des dépenses que vous avez faites n'étaient pas dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments.

Le pire, ce sont aussi les dépenses à contretemps. Vous venez de vous vanter il y a quelques minutes de la livraison d'un nouveau parking ; c'est donc 1 M€ que vous avez consacré d'abord à l'achat, et je vois dans le rapport d'orientations budgétaires que c'est encore 450 000 € qu'on va mettre en 2024 et en 2025 dans une infrastructure qui ne vise qu'à augmenter notre dépendance aux énergies fossiles et à la voiture individuelle. Je pense que l'on ne doit plus consacrer un euro d'argent public à ce genre de dépenses en cette année.

Cela me fait penser à une intervention publique de votre prédécesseur, M. DELERIN, M. DURAND qui était Maire-adjoint aux finances dans le premier mandat : une réunion publique où il minimisait l'intérêt de faire de la rénovation énergétique en expliquant que quand bien même le prix des énergies fossiles serait multiplié par deux, ce serait gérable. Je me dis qu'il n'a pas eu le nez creux puisqu'on s'est pris x 3 ou x 4 et on voit bien en fait qu'on n'a rien anticipé du tout sur ce sujet. Je pense qu'il faut se mettre dans un état d'esprit, c'est que la hausse de l'énergie ou la volatilité des prix de l'énergie, ça devient la nouvelle norme. J'entends parfois dans les présentations de M. DELERIN dire que cela revient à la normale mais, pour moi, la norme, c'est la volatilité et l'envolée des prix. Dans un monde où les énergies fossiles se raréfient et où l'on est 8 milliards d'êtres humains à en vouloir toujours plus, c'est mécanique, il y aura d'autres crises. Aujourd'hui c'est la guerre en Ukraine, demain ce sera peut-être l'Iran qui rentrera dans un conflit ou une guerre entre la Chine et Taiwan mais, de toute façon, si l'on se met dans l'état d'esprit que ces crises vont se multiplier et qu'elles nous attendent dès demain, je pense qu'on mettrait plus de sérieux à la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Le quatrième point que je voulais porter au débat, c'est la question des investissements 2024. On voit déjà un gros gap, une sorte de trou d'air par rapport aux années précédentes puisqu'on est à 4,5 M€ sur les investissements structurants, là où l'on a l'habitude effectivement d'annonces plutôt autour de 10 M€ ou plus chaque année.

Concrètement, le principal investissement sur l'année 2024 c'est la rénovation du centre de loisirs Pierre-Bonnard, ce qui est une très bonne chose et on l'avait approuvé. Là, pour le coup, je pense qu'on aura une deuxième rénovation digne de ce nom, je l'espère, sur le plan énergétique avec des factures que j'espère moins salées pour ce bâtiment.

Par contre, je constate qu'il y a dans les dépenses significatives 2024 et 2025 le réaménagement du parc Sainte-Barbe : 2,2 M€ pour réaménager un parc qui est un parc arboré en pleine terre, un poumon vert au centre-ville et un îlot de fraîcheur, je pense que ce projet est inutile et je vous invite purement et simplement à abandonner ce projet. Je pense que ce parc Sainte-Barbe ne mérite pas d'être réaménagé à 2,2 M€ et je crains en plus le réaménagement, connaissant votre goût pour l'artificialisation et la minéralisation des sols, je crains de voir des pavés de partout.

Le cinquième point que je porte à la contradiction, que je n'avais pas prévu de mentionner, vous en avez parlé vous-même à l'instant, c'est cette histoire des recours qui auraient fait perdre des millions d'euros à la commune. Vous venez de publier dans le *Fontenay Mag* du mois de mars une tribune que je trouve indigne et ignoble puisque vous nous accusez, nous, assis autour de cette table, d'avoir signé des recours. Je découvre donc que j'ai signé des recours mais dites-moi lesquels car je n'en ai pas souvenir, je les ai peut-être signés à mon insu. C'est donc une tribune mensongère et je suis sûr que vous le savez ; vous n'y croyez pas vous-même mais ça vous plaît de faire croire qu'on empêche la Ville d'avancer. Je rappelle que le recours est un droit constitutionnel, que ceux qui les font sont des gens qui ont intérêt à agir. Ce sont donc en général des riverains de projets qu'ils contestent ; ils ont donc le droit de le faire et ce n'est pas à vous de juger s'ils ont le droit de le faire pas, ils ont le droit de le faire et la justice se prononce. Si vous êtes condamné, c'est que le Maire n'a pas fait les choses, si vous n'êtes pas condamné, c'est très bien, mais je pense qu'il faut arrêter de faire des tribunes comme cela. Je suis d'ailleurs surpris de voir que c'est signé par les 26 élus de la majorité ; il n'y a

que Mme GAGNARD qui s'en est désolidarisée. Je vous invite à rehausser le débat, à reparler du fond et à arrêter ce genre de tribune à la noix, cela sera plus digne de votre fonction, à mon avis. »

M. le Maire : « M. MESSIER, je vous interromps. Sur ce point précis, vous prenez vraiment les Fontenaisiens pour des imbéciles. Tous les recours depuis dix ans dans cette commune ont été signés, effectivement pas forcément par les gens qui sont autour de cette table, mais comme par hasard par un monsieur qui était le principal soutien de M. MERGY pour le conservatoire, et puis finalement par le conjoint de quelqu'un qui était sur une autre liste, c'est toujours comme cela, c'est toujours les mêmes... »

M. SOMMIER : « Et par votre Maire-adjoint. »

M. le Maire : « Accessoirement, je vous ai dit qu'il y a aussi des oppositions qui ne sont pas représentées ici et qui contribuent aussi, notamment tout le groupe de M. FAYE qui fait aujourd'hui un recours contre la géothermie d'ailleurs et contre le projet des Potiers. »

Propos hors micro

M. le Maire : « Oui, mais franchement, vous nous prenez vraiment pour des imbéciles, c'est grossier quand même. »

M. MESSIER : « On a voté pour. »

M. le Maire : « Écoutez, en tout cas je suis sûr que vous désavouerez puisque vous savez que, dans le droit, il y a le droit de faire des recours, ce qui est légitime, on est bien d'accord, et puis il y a l'abus de droit. Et l'abus de droit, c'est quand on détourne la justice avec des recours qui sont totalement farfelus et qui ne servent en fait qu'à utiliser les délais de la justice pour retarder des projets. C'est par exemple le recours de Mouillebœufs où la discussion portait sur une différence de hauteur de 60 centimètres entre la hauteur autorisée pour le bâtiment ou la hauteur non autorisée pour le bâtiment. Et comme il y avait un doute sur le point où on mesurait la hauteur du bâtiment, parce c'est bien sûr en pente, cela a fait l'objet d'un recours contentieux, d'une négociation et finalement d'une décision qui était défavorable pour la commune et pour les habitants, avec la perte d'un commerce de rez-de-chaussée, l'augmentation du nombre d'appartements et la diminution du nombre de places de stationnement.

Pour le reste je répondrai plus tard mais, globalement, les recours ont coûté effectivement plus de 2,5 M€ à la commune ; c'est une réalité dont il faut bien prendre conscience parce que la plupart du temps ces recours ne visent pas à annuler un projet, ils visent simplement à le retarder, à essayer de bloquer l'action de la municipalité ou de bloquer la construction d'un immeuble. Quand on sait qu'on a livré aujourd'hui moins de dix immeubles en dix ans sur cette ville, vous n'allez pas me dire que c'est parce que l'on fait de l'hyper-densification. On a livré moins de 500 logements, allez, peut-être 400, c'est-à-dire dix fois moins que nos voisins. Par contre, on perd effectivement des habitants, on a perdu 400 habitants cette année ; on perd donc de la DGF, on perd de l'argent pour la commune, tout cela nuit à la commune, nuit à l'intérêt général. Ensuite, c'est un droit, je suis d'accord, mais rappelez-vous qu'il y a aussi l'abus de droit. Je vous le dis parce que vous dites que c'est un droit constitutionnel, et nous sommes d'accord, bien sûr que c'est un droit constitutionnel. L'instrumentalisation de la justice à des fins politiques qui n'ont souvent rien à voir avec la défense d'intérêts individuels est un abus de droit. Je peux vous citer encore le recours de M. FAYE, puisqu'il n'est pas là, contre la géothermie, qui nous explique que le fait de fournir de l'énergie moins chère décourage les gens de mieux isoler leurs bâtiments et qu'il ne faut donc pas faire de géothermie. Cela va faire perdre du temps et donc de l'argent à la commune, c'est une évidence et il faut être conscient de cela. »

M. MERGY : « *ce n'est de l'abus de droit...* »

Intervention hors micro

M. le Maire : « Il y a l'abus de droit encore une fois qui consiste à exploiter les délais de la justice ; il faut savoir que ces recours ont été perdus dans la majorité des cas. En général les bâtiments sont faits avec des modifications mineures, il faut bien en être conscient. Tous ces recours ont été perdus, y compris pour le conservatoire Soubise qui nous a fait perdre 1,4 M€ parce que la vente ne se fera probablement pas, en tout cas pas tout de suite parce que l'entreprise a d'autres priorités. Je vois Mme POGGI, Mme LE FUR, M. SOMMIER, Mme GAGNARD, c'est la fête. »

Mme POGGI : « Retrouvons un peu de sérénité.

Moi aussi je vais remercier les services parce que j'ai trouvé que la lecture du rapport était très agréable et que cela a suscité quelques réflexions également chez moi.

Première réflexion, les problèmes de ressources humaines. Le rapport d'orientations budgétaires a le mérite d'être très transparent sur le sujet et, effectivement, une mairie sans le personnel qui fait tourner la maison, c'est un avion sans équipage. À Fontenay il nous manque particulièrement le pilote et le copilote. Le DGS est encore là ce soir mais bientôt ça ne sera plus le cas, et il manque aussi un directeur de cabinet que vous n'arrivez apparemment pas à recruter. Les conséquences du manque de personnels – vous parliez d'intérêt général tout à l'heure –, et bien nous allons les ressentir à tous les niveaux, que ce soit pour la mise en œuvre des prestations sociales, le suivi des projets, la sécurité, la garde des enfants, la propreté de la ville, l'aide aux associations, etc.

J'ai bien noté qu'un cabinet est en train de travailler actuellement à la redéfinition du régime indemnitaire de la collectivité mais aussi il va permettre de favoriser la fidélisation des agents municipaux actuellement en poste. Il semble en effet que la commune n'attire plus compte tenu de la réputation qu'elle possède désormais. Le travail de ce cabinet est un bon point mais peut-être y a-t-il un problème de management au niveau des élus eux-mêmes. Les employés municipaux ne se sentent pas considérés, cela a été très bien expliqué dans le courrier des syndicats d'avril 2023 dans lequel il était mentionné, je cite *"Concernant le respect du rôle de chacun, nous vous informons que nous ne ferons pas de délation à l'attention des élus car c'est de votre compétence d'intervenir avec fermeté en tant qu'autorité territoriale, de leur préciser que dans leurs délégations ils n'ont pas de relation hiérarchique avec les directeurs et responsables de service. Ils ne peuvent pas se comporter en chef de service."* Dans ces conditions, l'élu chef de service est une situation particulièrement difficile à vivre pour les agents, les responsables de service ou une direction. Ainsi, certains élus débordent de leur rôle en voulant diriger, donnant des ordres et décidant des décisions qui relèvent de la responsabilité des fonctionnaires. La place et le rôle des uns et des autres sont très clairs, les élus déterminent les orientations politiques et l'administration les met en œuvre. À mon sens, il est donc essentiel qu'une formation en management soit dispensée aux élus afin que les rôles de chacun soient respectés.

Deuxième réflexion, j'ai bien noté que désormais la santé financière de la Ville est excellente grâce à la forte augmentation de la taxe foncière. Malheureusement, si nous n'avons pas le personnel présent pour faire tourner la maison, cette bonne santé ne servira à rien. Je note aussi que cette bonne santé financière se fait alors même que vous accusez l'opposition de tous les maux et que ces très nombreux contentieux dont nous serions les signataires correspondraient à 10 % de la dette de la commune. Alors, c'est bizarre, je n'ai pas retrouvé ces éléments dans le rapport, et s'ils ne sont pas repris dans ce rapport c'est que vous mentez, M. le Maire. Qu'est-ce que le ROB ? Ce sont les chiffres, c'est l'administration qui l'écrit ; peu importe vos raccourcis, des plus populistes aux plus simplistes, le ROB vous contredit, votre administration vous contredit, les chiffres vous contredisent. Vous pouvez faire une grimace, M. le Maire, votre tribune, c'est votre tribune, elle est subjective, vous n'aimez pas que les gens fassent des recours et c'est votre choix, mais en tout cas le ROB ne dit pas ça. »

M. le Maire : « Mais le ROB ne parle pas de ça, Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Je termine, M. le Maire. Pour la bonne santé financière de notre commune, je note avec satisfaction que vous vous êtes enfin rendu compte que le projet de ferme pédagogique, dont vous pensiez naïvement que le budget de fonctionnement serait de zéro euro, a été abandonné. Vous auriez été dans le débat avec votre opposition plutôt que dans la confrontation et l'humiliation, vous auriez pu obtenir ces informations très en amont et cela aurait évité de perdre beaucoup d'argent dans diverses études préparatoires, mais il n'y a pas que ce projet-là, il y en a eu d'autres avant.

Troisième réflexion, il y a quelque chose que j'ai noté dans le ROB, c'est la disparition de l'appauvrissement de la population. L'année dernière, le ROB mentionnait l'appauvrissement de la population fontenaisienne et cette année l'occurrence disparaît totalement. Il semble que les personnes modestes ont disparu de la ville. Je sais bien que c'est ce que vous souhaitez, M. le Maire, toutefois il n'est pas possible de cacher le fait que socialement il reste un énorme travail à faire dans notre commune, et ce n'est pas une Maison France Services qui viendra à bout de cet appauvrissement. À mon sens, les services publics de qualité restent la solution pour aider les Fontenaisiens qui s'appauvrissent. Les aider, les maintenir sur le territoire de la commune est le meilleur moyen de mettre en œuvre le bien-vivre-ensemble et de favoriser le lien, et ce n'est pas le béton qui nous aidera comme vous semblez le penser.

Je regrette qu'il n'y ait aucun budget conséquent dédié à la prévention et à l'éducation spécialisée, rien ne figure dans le ROB à ce sujet ; vous pourrez faire un contrôle F, vous verrez, il n'y a rien. Ces actions sont pourtant essentielles pour préserver le lien social, éviter les comportements à risque,

anticiper l'insertion professionnelle et apporter un sentiment de sécurité aux habitants. Ce sont des actions concrètes d'aide aux personnes, une priorisation des financements doit être réalisée dans cette direction.

Quatrième réflexion, le club loisirs seniors est dans un piteux état ; je suis allée le revisiter il y a quelque temps, il y a des lézardes qui se sont formées. Pour que tout le monde le sache bien, c'est un lieu pour les personnes âgées mais qui ne bénéficie pas d'un ascenseur, il n'est donc pas accessible à toutes les personnes âgées. Il n'est pas climatisé l'été et il n'est pas chauffé l'hiver. D'ailleurs, dans le *Fontenay Mag* dernièrement, on voyait que toutes les personnes âgées étaient en doudoune. Il existe pourtant une solution simple et qui ne modifie pas le budget, ce serait d'intégrer le club loisirs seniors dans l'ex-conservatoire, aujourd'hui totalement rénové. Cela permettrait aux seniors de bénéficier d'un lieu digne de ce nom et favoriserait, j'en suis sûre, le développement de cette institution dont le rôle est essentiel pour lutter contre l'isolement des seniors et éviter les déclin physiques et cognitifs précoces.

Enfin, dernier point, je note l'absence d'un projet environnement global. Alors, c'est vrai qu'on n'a pas la même définition d'un projet environnemental. Aujourd'hui, dans votre ROB il n'y a aucun projet de protection de l'environnement structurant. Je dis aucun puisque tous les investissements portent sur des projets immobiliers, or, ce n'est pas une rénovation immobilière qui permet le retour de la biodiversité, améliore la qualité des sols, de l'air et de la végétation. Il y a tout de même, et je dois dire que c'est bien, la rénovation du parc Sainte-Barbe qui, je le rappelle, est un parc existant que vous avez laissé se dégrader pendant une décennie. Toutefois, si un parc apporte de la fraîcheur et un environnement plus sain... »

Brouhaha

Mme POGGI : « Laissez-moi terminer, je vous remercie. Ou alors je vous laisse rigoler et je reprendrai après. Je vous laisse vous détendre. Je vous en prie, Madame, vous pouvez continuer. »

Propos hors micro

Mme POGGI : « C'est vrai que cela fait baisser la tension, il paraît. Je vous remercie en tant que présidente de cette séance de me laisser la parole.

Pour Scarron il ne s'agit pas non plus de la création d'un espace vert mais d'un aménagement paysager, il s'agit du cadre de vie et non pas d'un projet environnemental. C'est certes mieux que ce qu'il y avait avant mais ce n'est pas assez compte tenu des enjeux futurs que nous commençons déjà à affronter. Vous avez parlé de défi climatique, M. le Maire, et c'est cela qu'il faut appréhender. Je vous repose donc la question cette année parce que je tiens à ce projet : pourquoi ne pas faire un projet structurant d'investissement portant sur la mise en valeur du patrimoine hydrologique de la commune "la ville aux milles sources" et la réouverture des cours d'eau aujourd'hui enterrés et qui se déversent dans les égouts ? Ce projet passerait aussi par un inventaire des zones humides de notre commune, ce qui permettrait de recenser et de protéger ces espaces essentiels pour la biodiversité et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Je rappelle que le centre-ville de notre commune est particulièrement touché par ce phénomène, il y a des études à ce propos. Ce projet permettrait de faire rejaillir les sources qui auraient de multiples bénéfices : reconquête de la biodiversité, fonctionnalité des sols, amélioration de la capacité d'infiltration, utilisation des eaux naturelles pour arroser le patrimoine végétal, mais cela, je pense que la loi l'autorise depuis peu de temps, donc j'espère que cela sera mis en place à Fontenay.

Dans le même temps, un travail sur la reconquête de la biodiversité serait essentiel afin de refaire de notre territoire un lieu de vie où les habitants aiment à se promener plutôt qu'une ville-dortoir ou de transit entre deux destinations.

Je remercie les collègues qui m'ont écoutée jusqu'au bout et ceux qui ne m'ont pas interrompue. Je remercie aussi ceux qui m'ont interrompue, cela montre qu'ils m'écoutaient. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Mme LE FUR a demandé la parole. Vous êtes sûr, M. KHATOLA, que vous ne voulez pas parler ? Parce que vous seriez le seul à ne pas vous être exprimé. Cela me gêne un peu parce que l'opposition parle dix fois plus que la majorité mais vous parlez finalement dix fois moins que l'opposition, c'est donc dommage. Vous ne voulez pas faire un petit commentaire parce que les groupes d'opposition parlent quasiment tous à trois voix ? Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire. C'est moi qui ai demandé la parole, je pense donc que c'est moi qui vais parler. Je suis quand même assez estomaquée par ce qu'il se passe dans ce conseil municipal. Vous appelez régulièrement à une opposition constructive... »

Propos hors micro

Mme LE FUR : « Je n'entends pas ce que vous marmonnez, déjà, ensuite, c'est mon tour de parole et si vous vouliez bien me le laisser, ce serait agréable. »

M. le Maire : « Alors, votre tour de parole, non, puisque c'est moi qui vous donne la parole en tant que président de séance, vous comprenez ce que je veux dire ? Vous n'avez donc pas à me faire ce genre de remarque qui est inutilement agressive. »

Mme LE FUR : « C'était moi l'agressive ? Je ne crois pas, M. le Maire, vu que... »

M. le Maire : « Depuis tout à l'heure je vois que l'opposition manie le sarcasme, l'agressivité, nous accuse de tous les maux alors qu'on ne fait que débattre. Oui, cela vous dérange quand on vous dit que les recours que vous soutenez ardemment de la part de vos proches coûtent de l'argent à la Ville, mais c'est la vérité, que voulez-vous que je vous dise ? Mme LE FUR, je vous en prie, vous avez la parole. »

Mme LE FUR : « Alors, oui, ça me dérange, et c'est ce que j'allais dire. Ce qui me dérange c'est que comme d'habitude, M. le Maire, vous transformez la vérité, vous essayez de prendre les Fontenaisiens pour des imbéciles. C'est vous qui l'avez dit tout à l'heure mais, excusez-moi de vous le rappeler, vous inversez quand même la situation et la tribune que vous publiez en est l'exemple concret. Il y a des recours contre des projets et vous vous servez de ces recours pour dire que nous coûtions cher à la Ville, que la démocratie coûte cher à la Ville. Alors, non, M. le Maire, ce raccourci n'est pas possible. Ce que j'aimerais rappeler aux Fontenaisiens c'est que, comme l'a dit Maxime, ces recours sont un droit, c'est au juge de dire si c'est un abus de droit ou pas et non à vous. Cette tribune, j'appelle les Fontenaisiennes et les Fontenaisiens à s'en rappeler et à appliquer la technique que vous venez d'appliquer à tout ce que vous dites. Parce que vous faites systématiquement cela, vous transformez la vérité pour obtenir ce que vous souhaitez. Oui, c'est la réalité et je suis assez contente en fait que vous ayez écrit cette tribune parce que ce sera enfin l'occasion pour tous les Fontenaisiens de voir, de comprendre et peut-être de réaliser à quel point vous l'appliquez sur d'autres choses.

J'en viens maintenant au rapport d'orientations budgétaires. Je remercie M. DELERIN, les élus qui étaient présents à la commission et puis bien sûr les services. Je ne sais pas si elles sont encore là parce que je ne les vois pas derrière moi mais elles ont été présentes pendant l'heure et demie que nous avons passée à tout décortiquer et elles ont pu répondre à toutes nos questions. Je suis d'ailleurs assez déçue, M. le Maire, que vous n'ayez pas été présent, ou au moins que les éléments de votre présentation n'aient pas été portés à la commission puisque nous avons donc passé une heure et demie à discuter, à détailler, et puis, là, on apprend de nouvelles choses. Évidemment je n'aurai pas la réponse à tout et comme d'habitude, vous aurez le dernier mot et vous pourrez donc redire ce que vous voulez sur ce que j'aurai dit pour montrer à quel point j'ai tort.

Sur vos priorités, je les trouve assez intéressantes et objectifs pour 2024. On commence avec le cadre de vie. Alors, oui, on va le reconnaître, le cadre de vie, vous vous en occupez, surtout le cadre de vie dans le centre-ville. C'est vrai que notre centre-ville bénéficie de beaucoup de nouvelles infrastructures. Par contre, on ne peut pas en dire forcément autant de nos quartiers, je pense par exemple au centre commercial Scarron qui est laissé à l'abandon depuis toujours. J'ai grandi dans le quartier Scarron, j'y ai passé toute mon enfance et il n'a pas changé en fait depuis dix ans alors qu'au début de votre mandat vous vous étiez quand même engagé à avancer sur ce sujet-là, ce qui n'a pas été fait.

Ensuite, la qualité de service. Vous nous parlez de la qualité de service alors qu'il manque 50 personnes pour faire tourner la mairie, 50 d'après le rapport mais on pourra revoir les chiffres une fois que l'on aura le budget. C'est donc déjà un problème.

Ensuite, vous nous parlez de réussite éducative et d'actions envers les plus fragiles. J'ai relevé ce que vous avez dit tout à l'heure quand vous nous avez parlé des services de la Ville, vous avez dit que la Ville rend énormément de services. Oui, sur la propreté, sur les espaces verts, sur la sécurité, mais l'enfance et la petite enfance viennent seulement à la fin. Eh bien c'est là où l'on voit la grande différence entre les gens qui font de vraies priorités et ceux qui le pensent. Nous, nous aurions dit d'abord l'enfance et la petite enfance, la solidarité ; vous, vous avez commencé par la propreté. C'est

un choix, ce n'est pas grave mais assumez qui vous êtes, votre priorité c'est la propreté, c'est la sécurité. Ce n'est pas un problème, c'est normal, ce sont des différences politiques.

Enfin, vous parlez de lutter contre les effets du dérèglement climatique. Alors, oui, vous faites des rénovations énergétiques des bâtiments communaux, mais c'est une obligation légale alors heureusement que vous le faites. Et puis vous nous rappelez que vous avez hérité d'un patrimoine vétuste, oui, mais, M. le Maire, vous nous l'avez dit pendant tous vos vœux, cela fait dix ans que vous êtes ici, dix ans, et vous avez commencé à rénover il y a quatre ans.

Et puis vous parlez de lutter contre les dérèglements climatiques et, un peu plus loin dans votre rapport vous dites qu'il faut végétaliser. Qu'est-ce que vous végétalisez, des espaces verts ? Ça ne sert à rien, on ne réduit pas les ilots de chaleur urbains en végétalisant des espaces verts, on végétalise l'espace public. Alors, vous allez me dire "Oui, c'est notre projet rue Boucicaut". Trois bosquets... Non, on ne lutte pas contre les ilots de chaleur urbains avec trois pauvres plantes entre deux voitures, ça ne marche pas.

Vos priorités sont belles, c'est de l'affichage, mais je vous propose plutôt que vous assumiez vos propres priorités et que vous parliez à votre électorat plutôt que d'essayer de nous faire des propositions qui iraient potentiellement dans notre sens mais, comme vous ne comprenez pas les enjeux dont nous nous saisissons, vous faites les choses de travers.

Quand on regarde la situation de 2023 on voit que les dépenses augmentent deux fois moins vite que les recettes alors qu'on a quand même une explosion de l'impôt et des tarifs. Je ne reviendrai pas sur l'augmentation de cette taxe foncière dont vous nous dites qu'elle est en dessous de la moyenne des autres communes, etc., mais si on regarde les chiffres du *Parisien*, les chiffres du 92, on est dans les taxes foncières les plus hautes du 92. J'ai l'article du *Parisien* juste ici, et les villes à 33 %, elles ne sont pas nombreuses. »

Propos hors micro

Mme LE FUR : « Non, je sais lire, M. le Maire, excusez-moi, vous pouvez me maudire de plein de mots mais je sais lire.

Des services publics en recul, comme je l'ai dit, parce que l'on voit que les dépenses que vous faites en 2023 sont essentiellement liées à l'énergie et pas à autre chose, donc vous augmentez la taxe foncière pour faire face à la crise, pas pour augmenter et améliorer le service public.

L'investissement, comme le disait Gilles, c'est un effet d'annonce comme d'habitude avec des projets discutables – j'en parlerai à la fin – mais qui sont en plus pour moitié réalisés.

Globalement, moins de services publics, plus d'impôts, plus de charges, une dette quand même très élevée et qui ne l'a jamais autant été à Fontenay, c'est la situation de la Ville aujourd'hui. J'arrêterai ici parce que tout le monde en a déjà parlé, mais juste pour rappeler que la baisse de la population qui, en effet, a un impact financier sur la Ville mais aussi sur le nombre de classes, est en très grande partie due au projet des Blagis qui est assez mal géré puisque nous voyons surtout un départ des familles.

Sur 2024, toujours pas de projection satisfaisante et, surtout, ce que je regrette, c'est que vous nous avez fait la présentation de l'analyse des besoins sociaux au dernier conseil municipal mais dans ce ROB on ne voit pas la concrétisation financière de ces problèmes sociaux qui étaient soulevés. Notamment, vous ne mettez pas la priorité sur l'enfance et la petite enfance puisqu'on a toujours les crèches qui sont à la pêche. Vous dites toujours qu'on a suffisamment de places en crèche mais rien que la convention de la CAF que nous avons signée il y a deux ou trois conseils municipaux relevait le fait qu'à Fontenay-aux-Roses il n'y a pas assez de places en crèche. Tout le monde peut le voir, Fontenay-aux-Roses n'est plus une ville pour les enfants ou les petits enfants, nous n'avons plus la présence, comme nous avons pu l'avoir par le passé ou comme on peut l'observer dans d'autres villes. Les enfants, chez nous, ce sont eux qui trinquent. Quand il y a une crise énergétique, c'est eux qui n'ont plus de chauffage ; c'est un choix, c'est votre choix, ça n'aurait pas été le nôtre. Nous, notre vision, c'est que les enfants sont l'avenir de notre ville et que c'est à eux qu'il faut penser en premier.

Pareil, sur les Blagis on a une bonne nouvelle qui vient de l'extérieur avec ces "Quartiers Engagements 2030" mais moi, la question que je me pose, c'est quelle va être la place de la Ville ? Allez-vous continuer à abandonner ce quartier qui s'est refermé sur lui-même depuis que vous êtes ici alors que le but, quand même, c'est que ce quartier soit intégré à la ville avec des activités de plus en plus présentes alors que vous en avez réduit le nombre sans cesse. Maintenant que la maison de quartier est sous l'égide du CCJL, pouvez-vous nous dire à quel point de nouvelles activités vont

s'ouvrir ? Parce que ce que l'on voit pour l'instant, c'est que la maison de quartier est fermée la moitié du temps.

Enfin, les investissements. Comme je le disais, vous nous avez parlé d'un contexte de crise, crise sociale, crise économique, crise écologique, et dans vos priorités d'investissement on trouve en effet des parkings mais surtout un espace Rosa-Bonheur. Était-ce vraiment une priorité dans la situation que vous avez décrite ?

Je vais m'arrêter là parce que je pense que j'ai fait à peu près le tour de ce que j'avais à vous dire. »

M. le Maire : « Oui, je pense que vous avez fait le tour, c'est incontestable, il n'y a pas beaucoup de choses qui trouvent grâce à vos yeux à l'évidence ! M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Je vais essayer de ne pas être trop redondant bien que sur certains points je voudrais l'évoquer ou plutôt l'aborder de manière un petit peu différente. Je reviens en premier sur le budget vert. En commission on a dit, et c'est vrai, que la loi de finances était quand même récente et qu'il était difficile d'élaborer un budget vert. On nous a dit, et c'est la réalité, que c'était lié aussi au sous-effectif général de la commune et en particulier des finances. Le problème que j'ai, quand même, c'est que lorsqu'on regarde dans votre ROB, alors que vous nous accusez justement d'être responsables des difficultés de recrutement de la commune, je lis – c'est élégamment dit – que "Les agents fonctionnaires sont une dynamique de mobilité très forte". Alors c'est vrai que la dynamique pour Fontenay est très forte, surtout sur les départs et pas sur les arrivées. Je ne reviendrai pas sur les raisons de ces départs, je crois que mes collègues Gilles et Léa l'ont déjà évoqué.

Ensuite, dans votre présentation sur la commune – et Pauline vient de l'évoquer –, sur le tableau qui nous a été présenté, corrigé par rapport à celui que l'on a dans le rapport, on parle d'un produit de taxe sur le foncier bâti par habitant. On se compare à Bourg-la-Reine, à Neuilly, à Sèvres, à Sceaux, etc., sans corriger de l'impact des logements sociaux. Les Fontenaisiens sont peut-être un peu idiots mais je pense qu'ils sont quand même capables de comprendre que votre tableau est une pure fantaisie.

Sur la réévaluation de la base fiscale, j'ai bien aimé que l'on dise "Une revalorisation des bases fiscales en baisse". Oui, en baisse par rapport aux 7,1 % mais en fait c'est en hausse de 3,9 %, c'est donc une baisse tout à fait relative, mais c'est vrai que c'est lié à la loi de finances.

Je ne vais pas aborder le compte financier 2023 puisqu'on l'abordera dans le prochain conseil municipal, même s'il est vrai que cela a déjà été longuement évoqué dans cette instance. Je m'arrêterai juste sur les chiffres qui ont été abordés : 2 M€ de différence entre les dépenses prévues et celles réalisées. Ce que nous avons dit – et c'est comme l'a rappelé Gilles lors du vote du budget – que c'était 2 M€ de trop, on savait très bien qu'il y avait une surévaluation qui avait été faite et qu'ensuite il y a la taxe foncière, donc 3 M€. On retrouve donc les 5 M€ d'excédent que nous avons en 2023. Je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler lors du vote du CA.

Sur les orientations budgétaires, mes collègues ont déjà fait un certain nombre de réflexions, de propositions et d'observations et je m'arrêterai uniquement sur deux points. Je mets de côté l'énergie parce que j'avoue que je n'ai pas très bien compris l'argumentaire qu'il y a dans le dossier sur l'énergie. Je m'arrêterai d'une part sur l'enfance et la petite enfance et d'autre part sur le volet social.

Enfance et petite enfance : vous nous dites que c'est une priorité pour la commune. Les chiffres sont têtus et je regarde donc "Petite enfance" : 140 000 € qui incluent en plus l'effort qui doit être fait pour la revalorisation de la subvention OGEC. Gilles a rappelé que cela fait plusieurs années que l'on demande de comprendre ce qui a été fait et on n'a jamais eu de réponse. Franchement, c'est donc quand même plutôt limité. Sur les berceaux j'ai entendu qu'on passait à 196 berceaux au lieu des 203 qu'il y avait avant, et je rappelle juste qu'avant votre arrivée, M. le Maire, il y en avait 264. Ce sont les chiffres.

En ce qui concerne le volet social, j'avoue que quand j'ai vu le projet – et je l'ai dit à mes collègues – j'ai été assez heureux de voir qu'il y avait une forte revalorisation pour le CCAS, et puis quand j'ai regardé dans le détail j'étais moins enjoué parce que, les 200 000 €, qu'est-ce qu'ils couvrent ? Ils couvrent le fait qu'il y a deux postes qui étaient pris en charge par le budget communal et qui sont transférés à la charge du CCAS, ce qui n'est pas une mauvaise chose pour une question de clarté dans les gestions de la commune et du CCAS mais il faut donc relativiser l'augmentation du CCAS. Par ailleurs, cela comble aussi le besoin pressant d'un agent sur l'espace loisirs seniors. J'en parlerai

demain lors du ROB du CCAS mais je crois qu'il y a eu un effort des agents que je salue vraiment, même en sous-effectifs, pour relancer tout l'aspect loisirs seniors. Néanmoins, quand on regarde dans le détail, finalement, et cela a été évoqué avec l'ABS qui a constitué un gros travail pour essayer justement de prioriser les actions, moi je n'ai rien vu transparaître.

À côté, comme l'a souligné Léa, on a un appauvrissement de la ville, la situation de nombreux foyers se dégrade, les expulsions augmentent, et qu'est-ce qu'on a face à cela ? On a des aides facultatives et de secours qui vont progresser au niveau du budgétaire de 5 000 €. Avouez que cela ne me paraît pas être à la hauteur des besoins, et c'est là que je relativise l'effort que vous signalez sur l'aspect social. Il faut reconnaître qu'un effort a été fait, particulièrement par rapport aux tarifs, un effort de la commune que je salue. Je le reconnais et je pense que ce n'est pas négligeable. Néanmoins, sur les aides facultatives et de secours, je trouve que l'on est encore un petit peu juste.

Jean-Luc DELERIN a rappelé qu'il y avait une intensification – je crois que c'est le terme qui est employé – des permanences de l'ADIL. Je pense que j'aurais peut-être la réponse dans la convention que je vous ai réclamée mais j'espère – alors je ne sais pas si c'est le cas – que cette intensification de l'ADIL se fera localement et que cela se fera en liaison avec le CCAS.

Enfin, je terminerai sur les investissements. Je ne comprends pas pourquoi un investissement ne figure pas dans les projets ni dans le tableau qui va jusqu'en 2027, c'est le gymnase des Potiers. J'ai une grosse interrogation par rapport à cela, et c'est peut-être pour cela d'ailleurs que vous n'en parlez pas dans votre ROB. Je vous avais interrogé et je n'avais pas obtenu de réponse sur l'éligibilité du rachat de cette coque à des aides, à des subventions du Territoire, du Conseil départemental, du Conseil régional. À côté de cette coque, si c'est toujours d'actualité, il s'agit d'une construction qui va se faire sur sol d'autrui puisque le sol a été vendu au promoteur. Je pense que l'on aura une vraie difficulté par rapport à ça, c'est-à-dire que l'on construit un gymnase sur un sol qui n'appartient plus à la commune, et cela me pose donc vraiment problème.

Ensuite, un certain nombre de choses ont été dites sur le *Fontenay Mag* et sur ce que vous préparez. Je vous ferai juste une petite remarque sur l'abus de droit : vous nous avez soumis ici dans cette enceinte une demande de protection fonctionnelle que majoritairement on a refusée, et je m'aperçois qu'on a eu raison de la refuser puisque le jugement vient de tomber et que, justement, le juge a estimé qu'il y avait eu un abus de droit avec des pénalités à payer. Heureusement donc que l'on ne vous a pas suivis, M. le Maire, parce que cela aurait été encore une... »

Propos hors micro

M. SOMMIER : « M. DURAND, pour ne pas le nommer. Le jugement est tombé, heureusement, ça a fait une économie de 10 000 € à la commune. Merci. »

M. le Maire : « Très bien, je crois que j'avais une demande de Mme BULLETT et de M. LAFON. Ah, pardon, Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Je sais qu'il est difficile de penser à moi, M. le Maire, mais je vais tâcher d'élever le débat parce que l'on pourrait parler ensemble de quelque chose d'important. J'ai deux observations, ce sont des observations qui naissent du bon sens et d'avoir un peu travaillé à vos côtés, quand même.

La première, c'est que l'on va passer tout à l'heure un ensemble d'éléments de négociation avec la CAF, et je rappellerai qu'il est souvent intéressant de prioriser le recrutement de personnels remboursé par la CAF. Or, dans la maison de quartier, nous avons quatre postes. Quatre postes qui, jusque là – car je ne sais pas si en 2024 on aura le maintien de ces financements – étaient remboursés à 60 % par la CAF. Je ferais un vœu, puisque l'on est encore en début d'année, pour que l'on priorise – c'est une intelligence, hein – le recrutement prioritaire de ces postes, d'autant que la maison de quartier est dans un site qui, aujourd'hui, est requalifié par la politique de la ville.

Ma deuxième observation c'est que je regrette que vous n'ayez pas signé ma tribune, M. le Maire, elle était très élogieuse sur le travail que vous avez fait – et que j'ai un peu contribué à moment donné à faire avec vous – sur le contrat d'engagement. Et je pense que quand on recrute des postes dans des métiers qu'on appelle à spécificités, je suis quand même administratrice de pas mal d'associations de foyers de jeunes travailleurs, et je tiens à vous dire que quand vous avez un beau projet, à financement et à salaire égal, les professionnels viennent partager ce projet. Soyez fier de ce qu'on peut faire ensemble, M. le Maire. Cette tribune que vous avez faite au mois de mars, qui est très singulière, je pense que c'est une erreur politique. Je vous aurais suggéré, et je le réitère aujourd'hui, de signer la mienne ; elle était bien plus intelligente et bien plus ouverte sur les choses à faire ensemble consensuellement. »

M. le Maire : « Bien. M. LAFON puis Mme BULLETT et je conclurai ensuite. Ah, il y a aussi Mme BEKIARI qui veut intervenir. »

M. LAFON : « Je voudrais juste dire que le débat d'orientations budgétaires, le ROB, est l'occasion de discuter et de débattre, c'est une façon d'avoir une anticipation d'une certaine manière du budget, ce n'est donc pas étonnant qu'il y ait des éléments budgétaires dans ce document, et c'est utile. Je vais vous répondre sur l'OGEC de façon très précise, ce qui nous permettra de tous retrouver la mémoire, mais je voudrais quand même dire que dans l'ambiance actuelle, l'ambiance générale décrite par Jean-Luc, je pense qu'il faut que l'on retienne quand même quelques éléments. Si l'on regarde les données climatiques, et notamment notre problématique de chauffage, il se trouve – alors c'est peut-être une tendance non souhaitable que l'on est en train de vivre – que nos dépenses de chauffage ont augmenté, c'est vrai, mais beaucoup moins qu'on ne pouvait le craindre puisque que nous avons eu l'année dernière un hiver extrêmement clément. Cela veut donc dire aussi que quand on analyse les chiffres, il faut les resituer dans leur contexte et les relier à des données objectives.

Deuxième chose, l'augmentation de la fiscalité a permis effectivement de dégager des marges. Je pourrais d'ailleurs faire une simulation : s'il avait fait 3°C de moins pendant l'hiver je ne suis pas sûr que l'on en serait exactement aux résultats que l'on a vus sur le PowerPoint de M. DELERIN. Par contre, il y a des choses qui sont, dans les tendances, pour le moins un peu stressantes. Depuis dix, vingt, trente ans la croissance est largement soutenue en France par la consommation des ménages, et l'on voit bien aujourd'hui que l'on est sur une problématique de consommation qui pose d'ailleurs d'autres problèmes : faut-il continuer à augmenter la consommation ? Mais c'est un autre sujet. La croissance a donc été jusqu'à deux tiers portée par la consommation des ménages dans les années passées.

Un autre point d'interrogation et d'inquiétude, qui devrait selon moi collectivement nous inquiéter même si l'on n'y peut pas grand-chose, ce sont les droits de mutation. Il faut quand même regarder les données, celles-ci sont très claires. En France, les droits de mutation, c'était 10 milliards d'euros en 2007, et presque 21 milliards d'euros en 2022. En fait, les communes ont été soutenues, malgré les désengagements, malgré les dépenses obligatoires supplémentaires, malgré l'empilement des normes. Je parle sous le contrôle de Gilles mais le rapport Migaud-Lamassoure expliquait déjà qu'il y avait 16 000 normes ou standards qui s'appliquaient aux collectivités territoriales, un truc de fou. Aujourd'hui, en 2023, je crois qu'on est inférieur à 16 milliards d'euros, il y a donc en fait un vrai effondrement des droits de mutation, ce qui est une vraie difficulté.

Par ailleurs, je rappellerai aussi que nous payons encore aujourd'hui au prix fort quelque chose qui n'était peut-être pas évitable mais qui a été quand même la cession du patrimoine d'ICADE, y compris sur la seule ressource qui reste aux communes (je n'ai pas été un grand partisan de la suppression de la taxe d'habitation). Qu'on la recalcule, qu'on fasse des péréquations, etc., c'est une chose, mais aujourd'hui, la seule ressource des collectivités territoriales reste le foncier, et ce foncier est effectivement très inégalitaire pour plein de raisons, y compris d'ailleurs parce que, effectivement, quand on a 43 % de logements sociaux, ils ne pèsent que sur une grosse moitié de la population, les propriétaires. D'ailleurs, quand on regarde les courbes qui nous ont été projetées, il est assez intéressant de constater que là où les taux de taxes foncières sont les plus élevés... Enfin, l'historique du Plessis est assez simple : effectivement des municipalités avaient fait le choix de taxer le propriétaire plutôt que le locataire. C'est un choix politique : d'ailleurs, le législateur s'en est ému puisqu'à un moment donné il a corrélé les augmentations de taxes foncières et de taxes d'habitation pour éviter ces dérives. Ce sont des choses qui me paraissent donc relativement inquiétantes, y compris malgré les marges de manœuvre dont on dispose aujourd'hui. Alors on ne peut pas se dire que l'on n'aura que des mauvaises nouvelles mais on peut se dire quand même que depuis 2019, entre les crises Covid et la guerre en Ukraine... Jean-Luc ne l'a pas dit mais nous allons avoir cette année + 25 % de coût d'acquisition des denrées alimentaires pour notre cuisine centrale. De l'autre côté on va aussi aller vers la suppression des plastiques, ce qui est une bonne chose puisque l'on parle de politique verte, mais cela va entraîner 150 000 à 200 000 € d'achats de bacs inox (ou bac "gastro" mais c'est un terme épouvantable) et la nécessité de refonder la gestion de ces bacs, ce qui implique aussi des coûts de fonctionnement. Il me semblait ainsi intéressant, dans le débat global, de resituer les choses.

Sur l'OGEC, il faut savoir déjà qu'il y a une loi et que cette loi n'était pas appliquée, ce qui nous a coûté très cher, et elle est appliquée aujourd'hui. J'ai la présentation de l'OGEC que je garde sur mon ordinateur : le 19 décembre 2019, en conseil municipal, nous vous avons présenté de façon extrêmement détaillée les principes de calcul du coût de l'élève. Nous pourrions d'ailleurs peut-être refaire une séance sur ce sujet et ce document est disponible, ce n'est pas un problème. Je vais donc vous donner rapidement les principes du coût de l'OGEC et vous expliquer que depuis 2019 il s'est passé un certain nombre de choses. À noter tout d'abord que nous avons fait un travail si précis pour

mettre au point une formule de calcul pour ce coût de l'élève que la plupart des communes se basent désormais dessus. Certains postes sont obligatoires :

- les travaux d'entretien ou de maintien en condition opérationnelle,
- les charges de fonctionnement,
- le mobilier scolaire,
- l'investissement dans l'informatique et les réseaux,
- les fournitures pédagogiques,
- les classes de découverte. Sur ce dernier point, je me réjouis que nous ayons cette année des classes de découverte en plus pour les élémentaires et une expérimentation pour les maternelles,
- le coût des intervenants sport,
- le coût RH pour le fonctionnement courant dont je vous donnerai quelques ordres de grandeur,
- le coût des transports.

Les formules de calcul, extrêmement précises, prennent en compte certaines spécificités ; par exemple, on fait un calcul du ratio du temps d'utilisation des locaux scolaires parce qu'ils servent aussi à d'autres usages comme les temps périscolaires. Il faut savoir cependant qu'un fait majeur s'est passé après le vote de cette formule, une véritable révolution dans le système scolaire. Il a fallu en fait un siècle et demi entre "l'invention" de l'école maternelle et le fait qu'elle soit rendue obligatoire par la loi Blanquer qui fixe désormais le premier niveau de scolarisation des enfants à trois ans. Par voie de conséquence, la loi impose le financement du coût de l'élève pour les élèves d'école maternelle. Je n'ai pas les chiffres ici – Anne-Marie les a sans doute – mais on nous en a donné quelques-uns lors de l'assemblée générale. Nous avons un peu moins de 55 enfants fontenaisiens dans les maternelles et autour de 90 dans les écoles élémentaires. Le coût de l'élève est très intéressant quand on le calcule car on se rend compte que cette augmentation est liée au poste majeur en maternelle, c'est-à-dire le personnel.

Vous parlez de politique de l'enfance mais il faut savoir par exemple que la loi prévoit un ATSEM par école maternelle (un ou une, car nous n'avons en fait qu'un seul homme ATSEM). Nous avons donc un ATSEM en petite section, un ATSEM en moyenne section et un ATSEM pour deux classes en grande section. De fait, le coût de fonctionnement ATSEM est beaucoup plus important que pour d'autres communes. Nous faisons d'ailleurs un énorme travail – qui ne se voit pas – de valorisation, de progression des ATSEM. Nous avons travaillé avec un ancien inspecteur, en lien avec l'Éducation nationale, pour que les ATSEM soient vus comme assistants d'éducation, et l'on a aussi des personnels d'entretien, etc. Aujourd'hui, le budget ATSEM est, de mémoire, de 1,2 M€ par an en RH pour les écoles. Le coût de l'élève est donc grosso modo de 1 000 € en élémentaire et 1 400 ou 1 500 € en maternelle. C'est le coût pour la commune et que nous appliquons par convention avec l'OGEC. C'est tout, c'est mathématique et c'est public.

Nous sommes actuellement en train de rediscuter une convention avec l'OGEC que nous avons prorogée d'un an faute de temps (Covid, départ de la Directrice de l'éducation, ...). Une réunion est encore prévue lundi prochain pour rediscuter d'un certain nombre de choses. Par exemple, le montant retenu d'allocation du personnel pour l'aspect éducatif s'élevait à 63,6 %, c'est-à-dire que l'on considère qu'un agent est 63,6 % dans une activité face aux enfants et le reste correspond à d'autres activités. Les horaires ayant légèrement bougé avec une journée un peu plus courte on est donc en train de recalculer ce genre de choses et l'on est aussi en train de regarder un certain nombre d'autres postes.

Ce calcul est donc précis et l'on applique la loi ; à noter que ce travail avait pris six mois à l'époque. Je veux donc bien vous fournir ce document de 2019, sachant toutefois qu'il a évolué depuis. Je vous dirai simplement une chose que j'ai toujours dite : le coût de l'élève en élémentaire s'élève à environ 1 000 € par enfant. L'association des Maires du 92 avait décidé en 1993 que ce coût de l'élève était à 760 €, c'est-à-dire que lorsqu'un élève de Fontenay va dans une autre commune, on paie à celle-ci 760 €. Il faut savoir que toutes les communes n'appliquent pas cela, c'est-à-dire que nous accueillons parfois des élèves de communes qui ne veulent pas nous payer de frais de scolarité. Mais si vous prenez 760 € – c'est aussi une façon de vérifier les ordres de grandeur – et que vous appliquez l'inflation, etc., on voit que l'on n'est pas loin de 1 100 €.

Il ne faut donc pas fantasmer ; le document est à votre disposition et nous reviendrons de toute façon vers vous pour une raison très simple, c'est qu'avant le mois de juin nous repasserons au conseil municipal les termes de la nouvelle convention avec l'OGEC, mais la loi, toute la loi, rien que la loi... »

M. le Maire : « Merci, Dominique. Je crois que tu veux intervenir, Anne. »

Mme BULLET : « Merci, M. le Maire.

Je voulais soulever deux points, l'un pour Mme POGGI qui a parlé de l'espace loisirs seniors. Je ne sais pas quand vous êtes allée le visiter et je vous invite à nous y rendre ensemble... »

Propos hors micro

M. le Maire : « Laissez parler les autres, s'il vous plaît. »

Mme BULLET : « Ce n'est pas une question, c'est juste une invitation et nous prendrons date plus tard. Vous parlez d'inaccessibilité mais vous n'avez pas dû rentrer par la bonne porte, vous avez dû rentrer par la rue Jean-Jaurès où il y a en effet quelques marches mais la bonne entrée est complètement accessible. Les premiers bâtiments que l'on a d'ailleurs rendus accessibles sont l'espace loisirs seniors et le CMS. Il faut donc rentrer par le boulevard de la République où vous avez des accès très larges prévus pour les personnes avec une canne ou en fauteuil pour accéder au rez-de-chaussée ou à l'étage au-dessus puisqu'il y a une pente faite exprès. Il n'y a donc pas besoin d'ascenseur, on pourrait toujours en ajouter un mais c'est tout à fait faisable tel que c'est actuellement et pour le moment cela fonctionne très bien. Par ailleurs, devant cette entrée des voitures peuvent stationner pour déposer ou reprendre des personnes à mobilité réduite. Le bâtiment a été repeint il y a un an ou deux, il est en bon état et je n'ai pas entendu parler de problème de chauffage, à moins qu'il y ait eu des coupures ou qu'il ait fait particulièrement froid comme il y a quelques années. En tout cas personne ne m'a dit avoir eu froid. Concernant le problème de la chaleur on a ouvert le jardin en bas qui existait mais qui était fermé et qui n'était pas entretenu ; il a été aménagé avec des chaises, des parasols et un espace potager pour faire de l'animation afin que les personnes puissent prendre l'air, peut-être pas en période de canicule mais quand il fait bon. Je pense que l'on a donc profité au mieux de cet espace. Maintenant, on peut toujours imaginer déménager cet espace de loisirs, cela pourrait, pourquoi pas, faire l'objet d'une réflexion avec M. le Maire mais en attendant je sais que les seniors aiment bien ce lieu-là parce qu'il est central. Si on le déplaçait par exemple à l'espace Rosa-Bonheur il se retrouverait décentralisé, sans parler de la grande pente pour y accéder. Aujourd'hui il est central et est à peu près à plat et je pense que les seniors apprécient son emplacement. D'ailleurs, je dois dire que les activités ont énormément augmenté et le nombre d'adhérents a augmenté aussi. Cet espace loisirs seniors fait donc le plein et je pense que les gens sont vraiment contents mais on peut toujours y faire une visite et imaginer autre chose si M. le Maire est d'accord, sachant que l'on est toujours preneurs d'idées géniales et de changements, il ne faut pas être obtus. En tout cas cet espace fait aujourd'hui l'unanimité de nos adhérents.

Le deuxième point, à l'attention plutôt de M. SOMMIER, concerne le volet social. Je lui ai d'ailleurs envoyé le ROB du CCAS pour la séance de demain, juste avant qu'il en parle et il n'a donc pas encore toutes les explications. Il y a en effet une différence de 200 000 € qui peut paraître formidable mais qui correspond en partie aux salaires de deux salariés auparavant payés par la Ville et maintenant par le CCAS, si bien qu'ils rentrent dans le budget du CCAS (environ 170 000 €). Il y a également des postes en plus ; M. SOMMIER a parlé d'un agent à l'espace seniors et il y en a en effet un de plus mais il y a aussi eu le recrutement d'une responsable de toute l'activité senior ainsi que d'une responsable du secteur social. Il y a donc plusieurs embauches au niveau du CCAS et j'en attends d'ailleurs encore car j'en demande toujours plus à M. le Maire ! Notre budget comprend donc plus de masse salariale et d'aide et de secours, contrairement à ce que dit M. SOMMIER. On constate une augmentation de 5 000 € mais c'est en fait beaucoup plus car il faut savoir qu'avec les travailleurs sociaux, avec le réseau France Services, on oriente les personnes ou on les aide à remplir leurs papiers pour qu'elles puissent obtenir des aides que ne finance pas forcément la commune mais l'État ou le Département. On ne peut toutefois pas compter les aides financières que l'on apporte aux gens dans une ville. Tout le travail mené pour aider une personne à avoir ses APL ou le RSA ne rentre pas en effet dans le budget de la commune mais la personne, elle, perçoit ces aides. La Maison France Services, qui nous coûte plus de 100 000 €, est surchargée et on est obligés de limiter sinon tout le monde viendrait. De fait, le service est formidable et je remercie au passage tous les agents, que ce soit ceux du CCAS, de l'espace loisirs seniors ou de la Maison France Services. Je pense que l'on rend vraiment service à la population. Dans les chiffres, cela ne se comptabilise pas, je n'oserais pas dire aussi simplement parce que je ne voudrais pas que cela soit mal pris, mais pas de cette façon-là. Les aides que nous avons prévues s'élèvent tout de même à 61 000 €, nous verrons ensuite si nous utilisons la totalité mais les secours ont bien été augmentés.

Le travail de l'ABS se poursuit et doit être payé ; il s'agissait de tranches de 20 000, 25 000 ou 30 000 € qui ont été payées et que l'on n'a donc plus. Par contre, nous allons pouvoir acheter le

Mobi'bus pour 26 000 €, de mémoire. Ce sont ensuite des choix que nous faisons et qui n'apparaissent pas en termes de chiffres purs en comptabilité mais on avance et je pense franchement que l'on fait de belles choses en matière d'aide sociale. C'est dommage car nous aurions peut-être dû faire le ROB du CCAS avant ; nous l'organiserons mieux pour l'année prochaine. En attendant, je pense que les Fontenaisiens sont bien aidés, du moins dans la mesure de ce que peut faire une commune ; on ne peut pas non plus tout faire et ce n'est d'ailleurs pas notre rôle. »

M. le Maire : « Merci, Anne. Mme BEKIARI voulait intervenir. »

Mme BEKIARI : « Merci, M. le Maire, je serai courte. Lorsque nous avons évoqué en commission – parce que cela m'intéresse évidemment de prendre connaissance et de faire avancer nos travaux – le budget vert de la ville de Châtillon, je me suis adressée à nos collègues de Châtillon qui m'ont expliqué que ce qui va en fait être mis en place par la loi, c'est vraiment une démarche exhaustive et qu'ils n'ont pas pu faire. Je ne souhaite bien évidemment pas faire un procès d'intention, dire qu'ils n'ont pas mis les moyens ou quoi que ce soit d'autre, je voulais simplement dire que cette démarche n'est pas évidente, elle demande aussi une connaissance. Ils m'ont expliqué qu'ils n'ont pas pu évaluer 50 % de leurs actions mais qu'ils avaient commencé. Ils ont donc présenté une seule slide montrant qu'ils avaient commencé à évaluer un peu l'impact positif direct de tout ce qui contribue à la transition écologique. C'est un travail qui va être encore amplifié par la nouvelle loi qui demande des choses précises et, effectivement, il faudra faire un travail exhaustif.

Autre point, non, on n'a pas peur de dire la phrase "hausse de la taxe foncière" ; on l'explique, on l'explique différemment de nos collègues de l'opposition mais on l'explique quand même.

Je souhaitais par ailleurs dire quelques mots concernant les investissements en matière de transition et d'environnement. Quand on analyse les besoins d'aujourd'hui, les urgences d'aujourd'hui avec les connaissances d'aujourd'hui, les actions du passé ou celles d'un passé relativement récent, je trouve que l'analyse est un peu biaisée. Par exemple, il y a parfois des ricanements, on dit "vous avez changé quelques fenêtres, vous avez fait ceci, vous avez fait cela il y a quelques années." Mais il y a quelques années on ne pouvait pas soupçonner Jean-Jacques FREDOUILLE de vouloir quand même être... voilà, ce n'était pas un appui de la majorité de l'époque, mais il y a eu à cette époque un document distribué sur table, que je n'ai pas retrouvé, qui disait "Ils font des choses qu'il faut regarder de près." Je pense qu'il aurait aujourd'hui un autre avis, mais aujourd'hui c'est aujourd'hui, les urgences sont différentes, les analyses sont différentes, les possibilités sont différentes, la connaissance est différente. En 2021 j'ai participé à une réunion au SIPPAREC après la présentation du Schéma Directeur Énergie, justement sur la mise en place de ces études. Il y avait une cinquantaine de villes. Évidemment, gloire aux services de la Ville, en tout cas il n'y en avait que deux parmi lesquelles Fontenay-aux-Roses qui l'avaient déjà présenté et mis en application. À l'époque j'avais envoyé un SMS à la Directrice du service technique pour la féliciter, je ne m'attendais pas à ce constat. Plusieurs villes ont pris contact avec elle justement pour comprendre quelle était la démarche à Fontenay-aux-Roses.

Concernant les investissements, ceux-ci ne concernent pas uniquement les bâtiments mais ils représentent un volet important qui demande énormément d'études. Vous avez évoqué les besoins financiers et évidemment la facture est salée mais, enfin, c'est un investissement pour la bonne cause. Il ne faut pas oublier qu'il y a le temps des études, le temps de la mise en application, il faut donc du temps. Chaque bâtiment, sans parler de nouvelles constructions, apporte aussi des solutions et de l'efficacité, chaque projet appelle un temps d'étude et de réalisation et, projet après projet, la ville avance collectivement.

Enfin, c'est une stratégie, on ne replante pas les espaces verts, on traite différemment les espaces verts ; il faut aussi que l'on optimise pour mettre en place des transitions et il n'y a pas que les espaces verts, il y a aussi les cours d'écoles qui ont été évoquées, tout ce qui est également mis en place au niveau des offices en termes de projets d'amélioration du circuit alimentaire, et il ne faut pas oublier non plus la façon dont on voit actuellement la réfection des voiries. C'est donc beaucoup plus global, je pense que la question des espaces a été pas mal expliquée dans le *Fontenay Mag*. Nous mettrons aussi des panneaux par exemple devant le parc Scarron. Il faut insister sur le fait qu'il y a des indicateurs sur la biodiversité pour chaque projet, il y a des indicateurs sur les îlots de chaleur pour chaque projet et nous allons les afficher devant chaque projet. Merci. »

M. le Maire : « Un petit mot de Mme ANTONUCCI. »

Mme ANTONUCCI : « J'ai une petite question pour M. SOMMIER. J'ai cru comprendre que vous aviez parlé de logements délabrés. Non, vous n'avez pas dit cela ? C'était juste pour rappeler que

60 % des logements sociaux avaient quand même été rénovés grâce à la bonne entente de M. le Maire avec les bailleurs. »

M. le Maire : « Bien, je crois que nous allons peut-être avancer parce que si chacun reprend la parole quatre fois, cela va être quand même compliqué. »

Mme GAGNARD : « Non, M. le Maire, moi, j'essaie d'être opérationnelle. »

M. le Maire : « Non, nous allons essayer d'avancer parce qu'il est déjà 23 heures. »

Mme GAGNARD : « M. le Maire, je veux simplement dire... »

M. le Maire : « Non, Françoise, on ne peut pas, on va s'arrêter là, je vais conclure rapidement, de toute façon plus personne n'écoute en face, visiblement. »

Propos hors micro

M. le Maire : « Il y a un moment où il faut limiter un tout petit peu, chacun s'est exprimé, vous aussi d'ailleurs, ma chère. Je voudrais juste faire quelques remarques conclusives. Je sais bien que la tribune ne vous a pas fait plaisir mais en même temps c'est une réalité : les recours coûtent cet argent à la commune et, bien évidemment, Mme POGGI le fait que ce ne soit pas dans le ROB n'a rien à voir. Le ROB concerne le budget de la commune, il ne concerne pas les coûts ou les manques à gagner de la commune. On n'aurait pu faire un chapitre ? La prochaine nous ferons donc un chapitre, d'accord, sur les manques à gagner de la commune liés effectivement aux différentes taxes foncières, taxes d'aménagement qui ne rentrent pas parce que l'on a retardé un projet d'un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans dans certains cas. Tout cela c'est aussi de l'argent des Fontenaisiens, c'est 2,5 M€ des Fontenaisiens. Je vois que vous êtes très sensible sur l'objet de l'augmentation des impôts mais quand il s'agit par contre de faire des recours sur les 10 cm de doute ou les 20 cm de largeur d'un balcon sur les Potiers, tout d'un coup l'argent des Fontenaisiens devient finalement beaucoup moins important. C'était juste pour dire cela parce qu'il est vrai que cela commence à nous agacer un peu au fil des années. »

M. MESSIER, vous avez l'air de considérer pour rien le fait que pendant effectivement les six premières années nous avons été obligés de changer 700 fenêtres, cela vous fait beaucoup rire, mais il n'empêche que chaque fenêtre est un chantier, c'est du temps de personnel, c'est un investissement, ce sont 7 500 €, moyennant quoi cela coûte de l'argent. Nous avons changé toutes les chaudières des écoles et quasiment toutes celles des bâtiments publics. Une chaudière d'école, c'est 200 000 € d'investissement, ce n'est donc pas l'épaisseur du trait. Quand on veut rénover un bâtiment comme par exemple la rotonde de Jean-Macé où l'on ne pouvait plus faire dormir les enfants dans la salle de sieste parce que les fenêtres étaient complètement perméables au vent, on commence par faire cela, effectivement.

Ensuite, comme l'a très bien rappelé Despina, chaque projet représente plusieurs années de travail. La rénovation du gymnase du Parc – que vous oubliez d'ailleurs, on a l'impression qu'il n'y a que l'école Scarron qui vous a marqué – c'est quand même une très grosse réalisation qui nous a coûté 7 M€ et qui consomme aujourd'hui 50 % de moins que l'ancien gymnase du Parc pour des surfaces plus grandes et, accessoirement, c'est quatre ans de travail. Donc, oui, dix ans ce n'est pas grand-chose ; ce n'est pas grand-chose parce que quatre années de travail entre la concertation, toute l'ingénierie pour trouver les marchés publics, les cahiers des charges, etc., plus 18 mois de travaux, cela fait en effet quatre ans. Dans le meilleur des cas, un bâtiment représente deux à quatre ans de travail pour la municipalité en termes de charge de travail pour le personnel communal.

Ensuite, il faudrait vous mettre d'accord ; M. MERGY nous explique que nous investissons beaucoup trop, que nous avons les yeux plus gros que le ventre, vous nous expliquez que nous n'allons pas assez vite. J'entends bien mais ce n'est pas tout à fait compatible.

Sur le levier fiscal, puisque nous allons bien sûr en parler maintenant à chaque ROB, ce qui importe c'est que les deniers de la Ville soient bien gérés. Or, il y a une façon très simple de comparer le coût de gestion d'une Ville, c'est de comparer la quantité de budget de fonctionnement par habitant, c'est aussi simple que cela ; c'est très rustique, cela ne tient pas compte finalement des choix politiques qui sont faits en matière d'externalisation ou de non-externalisation. Finalement, les villes produisent à peu près les mêmes services ; si nous nous comparons aux villes voisines nous avons à peu près les mêmes taux de crèches, les mêmes services périscolaires, etc. Nous, nous sommes à 1 400 € par habitant et la plupart des villes voisines sont entre 1 700 et 2 000 € par habitant ; en gros, nous sommes les deux villes les moins chères avec Clamart. C'est simple et vous pouvez vérifier, tous les

chiffres sont disponibles, tous les chiffres des budgets de fonctionnement des villes du territoire sont disponibles sur le site Internet de chacune des villes. Vous prenez le nombre d'habitants des chiffres Insee, le budget de fonctionnement et vous divisez, vous obtenez un coût par habitant, c'est très simple, et vous verrez que nous sommes les chers du territoire, enfin à 10 € près avec Clamart, on se bagarre chaque année.

Nous sommes en tout cas très attentifs à dépenser les deniers de nos concitoyens avec le plus grand soin. Nous avons pris, c'est vrai, un peu de marge de sécurité quand nous avons augmenté les impôts parce que, oui, nous ne savions pas de quoi demain serait fait, et nous ne savons d'ailleurs toujours pas de quoi demain sera fait. Quand le ministre de l'Économie annonce aux députés de la République en Marche qu'il y aura un nouveau plan de 10 milliards d'économies et que cette fois-ci, contrairement à ce qui a été dit il y a trois semaines, la sécurité sociale qui ne devait pas être touchée sera touchée aussi, et que les collectivités locales qui ne devaient pas être touchées seront touchées aussi, eh bien on peut s'inquiéter sur la contribution que l'on va nous demander, et ce sera probablement une baisse de la dotation globale de fonctionnement parce que c'est toujours comme ça que ça se termine. Il faudra donc aussi absorber cela et, si l'inflation continue, même si elle est moins élevée cette année que l'année dernière, il y aura aussi des augmentations du point d'indice à absorber, et puis il y aura aussi un certain nombre de situations difficiles auxquelles nous devons faire face.

Le prix du gaz et de l'électricité a certes baissé sur certains marchés internationaux mais pour nous il n'a baissé que de 30 % parce nous achetons le gaz une année pour l'année suivante. Le syndicat du gaz, le SIGEIF, a acheté le gaz pour l'année 2024 et l'on sait exactement quel sera le prix du kWh du gaz pour cette année. Il sera de 119 €, de mémoire, au lieu de 140 € l'année dernière et de 49 € avant la crise. En fait, nous sommes donc toujours sur un surcoût considérable pour l'énergie, et il est vrai que nous faisons des économies, des plans d'économies. Alors nous n'avons pas pénalisé que les enfants dans les classes, nous avons simplement appliqué 1°C de moins que les consignes du gouvernement en matière de température dans les bâtiments. À cette occasion nous avons d'ailleurs offert une polaire aux élèves pour qu'il y ait malgré tout une solution s'il y avait des écarts de température, et cela nous a permis de minorer un peu l'impact de la crise. Tout cela est de la gestion de bon père de famille, comme on l'appelle.

Ensuite, M. MERGY, j'ai beaucoup apprécié vos allusions cinématographiques, c'est vrai que "Un jour sans fin", cela me va assez bien je l'avoue parce que chaque année nous avons la même discussion sur l'investissement. Oui, je vous explique que l'on fait un peu de surbooking, c'est-à-dire que nous avons plusieurs projets qui avancent en même temps. Ensuite vous me dites "Expliquez-nous ce que vous allez faire", mais ce n'est pas cela, le surbooking. Selon vous il s'agirait d'un surbooking où l'on sait d'avance les gens qui ne vont pas venir, mais ce n'est pas cela. »

Brouhaha

M. le Maire : « Nous avançons de front sur un certain nombre de projets ; regardez sur le parking de La Cavée, c'est typiquement cela : les normes de sécurité ont changé, il y avait un problème avec le syndic, nous avons perdu six mois parce qu'il fallait trouver un responsable unique de sécurité pour le parking public et le parking privé. Nous nous sommes maintenant mis d'accord et nous pouvons lancer les travaux, nous avons l'autorisation de la commission de sécurité. C'est cela, la vraie vie, c'est vraiment très prosaïque, l'action municipale, parce que ce sont des difficultés de ce type auxquelles on se frotte. Pour la rénovation des Blagis, c'est le collecteur d'eaux usées qui passe au mauvais endroit, qui n'était pas sur les plans et qui n'était donc pas prévu par Hauts-de-Seine Habitat, et l'on perd six mois parce que c'est comme cela. Nous n'avons de toute façon pas vraiment d'autre moyen que d'y arriver, il n'y a que ceux qui ne font rien qui n'ont pas de problème pour le réaliser.

Quant à vos leçons sur les impôts, M. MERGY, je me rappelle quand même, et les vieux Fontenaisiens s'en rappellent aussi, que lorsque vous étiez membre de la précédente majorité, y compris adjoint aux finances quand même, vous avez entre 2002 et 2012 augmenté les impôts tous les trois ans. Et pourtant à l'époque la DGF suivait l'inflation tous les ans, il n'y avait pas de problème de financement des collectivités et pourtant les impôts augmentaient tous les trois ans à Fontenay. Je veux donc bien recevoir des leçons mais je pense que vous devriez au moins reconnaître que la gestion municipale n'est pas si simple que cela et que nous devons faire face à de multiples incertitudes. Je ne vous fais pas grief de l'avoir fait d'ailleurs mais en tout cas soyez un tout petit peu moins affirmatif et péremptoire dans vos jugements sur la municipalité.

Je constate, pour répondre à M. SOMMIER d'ailleurs, que les comparaisons que nous faisons avec l'échantillon qui a été fait par la Chambre régionale des Comptes vous paraissent peut-être farfelues

ou fantaisistes mais ce sont les comparaisons de la Chambre régionale des Comptes. Je veux bien que l'on compare les inspecteurs de la Chambre régionale des Comptes à des fantaisistes, je ne doute pas que vous soyez beaucoup plus compétents qu'eux... »

Propos hors micro

M. le Maire : « Si, c'est ce que vous avez dit, j'entends les mots et je les mémorise... »

Propos hors micro

M. le Maire : « De toute façon, M. MESSIER, les logements sociaux paient aussi la taxe foncière, c'est donc une comparaison qui est valide, quoi qu'on admette. »

Propos hors micro

M. le Maire : « Écoutez, il y en a 2 000 qui ne paient pas de taxe foncière chez nous, et ça c'est vrai, par la grâce de la précédente majorité.

Bref, je vous remercie d'avoir débattu, nous allons arrêter là parce que je pense que tout a été échangé, tout le monde a largement pu s'exprimer.

M. KHATOLA, c'est un peu tard maintenant, mais puisque vous êtes quasiment le seul qui n'ait pas parlé, je vous laisse quand même dire un mot. »

M. KHATOLA : « Merci, M. le Maire. Je n'ai pas entendu un point sur la jeunesse ce soir, je ne sais pas, qu'en est-il ? Je pense que vous n'êtes pas sans savoir qu'avec la crise et l'inflation les jeunes sont confrontés au chômage et à la précarité, c'est pourquoi je demanderai s'il est possible de revoir le budget du CCAS par rapport à la jeunesse car il va devoir aussi intervenir pour les jeunes. »

M. le Maire : « Nous avons quand même beaucoup d'actions en faveur de la jeunesse ; il y a un certain nombre d'éléments, notamment sur tout ce qui concerne les 11-17 ans avec le club préados, le club Joséphine-Baker. Pour les 18-25 ans nous avons créé le club Joséphine-Baker avec des accompagnements sur l'insertion et sur l'emploi. Il y a aussi les services du Territoire qui interviennent, il y a tout ce que l'on fait en matière de sport. Dans les éléments que nous prévoyons de mettre en place avec notamment le nouveau classement en politique de la ville, ce sont beaucoup de choses qui vont être en direction des jeunes.

Effectivement, il y a un certain nombre de choses que nous aurions aimé maintenir mais quand nous sommes sortis de la politique de la ville nous n'avions pas les moyens de le faire parce que c'étaient beaucoup d'équivalents temps plein et qu'il y en avait déjà pas mal. Nous avons déjà pris cher, si j'ose dire, en perdant déjà 800 000 € de subventions diverses de l'État, nous n'avons pas pu tout remplacer et nous avons gardé ce qui nous semblait prioritaire.

Ensuite, la politique envers les jeunes est omniprésente, elle est aussi dans la maison de quartier, dans les subventions que nous donnons à l'ASF, c'est quelque chose de transversal. On peut afficher un étendard en disant "Nous, on va vers les jeunes" mais c'est en fait partout dans la politique municipale. Concernant le logement par exemple nous accompagnons un certain nombre de jeunes que l'on reclasse ou que l'on dé-cohabite de chez leurs parents dans le cadre par exemple de la rénovation des Blagis. S'il y a ensuite des actions particulières qui vous paraîtraient importantes et que vous avez l'impression que nous ne développons pas je vous invite à venir nous voir ; moi, j'étudie tout projet. Parce qu'il est facile de dire que nous ne faisons rien pour les jeunes mais il faut dire ce que l'on peut faire d'efficace pour les jeunes. Si cela consiste à arroser de l'argent un peu partout histoire d'acheter la paix, ce n'est pas une action efficace. »

M. KHATOLA : « Je pense par exemple à l'insertion des jeunes où il faudrait mettre un peu plus de moyens. »

M. le Maire : « Ce n'est pas le rôle de la Mairie, théoriquement, ce n'est pas sa compétence. Nous le faisons quand même, nous le faisons avec Joséphine-Baker, nous le faisons en travaillant avec nos partenaires du Territoire mais c'est une compétence territoriale, toute l'insertion est une compétence du Territoire aujourd'hui. C'est quelque chose qui a changé depuis 2017 puisque c'était auparavant une compétence à laquelle nous pouvions être associés mais aujourd'hui c'est le Territoire qui gère cela. Nous travaillons en collaboration avec lui mais ce n'est pas quelque chose qui peut apparaître dans le budget communal en tant que tel. Je vous invite toutefois à venir nous voir pour en parler »

Mme BULLET : « Juste une seconde, M. le Maire, pour vous dire qu'il y a aussi une commission d'aide et de secours spécifique aux jeunes mais qui est intercommunale, c'est pour cela que vous ne la voyez pas au CCAS. »

M. le Maire : « Mais nous pouvons en effet en parler, c'est intéressant, parce qu'il est vrai que c'est moins lisible dans la mesure où ce sont aujourd'hui des compétences un peu éclatées entre différents intervenants. Mais la Mairie ne se désintéresse pas des jeunes, rassurez-vous. Merci à vous, je vous propose de faire une pause. »

Le Conseil municipal **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2024 s'est tenu en séance le 29 février 2024 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte]

*Suspension de séance à 22h58.
Réouverture de séance à 23h20.*

M. le Maire : « Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance. Je vais donc procéder à l'appel (*Appel*). On va poursuivre avec le point 3, Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Je vois que la séance est enregistrée en format vidéo mais elle n'est pas en direct sur les réseaux de la Ville, je voudrais donc savoir comment cette vidéo allait être diffusée. »

M. le Maire : « En général elle est diffusée trois jours après. M. ROUSSEL, vous pouvez nous le préciser ? »

Propos hors micro

M. le Maire : « Ce que nous faisons jusqu'à présent c'est un découpage par délibération ; l'ensemble est mis sur le site après un pré-montage qui permet d'aller directement sur la délibération que l'on cherche. Je ne sais pas s'il n'est pas hébergé sur YouTube. »

M. le Maire : « Très bien, je vous propose d'avancer. »

AMENAGEMENT

3- Convention de gestion de service du stade du Panorama entre l'établissement territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses.

Rapporteur : M. Renaux

Rapport de présentation

Depuis le 1^{er} avril 2021, l'Établissement public territorial VALLÉE SUD - GRAND PARIS (VSGP) a récupéré la gestion du stade du Panorama au titre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs ».

La gestion de l'entretien courant et des fluides du Stade du Panorama est indivisible entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

Les installations techniques et des postes de livraison fluides communs ne permettent pas de souscrire à des contrats de maintenance et d'énergie distincts,

Dès lors, dans l'intérêt d'une bonne gestion publique, il convient de conclure une convention de gestion de services entre la ville de Fontenay-aux-Roses et l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris,

Ainsi, la présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de gestion de certains contrats et abonnements relatifs au stade du Panorama ainsi que de définir les conditions de remboursement à la Commune par l'Établissement public territorial des charges correspondantes.

La Commune s'engage à faciliter le fonctionnement du stade dans les conditions identiques à celles qui préexistaient avant le transfert de l'équipement.

Ainsi, la distribution de l'eau pour le Stade du Panorama s'effectue par le biais d'un point de comptage unique, dont l'abonnement correspondant est géré par la Commune. Dans la mesure où le compteur et les équipements sont indivisibles, la clé de répartition est de 79,20% pour le Stade et de 21,80% pour le gymnase. Vallée Sud-Grand Paris remboursera à la Commune les dépenses engagées liées au Stade, au prorata susmentionné, depuis le transfert de l'équipement à l'Établissement public territorial.

De plus, la distribution de l'électricité de l'ensemble du site s'effectue par le biais de trois points de comptage distincts, dont les abonnements correspondants sont gérés par la Commune. Le contrat qui concerne exclusivement les terrains de sport, sera repris en son nom par Vallée Sud – Grand Paris. Dans l'attente du transfert du contrat à l'équipement public territorial, la Commune s'engage à gérer et régler l'abonnement lié aux dépenses de l'électricité du Stade.

Par ailleurs, la Commune s'engage à gérer et régler, si nécessaire et dans l'attente de la prise en charge progressive par Vallée -Sud - Grand Paris, les dépenses suivantes :

- Les dépenses de désherbage liées au stade,
- Les dépenses d'entretien des espaces verts,
- Les dépenses d'entretien du terrain synthétique,

Dans l'attente du transfert de ces contrats, Vallée Sud - Grand Paris remboursera à la Commune les dépenses engagées liées au Stade, depuis le transfert de l'équipement à l'Établissement public territorial.

Concernant les dépenses de fluides :

- La distribution de l'eau pour le Stade du Panorama s'effectue par le biais d'un point de comptage unique, dont l'abonnement correspondant est géré par la Commune. Dans la mesure où le compteur et les équipements sont indivisibles, la clé de répartition est de 78,20% pour le Stade et de 21,80% pour le gymnase.
- La distribution de l'électricité de l'ensemble du site s'effectue par le biais de trois points de comptage distincts, dont les abonnements correspondants sont gérés par la Commune. Le contrat « Tribune », qui concerne exclusivement les terrains de sport, sera repris en son nom par Vallée Sud – Grand Paris.

Concernant les dépenses d'entretien :

La Commune s'engage à gérer et régler, si nécessaire et dans l'attente de la prise en charge progressive par Vallée Sud - Grand Paris, les dépenses suivantes :

- Les dépenses d'entretien des espaces verts,
- Les dépenses d'entretien du terrain synthétique.

Dans l'attente du transfert de ces contrats, Vallée Sud - Grand Paris remboursera à la Commune ces dépenses engagées liées au Stade Panorama, depuis le transfert de l'équipement à l'Établissement public territorial, à hauteur de 100%.

Vallée Sud-Grand Paris remboursera à la Commune les dépenses engagées de gardiennage et d'entretien courant liées au Stade, depuis le transfert de l'équipement à l'Établissement public territorial, à hauteur de 50%.

La convention, ci-annexée, est consentie pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction 3 fois, sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

M. le Maire : « M. RENAUX était indiqué sur mon document, mais M. CONSTANT a la parole, il n'y a pas de problème. »

M. CONSTANT : « Merci, M. le Maire. C'est une délibération très opérationnelle que je ne vais pas vous lire en entier parce que cela ne présente aucun intérêt. Je voudrais juste dire qu'il faut comprendre que c'est une délibération qui s'inscrit dans le présent et j'ose espérer qu'elle n'entraînera pas de commentaires sur l'avenir du stade du Panorama, ce qui serait, dans la délibération, totalement hors sujet.

Suite au transfert de la compétence auprès de Vallée Sud Grand Paris, la gestion de certains fluides et la gestion courante de certains entretiens ne sont en fait pas divisibles entre Vallée Sud et la commune, c'est juste une contrainte totalement technique. La convention qui est proposée ici vise donc à répartir les contributions des uns et des autres sur des analyses chiffrées qui ont été établies par les services aussi bien de la Ville que de Vallée Sud Grand Paris. Il y a quelques mois nous avons voté une délibération très similaire sur la répartition des coûts entre la médiathèque et le château Sainte-Barbe.

L'ensemble des chiffres et des modalités sont présentés dans le rapport. Les modalités de durée, de sortie et de rétroactivité sont également présentées dans le rapport.

J'en rapporte donc conforme au rapport de présentation et à la convention présentée en annexe et je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. CONSTANT. M. MESSIER, je vous en prie. »

M. MESSIER : « Quelques mots simplement pour dire que cette délibération me semble être le reflet de la complexité en effet de ce dossier. Il y avait déjà eu il y a environ un an la première délibération que vous mentionnez sur le partage de responsabilité et de maîtrise d'ouvrage entre nous et Vallée Sud Grand Paris qui était déjà extrêmement complexe, et celle-ci en est encore plus le reflet. C'est un maelstrom très compliqué : la Ville ne gère plus le stade mais gère toujours le gymnase ou le terrain de foot synthétique, par contre, elle paye l'eau et l'électricité pour tout le monde mais en refacture à Vallée Sud Grand Paris une partie. Je trouve que c'est le reflet d'une complexité sans nom, tout cela pour un projet qui devait voir le jour pour les JO. 2024 »

M. le Maire : « Je ne peux que vous rejoindre sur la complexité mais ce n'est pas nous qui faisons les lois. La création du Territoire a aussi amené, comme nous le verrons dans le cadre du budget, à ce que le FCCT, c'est-à-dire l'argent versé au Territoire au titre des compétences obligatoires et de tout le reste, s'élève quand même à 7 M€ par an. Par ailleurs, le Territoire a absorbé aussi toute la fiscalité économique qui, jusqu'à 2007 ou 2008, arrivait jusqu'aux villes.

À partir du moment où une grande partie des moyens financiers des villes est partie vers d'autres entités, tout le problème que nous avons, nous, en termes de stratégie, c'est de savoir de ce que nous gardons en gestion directe avec les moyens que nous avons, et éventuellement ce que nous transférons pour que la Ville continue de bénéficier d'une fiscalité dont elle avait la maîtrise jusqu'à la création du Territoire et de la Métropole et dont elle n'a plus la maîtrise. Je suis donc d'accord pour dire que c'est un problème complexe et je vais vous dire une chose : je préférerais à la limite continuer à toucher la taxe professionnelle et continuer à toucher le FCCT, cela nous ferait 15 ou 16 M€ de plus tous les ans et on serait très à l'aise pour monter nous même le projet de rénovation du stade sans avoir à transférer. Nous avons là 24 M€ prévisibles pour le projet du stade – c'est le dernier chiffre après la fin des expertises compte tenu de la complexité des sols, etc. – et j'aurais préféré que nous ayons les moyens de le financer, sauf que nous n'avons pas les moyens de financer 24 M€ pour le stade, 10 M€ pour le théâtre, 13 ou 14 M€ sur les trois années prochaines pour notre voirie, c'est un fait qui s'impose à nous. Si l'on continuait à toucher tout cet argent qui part maintenant vers d'autres horizons, on aurait évidemment beaucoup moins besoin de transférer, on aurait évidemment beaucoup plus de moyens à la fois pour avoir l'expertise interne et pour monter ces projets-là. Avec 7 M€ par an on fait des choses parce que les subventions d'équilibre pour nos équipements sont très, très loin d'absorber autant.

Cet argent est donc parti, nous le récupérons à la fois sur les investissements voirie, sur tous les travaux programmés par Vallée Sud mais c'est ainsi. Ce sont tout de même les conséquences de la loi votée par M. Hollande, la loi NOTRe, qui était censée réduire le nombre de strates territoriales et qui en fait en a créé deux de plus. C'est donc une gymnastique pour essayer de défendre au mieux les intérêts de la commune dans cet exemple. »

M. CONSTANT : « Je voudrais juste rajouter un mot pour M. MESSIER : cela reste quand même beaucoup moins complexe et beaucoup moins coûteux que de tout casser, tout refaire pour tout re-

séparer. C'est aussi cet objectif qui est déployé par nos services pour économiser en grande partie l'argent public. »

M. le Maire : « Très bien, je vous propose d'en délibérer.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à la **majorité absolue des suffrages exprimés**, approuve la convention de gestion de service du stade du Panorama entre l'établissement territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses, pour une durée totale de quatre ans.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris, votent pour]

[BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR) votent contre]

[GAGNARD Françoise s'abstient]

POPULATION

4- Reprise de la compétence « cimetière » et révision des statuts du SIFUREP.

Rapporteur : Mme Reigada

Rapport de présentation

Depuis 1905, le Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) a pour missions d'organiser, de gérer, et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Ile-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Lors de son Comité syndical du 5 décembre 2023, le SIFUREP a délibéré à l'unanimité sur la restitution de la compétence cimetière à la ville de Villetaneuse (seule bénéficiaire de ce transfert de compétence), et la révision statutaire visant à supprimer ladite compétence.

Dans ce cadre, le SIFUREP consulte ses communes membres afin qu'elles puissent se prononcer sur ce sujet.

En vertu de l'article 2.3 des statuts du SIFUREP, le syndicat est compétent pour exercer la compétence « cimetières » conformément aux articles L2223-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, le SIFUREP assure, depuis son siège (Paris 12^{ème}), la gestion administrative, technique et financière du cimetière communal de la ville de Villetaneuse seule collectivité à avoir transféré cette compétence.

En 2023, le Syndicat a réalisé un bilan fonctionnel de ce cimetière transféré.

Ce bilan fonctionnel fait apparaître que la distance géographique entre le siège du syndicat et le cimetière de Villetaneuse ne crée pas les conditions favorables au bon suivi de cet équipement de proximité. Cet équipement nécessitant une surveillance sur place, il est préférable que la gestion soit assurée par un service de proximité permettant la délivrance d'un service public réactif et de qualité.

Pour exemple, cet équipement requiert une surveillance obligatoire, mobilisable rapidement, pour :

- La surveillance de chaque opération funéraire : inhumation, exhumation et/ou réduction,
- La vérification des interventions des prestataires (propreté, espaces verts, etc.)
- La validation et le suivi des travaux réalisés

Dans la mesure où aucune autre commune n'a transféré sa compétence cimetièrè et au regard des difficultés rencontrées par le syndicat pour exercer cette compétence qui nécessite une proximité avec l'équipement, le Comité syndical SIFUREP a donc délibéré à l'unanimité afin de restituer la compétence transférée.

Ainsi, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la restitution de cette compétence doit être décidée par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des conseils municipaux des communes qui en sont membres.

Le SIFUREP doit obtenir l'accord de ses membres à une majorité réunissant soit deux tiers au moins, des conseils municipaux des communes du SIFUREP représentant plus de la moitié de la population totales de celles-ci, soit la moitié des au moins des organes délibérants des commune représentant les deux tiers de la population du SIFUREP.

Mme REIGADA : « Nous avons un autre exemple de grande complexité administrative. En effet, la ville de Villetaneuse, adhérente du SIFUREP que nous saluons et dont l'expertise est très utile au quotidien, était la seule ville qui avait complètement transféré sa compétence cimetièrè au SIFUREP, jusqu'à tous les moyens humains d'entretien du cimetièrè, ce qui posait un problème de logistique tout de même assez important. Il a donc été décidé par la ville de reprendre cette compétence et, comme nous sommes nous aussi membre du SIFUREP, toutes les villes membres du SIFUREP doivent délibérer au sein de leurs propres conseils municipaux sur ce choix de la ville de Villetaneuse. Par ailleurs, ce choix va également changer les statuts du SIFUREP qui de fait ne va plus proposer ce genre de service étant donné sa complexité. Ils sont en effet basés dans le 12^e, Villetaneuse est très loin et si d'autres villes s'y mettent ils ne pourront pas répondre présents comme il le faudrait. Vous avez en substance cette présentation, je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Je vous propose d'en délibérer de suite. Mme GAGNARD, vous voulez ajouter quelque chose ? »

Mme GAGNARD : « Je me suis offert de lire entièrement le courrier de notre partenaire et il y avait deux demandes dans ce courrier mais peut-être tout le monde n'a pas pris ce temps. Il y avait la demande pour Villetaneuse de sortir et la demande pour Auvers de rentrer. Je vois qu'on n'a privilégié qu'une demande. Est-ce qu'il y a une stratégie derrière ? »

Mme REIGADA : « Absolument pas. Il y avait en effet la demande d'Auvers de rentrer mais sur d'autres compétences en fait qui n'impactaient pas les changements de statut. »

M. le Maire : « C'est-à-dire que nous n'avons pas besoin de délibérer pour cette deuxième demande. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- la restitution de la compétence « cimetièrè » exercée par le SIFUREP à compter du 1^{er} juillet 2024.
- la modification des statuts du SIFUREP.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

5- Fixation des tarifs du service de la Régie autonome « Halle aux Comestibles et des marchés communaux », et différenciation tarifaire de la Buvette du Marché.

Rapporteur : M. Le Rouzes

Rapport de présentation

Le 12 décembre 2022, le Conseil municipal a délibéré sur le choix du mode de gestion du service public de la Halle aux Comestibles et des marchés communaux et a ainsi approuvé sa reprise en régie.

Par une délibération du même jour, le Conseil municipal a délibéré afin d'adopter les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public de la Halle aux Comestibles et des marchés communaux et a acté sa création depuis le 15 octobre 2023.

A la suite de cette reprise, une baisse de 10 % des tarifs du service de la régie de la Halle aux Comestibles et des marchés communaux par délibération du 5 octobre 2023 a été adopté après consultation des représentants des organisations professionnelles intéressées, et l'avis favorable du Conseil d'exploitation.

Etant entendu que, dans l'hypothèse où le budget ne permettrait pas d'assurer le bon fonctionnement de la régie à la fin de cette période, la ville se laisse la possibilité de relever le taux des tarifs du service de la Régie autonome, Halle aux Comestibles et des marchés communaux, de 5% au cours de l'année 2024.

Etant donné que les tarifs sont établis de manière à assurer l'équilibre en recettes et en dépenses de la Régie.

Après une période d'observation, et suivant l'avis de la Fédération Nationale des Marchés de France concernant la fixation d'un tarif unique variable selon le métrage linéaire des façades.

Dans l'intention de rendre plus compréhensible la grille tarifaire, Il est proposé pour 2024, la grille tarifaire ci-après,

DROITS DE PLACE	UNITE	TARIFS HT (tva 20%) A PARTIR DU 01 MARS 2024
<u>Droits de place</u>		Arrondis au centième
<u>Place couverte</u> de 2.00 mètres de façade	ML	3.08
<u>Place couverte</u> de 2.50 mètres de façade	ML	3.45
<u>Places découvertes</u>		
<u>Volants</u> Le mètre linéaire de façade marchande (Pour une profondeur maximale de 2.0 m)	ML	1,78
<u>Abonnés</u> Le mètre linéaire de façade marchande (Pour une profondeur maximale de 2.50 m)	ML	2.22 €
<u>Places formant une encoignure ou de passage</u>	Unit.	
Supplément		1,78 €
<u>Droit de déchargement</u>	Unit.	
Véhicule ou remorque, l'unité		1,78 €
<u>Minimum de règlement par chèque</u>		
Pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté		101,01 €
<u>Redevance d'animation et de publicité</u>	Par séance	
Par commerçant		2,39 €

<u>Nettoyage</u>	Par mètre linéaire	
Par commerçant		0,17€

Il est entendu que la présence de la buvette est essentielle au fonctionnement et à l'attractivité du marché, et qu'elle permet aux commerçants et usagers de se ravitailler en boissons et de se restaurer.

Ce caractère secondaire induit des recettes commerciales moindres pour la buvette.

Etant donné, que la buvette de la halle aux comestibles exerce par nature une activité secondaire sur le marché, les usagers étant principalement clients des commerçants installés sur le marché.

Dans ce cadre, et après l'avis favorable des représentants des organisations professionnelles intéressées, et du Conseil d'exploitation, sur proposition du Maire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la différenciation tarifaire de la Buvette du Marché, selon la grille tarifaire ci-après,

Droit de place de la buvette du marché tarifs HT (tva 20%) A PARTIR DU 01 MARS 2024	Unité	Prof	PUHT
Emplacement couvert	ML	2,0 m	2,81 €
Coin ou Passage	Unit.		1,78 €
Déchargement	Unit.		1,78 €
Animation	Unit.		2,39 €
Nettoyage	ML		0,17 €
Droit de place de la buvette du marché tarifs HT (tva 20%) A PARTIR DU 01 MARS 2024	Unité	Prof	PUHT
Emplacement découvert	ML	2,0 m	1,78 €
Animation	Unit.		2,39 €
Nettoyage	ML		0,17 €

M. LE ROUZES : « En ce début d'année nous devons fixer les tarifs des droits de place qui seront en vigueur pour les commerçants du marché. En octobre dernier nous avons décidé d'appliquer une baisse de 10 % des droits de place, tout d'abord pour signifier aux commerçants que nous les soutenons mais également pour peut-être leur permettre de baisser un peu le prix de leurs produits pour les Fontenaisiens, ce qui, dans la période d'inflation que nous connaissons, serait un point supplémentaire d'attractivité pour le marché.

Pour l'année 2024 nous avons donc décidé de ne pas revenir sur cette baisse de 10 % des tarifs et de ne pas augmenter les droits de place pour la première fois depuis de nombreuses années, pour ne pas dire depuis toujours puisque chaque année habituellement les tarifs du marché augmentent ne serait-ce que de quelques pourcents, notamment pour suivre l'inflation. Cette année ce n'est pas le cas, les tarifs n'augmentent pas et nous conservons la baisse actée il y a quelques mois.

Par ailleurs nous avons décidé en accord avec les représentants du marché de poursuivre la différenciation tarifaire appliquée à la buvette du marché dont l'activité est tout de même particulière. Le chiffre d'affaires est donc nécessairement moins élevé que celui des autres commerçants. Pour garantir la pérennité de cette buvette nous avons donc fait le choix d'appliquer un tarif différent pour eux et d'aller un peu au-delà de la baisse de 10 % que nous avons décidé d'appliquer à tous les commerçants. Je vous propose donc de ne pas modifier les tarifs votés il y a quelques mois et qui seront 10 % inférieurs pour 2024 à ceux votés début 2023.

Par ailleurs, je vous précise, puisque la question a été posée en commission, que les tarifs de la Ville sont en fait dans la moyenne des tarifs d'abonnement des marchés des villes alentours. Nous sommes à titre d'exemple moins chers que Châtenay et un petit plus cher que Sceaux et Antony pour les abonnés mais moins chers pour les non-abonnés. De manière générale nous sommes donc plutôt dans la moyenne des villes comparables, sachant que la comparaison n'est pas toujours facile

puisque beaucoup de villes ne jouent pas vraiment le jeu et ne sont pas tout à fait transparentes sur l'accessibilité que l'on pourrait avoir pour les tarifs qu'elles opèrent sur leurs marchés.
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Mme POGGI veut intervenir. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Cela fait maintenant deux ROB où il nous est expliqué en dernière page que l'on ne peut pas établir un budget du marché pour plusieurs raisons. Pour le premier, je veux bien, mais pour le deuxième cela commence à me perturber un peu.

Entre les éléments que l'on a récupérés de la société Giraud et les dépenses que nous avons réglées depuis plus de trois mois – je rappelle que le transfert date du 17 octobre dernier –, il me semble qu'un projet de budget aurait pu être établi. Pourquoi ce projet de budget est-il absolument essentiel ? Il est essentiel pour calculer les tarifs applicables aux commerçants, qu'ils soient fixés au plus juste, et plus explicitement pour les baisser. En effet, une exploitation en régie coûte 30 à 50 % moins cher qu'une exploitation en délégation de service public, mais comme on n'a pas de budget, on ne peut pas le démontrer.

La baisse de 10 % des droits, contrairement à ce qui a été dit, a été arrachée au corps défendant de la majorité par le représentant des commerçants que j'ai soutenu mais ça n'a pas été une mince affaire, et heureusement que c'est un fort caractère. Je commence à penser que le non-établissement de ce budget est fait à dessein afin de garder un loyer élevé pour les commerçants. En tout cas j'estime qu'il y a un problème de transparence sur les chiffres. Cette opacité a été particulièrement caractérisée quand il m'a été soutenu au sein même de cette assemblée qu'une étude comparative de tarifs du marché – ce ne sont tout de même pas des chiffres qui relèvent de la sécurité nucléaire – ne pouvait pas m'être transmise du fait de son caractère confidentiel, c'était absolument extraordinaire, ce moment. Nous parlons de chiffres qui s'appliquent à un marché, un marché alimentaire. Si ces chiffres étaient si confidentiels, alors tous les chiffres du ROB seraient confidentiels. En tout cas, de mon côté, tant que les chiffres ne seront pas transmis je ne prendrai pas part au vote dans le cadre de cette délibération sur les tarifs de la régie du marché, et j'appelle urgemment à ce que la transparence soit faite au sein de la régie et qu'elle soit faite à l'égard de tous les membres du conseil d'administration, même si j'ai bien compris que ça gênait. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Alors je ne vois pas qui cela gêne, et je n'ai pas le souvenir que les commerçants aient arraché de haute lutte la baisse de 10 % que nous leur avons bien volontiers attribuée. Nous avons simplement mis un bémol – et c'est peut-être à cela que vous faites référence – qui était que nous avions quand même besoin d'avoir un petit peu de temps d'exploitation parce que nous ne savions pas à la fois quelle était la réalité des tarifs pratiqués et quelles étaient les marges du prestataire qui, pour le coup, n'était pas extrêmement transparent. Nous nous étions donc donné une année ou deux de recul avant de fixer les tarifs définitifs, ce que les commerçants, je crois, ont très bien compris. Sur le budget de la régie, nous avons en effet des problématiques liées aux outils administratifs qui ont été choisis. M. LE ROUZES va apporter quelques précisions. »

M. LE ROUZES : « Effectivement, tous les éléments que nous avons aujourd'hui à notre connaissance, nous les portons à votre connaissance également. Nous savons qu'un certain nombre de coûts engendrés par l'organisation du marché ne sont pas directement fléchés dans le budget de la régie en lui-même puisqu'il est plutôt intégré dans le budget global de la Ville. Aujourd'hui, on sait que l'essentiel des dépenses propres à la régie sont sur le poste de placière, sur les quelques entretiens fléchés directement dans le budget de la régie, sur les animations offertes aux commerçants et de manière générale sur les tarifs. Il y a donc cette baisse dont les commerçants se réjouissent et aussi la simplification de la grille tarifaire que nous avons opérée et qui est aujourd'hui plus claire et plus lisible qu'elle ne l'a jamais été. Nous avons discuté en conseil d'exploitation de la possibilité de produire à l'avenir des documents plus détaillés et nous avons peut-être en effet des pistes d'amélioration là-dessus, mais sur la gestion du marché en général, sur l'utilisation des dépenses propres à la régie et sur la facturation faite aux commerçants, la transparence est totale. »

M. le Maire : « Je rappelle quand même que la régie est opérationnelle depuis à peine trois mois. »

M. LE ROUZES : « Ce n'est même pas trois mois, nous avons en fait six semaines d'exercice, un temps trop court pour établir un budget annuel. En l'occurrence on dit ce qu'on a toujours dit, que l'on a besoin effectivement d'un temps de recul et *a minima* d'un an d'exercice complet pour avoir une vraie vision des recettes que génère le marché et des coûts qu'il engendre. »

M. le Maire : « Très bien, je vous propose d'en délibérer.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les tarifs de service de la régie et la différenciation tarifaire de la Buvette du Marché, sur proposition de Monsieur le Maire, et l'avis du Conseil d'exploitation.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, votent pour]

[MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris, s'abstiennent]

VIE ASSOCIATIVE

6- Subventions aux Associations et Etablissements Publics pour 2024.

Rapporteur : Mme Reigada

Rapport de présentation

La municipalité soutient les associations fontenaisiennes par la mise à disposition de matériel, de locaux ainsi que par l'octroi de subventions, sur la base de dossiers de demandes formalisés. Les subventions sont proposées au regard de la situation financière des associations en tenant notamment compte du montant de la trésorerie dont elles disposent, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des Comptes.

En dépit d'un contexte financier contraint, la municipalité souhaite accentuer l'effort financier apporté aux associations en 2024, avec une augmentation de 4,5% du montant des subventions accordées, tout en maintenant son fort niveau de soutien à ses établissements publics rattachés.

➤ **Augmentation du montant des subventions de fonctionnement versées aux associations**

Afin de soutenir les associations dans leurs projets et activités, il est proposé d'augmenter l'enveloppe globale de subventions.

Parmi les 10 associations bénéficiant cette année d'une hausse de subvention, on mentionnera en particulier :

1/ Dans un contexte de reconfiguration dictée par la diminution du nombre de bénévoles à l'échelle nationale et par les évolutions dans le domaine de l'administration et de l'encadrement sportif professionnel, l'**Association Sportive Fontenaisienne** a entrepris une série d'actions conformes aux normes légales pour renforcer la gestion interne et le contrôle. La complexité croissante de ces tâches requiert l'acquisition de compétences complémentaires via la formation et la professionnalisation des bénévoles, ce qui a engendré une hausse de leur besoin de financement de plus de 5%. La municipalité ayant à cœur de soutenir activement les activités sportives de son territoire propose de soutenir ces actions avec une subvention augmentée en 2024.

2/ L'année 2023 a été marquée par une forte inflation sur les produits alimentaires. Dans ce contexte, de nombreux fontenaisiens se sont tournés vers les structures d'aide alimentaire comme le **GAFIB**. Le nombre des bénéficiaires est en nette augmentation par rapport aux années précédentes. C'est pourquoi il est proposé d'augmenter de 8% la subvention pour répondre à la demande croissante à laquelle l'association doit faire face.

3/ L'association **Freestyle**, cette année, va fêter les 20 ans du groupe du Batuc du Manaca. Pour l'occasion, il est proposé de lui faire bénéficier d'une hausse exceptionnelle de sa subvention. Il est rappelé que cette association est très active et toujours présente lors des grands temps forts et événements de la Ville.

4/ La subvention versée au **Comité des Œuvres Sociales (COS)** avait fortement été réduite pendant la crise sanitaire empêchant l'association de mettre en place les différents événements conviviaux

renforçant les liens entre les agents communaux. Le COS propose en 2024 de nouvelles activités et voyages contribuant à l'amélioration de la qualité de vie au travail et pour lesquelles il est proposé une augmentation de la subvention.

En parallèle, de nouveaux acteurs du territoire pourront bénéficier en 2024 du soutien financier de la Ville. Ainsi, il est proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement à **Fontenay Aqua rivage, Amasco, Flamme d'espoir France Haït** et la **Prévention routière** qui œuvrent dans les domaines du sport, de l'éducation et de l'enfance, de la prévention ou encore de la solidarité internationale.

Les associations Comité d'entente des Anciens Combattants et Victimes de guerre pour le devoir de mémoire (ACVG) qui est dissoute et l'association Sportive du Collège des Ormeaux et Espoir pour les Familles Africaines n'ont pas déposé de demande de subvention pour 2024. Par conséquent, il n'est pas proposé de leur attribuer de subvention.

Enfin deux associations voient leur subvention diminuer en 2024 par rapport à 2023 : la Croix Rouge et la **ludothèque – Le Manège aux Jouets**. Cette réduction apparente ne révèle néanmoins pas une diminution du soutien financier de la Ville mais s'explique par le contexte dans lequel les subventions 2023 ont été déterminées.

Ainsi la subvention de la **Croix Rouge** vise à couvrir les frais de charges et de loyers des locaux utilisés par l'association, avenue Lombart. L'association n'ayant investi les lieux qu'au cours de l'exercice 2023 la subvention octroyée l'an dernier était basée sur un calcul estimatif qui s'est révélée supérieure aux charges réellement supportées par l'association. Ainsi en 2024 la subvention est revue à la baisse pour tenir compte des coûts réels à la charge de l'association.

Concernant le soutien financier apporté à la **Ludothèque Le Manège aux jouets** il comprend chaque année une subvention de fonctionnement de 35 000 €, le salaire n-1 de la directrice (agent Municipal mis à disposition à la ludothèque) ainsi que le reversement de la subvention LAEP¹ versée par la CAF sur le budget principale de la Ville de Fontenay-aux-Roses. En 2023, la Ville a augmenté la subvention de la ludothèque afin de tenir compte d'un reliquat 2021 de la subvention LAEP non reversé à la structure en 2022.

La répartition proposée des subventions de fonctionnement entre les différentes associations pour l'année 2024 est la suivante :

Associations	Subvention octroyée en 2024	Subvention octroyée en 2023
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000,00 €	275 000,00 €
Ludothèque - Le Manège aux Jouets	90 961,71 €	93 110.84 €
Comité des Œuvres Sociales des agents de Fontenay-aux-Roses (COS)	74 000,00 €	73 000,00 €
ADIB (Pour Maison de Justice et du droit)	10 000,00 €	10 000,00 €
Les Commerces de Fontenay	7 500,00 €	7 500,00 €
Bien Grandir Ensemble	7 000,00 €	7 000,00 €
CIDFF92 - Sud	7 000,00 €	6 000,00 €

¹ Lieux d'accueil enfants-parents

Associations	Subvention octroyée en 2024	Subvention octroyée en 2023
Croix Rouge	6 000,00 €	8 250,00 €
Chat Trap 92	5 500,00 €	5 500,00 €
GAFIB - Epicerie solidaire du Secours Catholique	5 000,00 €	4 000,00 €
AMASCO	2 500,00 €	/
Actrom Madras 97	2 200,00 €	2 200,00 €
Les Sources de Fontenay	2 000,00 €	2 000,00 €
Habitat et Humanisme	2 000,00 €	2 000,00 €
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	2 000,00 €	2 000,00 €
Secours Populaire - Fédération des Hauts-de-Seine	1 500,00 €	1 500,00 €
Fontenay Aqua Rivage	1 500,00 €	/
Labyrinthe	1 300,00 €	1 300,00 €
Accompagnement Scolaire aux Paradis (ASAP)	1 200,00 €	1 200,00 €
Association des amis d'Edmond et JJJ RIGAL	1 000,00 €	900,00 €
Flamme d'Espoir France Haïti	1 000,00 €	/
Association Fontenaisienne de Tai chi chuan (AFTCC92)	1 000,00 €	300,00 €
ADAVIP	850,00 €	850,00 €
Blue Rose Big Band	800,00 €	800,00 €
GEM l'Eclaircie	800,00 €	800,00 €

Associations	Subvention octroyée en 2024	Subvention octroyée en 2023
RACINE	800,00 €	800,00 €
Lire et Faire Lire	800,00 €	800,00 €
Association Valentin Haüy	800,00 €	800,00 €
Votre Ecole Chez Vous	800,00 €	500,00 €
Freestyle System	800,00 €	500,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	700,00 €	500,00 €
Le Comité du Souvenir Français	700,00 €	500,00 €
Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	500,00 €	500,00 €
Union Nationale des Anciens Combattants (U.N.C)	500,00 €	500,00 €
Arts & Danse	500,00 €	500,00 €
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	400,00 €	400,00 €
Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)	400,00 €	400,00 €
Eien Vreizh	300,00 €	300,00 €
Unafam 92	300,00 €	300,00 €
Prévention Routière	250,00 €	/
Unapei des Hauts-de-Seine	250,00 €	250,00 €
Amitiés Méridionales	150,00 €	150,00 €
TOTAL	533 561,71 €	513 660.84 €

➤ **Soutien confirmé aux établissements publics rattachés à la commune de Fontenay-aux-Roses**

En parallèle, la ville de Fontenay-aux-Roses soutient les établissements publics qui lui sont rattachés en leur versant une subvention déterminée en fonction des besoins en matière d'équilibre du budget réciproque des deux établissements publics autonomes.

Etablissements publics autonomes	
CCJL	330 000,00 €
CCAS	945 131,31 €
TOTAL	1 275 131,21 €

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Mme REIGADA : « Comme chaque année je tiens à saluer la vitalité de notre tissu associatif que nous nous réjouissons d'aider. Pour la plupart d'entre elles, qui avaient déposé des dossiers similaires aux années précédentes, nous avons versé les mêmes montants de subventions puisqu'il s'agit de subventions de fonctionnement, et nous avons quand même dix associations que nous avons augmentées cette année : l'ASF, le GAFIB, Freestyle (dont la batucada qui anime beaucoup de nos festivités et qui fête ses 20 ans), le Comité d'Œuvres sociales de la Mairie, l'association Fontenay Aqua Rivage, AMASCO, Flamme d'Espoir France Haïti et la Prévention routière.

Toutes ces associations participent au dynamisme de notre territoire, de notre belle ville, tant en solidarité qu'en sport, en éducation ou en prévention. Je tiens donc à les saluer pour leur dévotion au quotidien.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions et pour le reste j'en rapporte conforme. »

M. le Maire : « M. MERGY puis Mme BROBECKER. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je voulais dire qu'en tant que membre du bureau de l'UNC je me déporterai sur le vote concernant la subvention de l'UNC qui, de manière surprenante, est la subvention la plus faible parmi toutes les associations patriotiques. Je suis certain que ce n'est pas parce que Mme POGGI est présidente de l'association que ce traitement discriminatoire a été opéré, c'est sans doute pour des raisons beaucoup plus nobles.

Nous avons eu par ailleurs au cours des dernières semaines plusieurs actions de sensibilisation sur la gestion du conflit d'intérêts et l'un des points qui a été soulignés, c'est que l'un des meilleurs leviers pour lutter contre le conflit d'intérêts est la transparence. Dont acte. Je m'étonne donc que, concernant l'association AMASCO, dont l'activité est extrêmement intéressante comme l'a dit Mme REIGADA, il ne soit pas fait état du fait qu'une des hautes fonctionnaires de la Ville de Fontenay-aux-Roses soit administratrice de l'association. Évidemment, elle est fonctionnaire, donc elle ne vote pas la subvention, mais je pense qu'il est intéressant de savoir si l'on verse une subvention à une association quand celle-ci comprend dans son conseil d'administration une fonctionnaire de la Ville. D'autant plus que c'est la première année que l'on verse une subvention à cette association et que le montant est quand même conséquent : 2 500 €, c'est non négligeable par rapport aux subventions qui sont versées aux autres associations de la ville.

L'autre point que je souhaiterais savoir c'est si cette subvention vient se rajouter au paiement des prestations qui sont assurées par cette association, et je trouve que le cumul de la commande publique et de la subvention auprès d'un même acteur associatif... alors vous allez me dire qu'un acteur associatif, c'est une association à but non lucratif, pour autant, il y a quand même un certain nombre de permanents, etc., qui, eux, ne sont pas des bénévoles. Je trouve qu'il y a donc quand même un mélange de genres un peu surprenant et j'aimerais savoir ce qu'il en est précisément sur cette association. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Merci, M. le Maire. Je salue évidemment les membres des associations, toutes les habitantes et tous les habitants qui s'investissent dans la ville, qui prennent du temps et ceux aussi qui se battent contre certains projets. Dans les années 70, un couple s'est battu sur Internet et, grâce à leur mobilisation, au lieu d'avoir une autoroute, on a eu une coulée verte, et grâce à d'autres – je pense aussi à l'association La Boissière –, on a un centre-ville avec du caractère et pas de constructions pastiches ; on a même eu un courrier d'alerte à tous les élus par certains habitants sur les constructions pastiches qu'on voit fleurir en ce moment à des coûts au mètre carré inaccessibles pour la plupart des Fontenaisiens, et sans opération mixte avec des logements sociaux. Ça, c'était juste en introduction ; ça va être encore un peu pénible à écouter... »

M. le Maire : « J'aimerais apporter des précisions parce que ce que vous appelez des logements inaccessibles, c'est-à-dire que ce ne sont pas des logements sociaux. »

Mme BROBECKER : « Des logements à 7 000 € le mètre carré, je trouve que ce n'est pas vraiment accessible. »

M. le Maire : « Si je comprends bien, si vous arriviez aux affaires vous continueriez donc à construire des logements sociaux alors que notre ville en a déjà 44 %. »

Mme BROBECKER : « On n'a pas honte de dire ça, non. »

M. le Maire : « Très bien, c'est intéressant, c'est quand même un élément extrêmement important parce que pour que la solidarité puisse s'effectuer il faut qu'il y ait des contributeurs en nombre suffisant par rapport aux bénéficiaires, cela fait partie de l'équilibre de la solidarité. Mais je note, c'est intéressant. »

Mme BROBECKER : « Ça va donc être encore un peu pénible à écouter, excusez-moi, mais c'est important de porter à la connaissance de toutes et tous car depuis lundi matin on a demandé à avoir accès à des documents nécessaires à notre vote. Alors qu'on a eu trente pages sur la compétence cimetièrre et la ville de Villeteuse, on n'a eu deux pages sur les subventions aux associations, à la différence des années précédentes où on a eu les dossiers de demandes. Plusieurs élus de l'opposition à côté de moi ont demandé à avoir accès aux documents relatifs aux demandes de subvention : demande, refus, lundi matin, le 26. On a eu une réponse le 27 au soir pendant la commission avec un tableau coloré, le même que celui qu'il y avait dans le dossier mais avec des couleurs. On s'est demandé comment le cabinet du Maire pouvait se moquer de nous – et le mot est faible –, de nous, de notre fonction et des habitants et des habitantes que l'on représente. On a répondu trois heures après, le 27 au soir – on vous joint la demande initiale – : avoir accès à toutes les demandes acceptées ou refusées des subventions. On a annoncé que le cabinet du Maire pouvait consulter le dossier préparatoire de février 2023 et qu'on pouvait noter sur ce sujet un recul d'information et de transparence, et que du coup c'était en violation de l'article qui dit que l'on peut, que l'on doit avoir accès à ces documents, et qui ne sont plus dans le dossier, et qu'en cas d'obstruction on saisirait évidemment la juridiction compétente. En réponse, le 28 à 10 heures : *"Pour toute demande plus poussée, je vous remerciais de bien vouloir nous préciser à quels documents vous souhaitez avoir accès [que l'avait demandés trois jours avant]. Si la communication était possible, eu égard à la législation, je vais faire en sorte de vous donner accès auxdits documents."* Ça, c'était à 10 heures ; à 11 heures on lui répond *"La demande est claire, nous demandons à avoir accès aux dossiers de demandes de subventions, demandes, acceptations, refus. La demande date de lundi, il est étonnant que les pièces qui auraient dû être versées au dossier ne soient toujours pas disponibles."* Hier, le 28, à 18h30 : *"Madame la Conseillère municipale, je vous confirme avoir pu recueillir les documents, veuillez m'indiquer l'heure de votre passage"*. Le matin, Pauline LE FUR est venue en Mairie à 9 heures consulter des documents pas triés et avec des dossiers pas tous transmis par rapport à ces demandes de subventions.

On considère donc que c'est une obstruction, un manque de transparence. De plus, aucun élu de l'opposition ne siège en commission d'attribution, d'où notre première demande : qu'un élu de l'opposition y siège.

Une question aussi : dans le contrat développement Département 92-Ville il y a un montant de 253 000 € pour la cohésion, le lien social, la solidarité et les associations. Qu'en est-il donc de cette subvention départementale d'un montant annuel du coup de 84 628 € ?

On demande par conséquent un vote association par association car on a des questions sur certaines associations et cela permettra aussi d'éviter tout risque d'ordre déontologique. Merci. »

Mme REIGADA : « Je tiens juste à préciser que l'enveloppe du Département à laquelle vous faites référence, si je ne me trompe pas, c'est sur les appels à projets d'animation du territoire fontenaisien.

C'est donc un autre dispositif qui existe sur des appels à projets spécifiques, sur un projet spécifique d'animation de la ville et cela fera l'objet d'une autre délibération. Ici, nous parlons de subventions de fonctionnement, ce qui est tout à fait différent puisqu'elles sont récurrentes.

Évidemment, comme chaque année, tout adhérent à un bureau en conseil d'administration d'une association ne prend pas part au vote. Nos services ont déjà la liste pour les membres de la majorité et de l'opposition en théorie, à moins que vous ne souhaitiez déclarer appartenir nouvellement à une association qui ferait l'objet d'une subvention. Je vous en prie donc, si l'un d'entre vous fait partie d'une association qu'il n'avait pas encore déclarée au service... Mme LE FUR ? »

Mme LE FUR : « Je ne sais pas si je l'ai déjà déclaré ou pas mais je fais partie de l'association Flamme d'Espoir France Haïti. »

Mme REIGADA : « D'accord. Nous vous avons en effet notée en trésorière ; vous ne prendrez donc pas part au vote pour cette association-là. Je sais que pour les membres de la majorité, c'est à jour. Que vous dire de plus ? Le Directeur de cabinet ici présent vous répond que les dossiers étaient bien dans l'ordre, complets et exhaustifs, nous n'allons donc pas faire une guerre de chapelle sur qui a raison ou tort, à un moment je trouve cela quand même assez désobligeant vis-à-vis de tout le travail qui est fourni et de ce qui est mis en œuvre pour pouvoir vous communiquer les documents que vous demandez. Nous avons toujours fait cela en toute transparence, vous avez toujours les montants des subventions octroyées l'année précédente, les subventions que nous souhaitons octroyer cette année, le rapport de présentation est bien rédigé, bref. Je vous remercie une nouvelle fois de vouloir manœuvrer pour jeter un discrédit sur de potentiels conflits fantasmés, etc. On reconnaît là votre marque de fabrique.

Nous allons donc procéder au vote par association. »

Brouhaha

Mme REIGADA : « Mon collègue Dominique LAFON souhaite vous répondre sur AMASCO. »

M. le Maire : « Dominique LAFON a la parole pour parler d'AMASCO, ensuite il y aura M. MESSIER. »

M. LAFON : « Je suis assez mal à l'aise par rapport à l'intervention de Gilles. AMASCO est effectivement une association, une association qui a démarré sur Bourg-la-Reine, qui a été créée par une ancienne directrice d'école – je crois que c'était l'école de la République – et par un habitant de Bourg-la-Reine. Cette association a commencé à intervenir sur la commune pratiquement après sa création ; elle intervenait au départ sur deux ou trois communes. Elle intervient à Fontenay mais on ne la rémunère pas pour qu'elle intervienne, elle intervient en organisant des stages pédagogiques extrêmement intéressants pendant les vacances. Nous mettons à leur disposition des locaux ; la plupart de ces stages ont lieu soit à l'école du Parc soit à l'école de La Roue. Les stages concernent 25, 30 ou 40 enfants sur une semaine, notamment pendant les périodes scolaires. Une grande majorité des enfants qui participent à ces stages sont issus des quartiers concernés par les périmètres notamment de l'école de La Roue. D'ailleurs, dans les restitutions très précises que fait AMASCO, qui est une association très professionnelle, on voit qu'il y a beaucoup d'enfants de milieux très défavorisés. D'ailleurs, AMASCO a mis en place une grille qui fait que les 5 jours sont à 10 € pour les plus bas quotients et jusqu'à 200 € pour les plus hauts quotients. Ils ont donc un tarif social qui est tout à fait conforme à ce que nous voulons porter.

Ils ont commencé en 2019 puis se sont développés, ce qui pose ensuite d'autres questions sur les associations, effectivement, mais je voudrais quand même vous dire que je découvre, là, qu'un fonctionnaire de la Mairie est effectivement dans le conseil d'administration d'AMASCO. Je voulais simplement dire que nous travaillons avec AMASCO depuis le début, c'est-à-dire les années 2018 où nous avons été presque en expérimentation avec eux, que le travail fait est vraiment intéressant, qu'ils font d'ailleurs des évaluations avec les familles et les enfants, ce qui est très positif, et qu'à ma connaissance cette fonctionnaire est arrivée à la Mairie il y a six mois.

Ensuite, cela pose une autre question qui me taraude, voire qui me hérisse, ce sont ces histoires d'exclusion de gens. Alors, je comprends que les gens qui sont porteurs de mandat, de responsabilités, qui sont trésoriers, etc., soient exclus du vote mais j'ai déjà expliqué ici, puisque l'on m'a expliqué qu'il fallait aussi que les adhérents aux associations ne participent pas au vote, que si nous étions tous adhérents à l'ASF par exemple nous n'aurions pas le droit de voter et que nous ne voterions donc pas la subvention à l'ASF, ce qui poserait un petit problème.

Je voulais dire quand même, parce que je pense qu'il faut faire attention à ce que l'on dit, qu'AMASCO est une association reconnue par les rectorats, notamment le Rectorat de Paris, par un certain nombre de CAF parce qu'ils sont maintenant développés sur le territoire, par un certain

nombre d'entreprises et de fondations. C'est donc vraiment quelque chose qui est en train de constituer une offre d'appui, de soutien pendant les vacances et qui fonctionne très, très bien. Cela pose cependant la deuxième question que l'on est en droit de se poser : dans la loi française, il y a le privé, le public, les associations et des entreprises dites intermédiaires. Un certain nombre d'associations ont effectivement une activité qui se développe et qui fait qu'à un moment donné on peut se poser des questions : est-ce que c'est une fondation, est-ce que c'est une entreprise ? La loi est telle qu'elle est et AMASCO – que nous recevrons encore dans dix jours pour parler de nouveaux projets que nous avons envie de faire avec eux – est un opérateur de qualité, labellisé, certifié, etc. L'intervention de Gilles m'a donc donné un sentiment... il ne faut pas voir le mal là où il n'est pas. Ensuite, on peut faire des bêtises sans le savoir ; je vous le dis, je viens de regarder sur le site et de découvrir effectivement que dans le conseil d'administration il y a un agent de la commune, c'est tout. »

Propos hors micro

M. LAFON : « Oui, et puis elle n'est même pas décisionnaire là-dessus. Mais, franchement, ce sont des gens qui font un travail important et dont nous reparlerons d'ailleurs parce que je pense que nous allons les solliciter sur d'autres projets dont nous discutons en ce moment pour développer l'appui, le soutien, etc. Ils sont à but non lucratif ; par exemple, ils ont formé bénévolement certains animateurs pour qu'ils puissent reproduire des ateliers. Ne cherchons donc pas le mal là où il n'est pas, et là aussi, déontologue, conflit d'intérêts, blablabla, blablabla, de toute façon, dans cinq ans la démocratie sera tuée parce que l'on va se tirer des balles dans le pied à vouloir laver plus blanc que celui qui lave plus blanc ; à un moment, on ne sait plus où l'on habite. Il faut qu'il y ait des règles mais il ne faut pas non plus... AMASCO est une association de très grande qualité, ils sont d'ailleurs reconnus comme intervenants en REP, REP+, etc., notamment sur toute l'Académie de Paris. Ce sont donc des gens extrêmement sérieux. »

M. le Maire : « Et c'est pour cela qu'on les prend. Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Merci, M. le Maire. Juste, sur les appels à projets, on sait que ces appels à projet seront en avril mais du coup il y a des associations à qui l'on dirait "Vous ne demandez pas de subvention de fonctionnement, et passez sur l'appel à projets". C'était ma question. En fait, on ne veut pas passer toutes les associations, on a juste cinq associations pour lesquelles on a des questions, on dit oui pour les autres, enfin j'imagine que mes collègues... »

M. le Maire : « On va peut-être poser les questions préalablement pour ensuite faire un vote global. »

Mme BROBECKER : « Sur la ludothèque, notamment, on ne comprend pas la baisse, on a eu une réponse en commission mais qui n'était pas très claire. On aimerait donc bien avoir une explication. La deuxième question porte sur la baisse pour la Croix-Rouge. La troisième porte sur AMASCO : j'entends ce qu'a dit Dominique LAFON sur la qualité de cette association mais celle-ci avait demandé un montant largement supérieur, de 31 500 €, c'est vrai que c'était énormément supérieur mais bon. Le point suivant c'était Freestyle System qui avait demandé 5 000 €. C'est évidemment une super association qui a d'ailleurs été glorifiée ici mais elle n'a que 800 €. Arts & Danse aussi, qui est reconnue, avait demandé 10 000 € et en a 500. »

Mme REIGADA : « Vous avez cité des associations mais sans question précise derrière. Vous pouvez préciser, s'il vous plaît ? »

Mme BROBECKER : « Pourquoi cette baisse sur la ludothèque ? Est-ce que vous pouvez nous le réexpliquer parce qu'il y a en fait deux versions, donc on ne la comprend pas. »

M. le Maire : « D'après ce que l'on m'a dit, en 2023 nous avons augmenté la subvention parce qu'il y avait un reliquat 2021 qui n'avait pas été versé à la structure en 2022. Nous avons donc compensé des aléas de trésorerie et nous sommes revenus ensuite au niveau normal, sachant que nous avons une grosse participation à la ludothèque, à la fois pour le festival du jeu, qui marche plutôt très bien et que nous avons plutôt, je crois, un peu augmenté encore cette année de 2 000 ou 3 000 €. Et par ailleurs une subvention de fonctionnement qui est toujours à peu près identique, sachant qu'en plus cette association bénéficie d'un permanent de la Mairie mis à disposition, plus les locaux, etc. Ce n'est donc pas une baisse des moyens mais une baisse faciale compte tenu du fait que ce sont des subventions la plupart du temps d'équilibre. Quand il y a des reliquats, on adapte la subvention en fonction. »

M. SOMMIER : « Sur la ludothèque, ce que je ne comprends pas, c'est qu'on donne 961,71 €. Avec les autres on n'a pas ce problème-là, mais pourquoi une somme aussi précise ? »

Mme REIGADA : « Cela tient compte du salaire de la Directrice, l'agent municipal mis à disposition. Nous nous retrouvons donc en effet avec une somme qui n'est pas ronde puisqu'il y a ce salaire. »

M. le Maire : « Je suis d'accord que c'est un peu ridicule, on aurait pu arrondir à la centaine supérieure, cela ne nous aurait pas fait de mal, on est bien d'accord. »

Mme REIGADA : « On est d'accord, mais on se retrouve en effet avec des virgules pour être très transparents sur le découpage de la subvention ! »

M. le Maire : « Mais c'est un peu une bizarrerie, c'est vrai. Sur quoi portait l'autre question ? »

Mme BROBECKER : « On s'abstiendra sur la ludothèque en tout cas. »

M. le Maire : « Pour la Croix-Rouge, c'est simplement l'adaptation du coût du bail. Cette subvention servait essentiellement à payer le loyer du local de Toit et Joie et il se trouve que nous avons renégocié avec le propriétaire le loyer du local dans lequel ils se trouvent aujourd'hui à un tarif très nettement inférieur pour différentes raisons (bail précaire, etc.). Nous avons par conséquent baissé la subvention d'équilibre, en fait nous leur payons le loyer mais le loyer est moins cher. »

Mme REIGADA : « Il y a également le fait que la Croix-Rouge ne s'est pas installée aussi tôt que prévu dans les locaux que nous leur tenions à disposition dès le mois de septembre. Nous avons donc aussi réduit les charges de chauffage, etc., que nous avons provisionné l'année dernière mais que nous n'avons pas eu besoin de payer puisqu'ils n'étaient pas encore dans les murs. »

M. le Maire : « C'est la vraie vie, c'est tout. »

Mme BROBECKER : « La vraie vie, c'est qu'ils ont eu aussi des frais de déménagement qu'ils ont pris en charge eux-mêmes. »

M. le Maire : « Oui, mais on les a aussi aidés, on aide beaucoup la Croix-Rouge. »

Mme BROBECKER : « Pas à hauteur. »

M. le Maire : « Je vous assure qu'on aide beaucoup la Croix-Rouge, alors on pourrait toujours faire plus mais en même temps... »

Mme BROBECKER : « En même temps, c'est quand même une association qui fait beaucoup pour les gens. »

M. le Maire : « Nous en sommes parfaitement conscients, ils font un très joli travail et c'est pour cela que nous les aidons beaucoup. C'est d'ailleurs grâce au soutien de la Mairie qu'il y a une Vestiboutique ; si la Mairie n'avait pas fortement appuyé cette structure n'existerait pas. »

Mme BROBECKER : « Et pour AMASCO ? »

M. LAFON : « Quelle est la question ? C'est le fait qu'AMASCO risque d'être financée de différentes manières ? »

Mme BROBECKER : « Pas du tout. C'est le fait qu'il y avait un projet à 31 500 € et qui est finalement à 2 500 €. »

M. LAFON : « Quand AMASCO a présenté son dossier, celui-ci était éligible à plusieurs dispositifs, c'est tout. Nous les verrons donc apparaître dans l'animation du territoire fontenaisien. Ils n'auront pas forcément ce qu'ils ont demandé par ailleurs. »

Mme REIGADA : « En fait on les dirige aujourd'hui encore vers l'appel à projets. Sur le dispositif que l'on conduit chaque année, ils avaient tout mis sur le fonctionnement. On leur a expliqué que cette année on souhaitait encore passer par l'appel à projets. D'ailleurs, une réflexion est menée pour savoir si on ne les intègre pas directement au fonctionnement à terme. On essaie d'avoir du recul sur

plusieurs années, de voir si beaucoup de Fontenaisiens en bénéficient, etc. Tout l'intérêt du dispositif d'appel à projets est de pouvoir un peu éprouver les projets, tester l'association, sa solidité, savoir si elle apporte aux Fontenaisiens. Au bout de quelques années, parce que l'on a besoin de ces années de recul, alors nous pourrions discuter d'une subvention de fonctionnement qui serait plus récurrente chaque année. C'était la même chose l'année dernière et l'année d'avant. »

M. le Maire : « C'est d'ailleurs pour cela qu'on a créé l'appel à projets, c'est pour avoir un espace qui permette de financer des projets nouveaux au lieu de reconduire des subventions année après année sans se poser beaucoup de questions. On voit d'ailleurs, même sur les subventions, que cela amène les associations à être beaucoup plus proactives et à défendre et valoriser beaucoup mieux les activités qu'elles proposent aux subventions. Sans cela, on voterait chaque année le même tableau sans se poser beaucoup de questions. Quand nous sommes arrivés nous avons donc fait le nettoyage d'un certain nombre d'associations dont certaines touchaient des subventions en 2014 alors qu'il n'y avait plus personne à l'adresse indiquée. »

Mme BROBECKER : « Ma question suivante concernait Freestyle que vous reconnaissez comme association sur la cohésion et sur son implication sur Fontenay-aux-Roses. Sur 5 000 €, il n'y a finalement que 800 €. »

Mme REIGADA : « Nous avons reconduit le fonctionnement puisque, encore une fois, ce sont des subventions de fonctionnement. Nous avons donc reconduit le fonctionnement habituel et nous les avons orientés vers l'appel à projets puisqu'il y avait là une demande beaucoup plus conséquente que les années précédentes avec les 20 ans de leur batucada. Nous sommes donc là sur un projet ponctuel, nous ne sommes pas sur du fonctionnement qui va être réitéré chaque année, il s'agit là d'un projet d'animation particulier du territoire à l'occasion des 20 ans de la batucada. Nous les avons orientés vers l'appel à projets qui fait totalement partie de ce dispositif et nous les reverrons donc au mois d'avril. »

M. le Maire : « Et puis cela permettra de discuter un petit peu puisque, si j'ai bien compris, l'essentiel de la demande était finalement lié au financement d'un banquet. Il y a une vraie discussion pour savoir si la Mairie doit payer le banquet et dans quelles proportions, etc. Je pense que cela mérite qu'on échange. »

Mme BROBECKER : « L'association Tai chi chuan a 1 000 € – je ne suis bien sûr pas contre – alors que Arts & Danse, qui demande 10 000 € et qui a un nombre d'adhérents important, ne reçoit que 500 €. Le ratio subvention par adhérent sur Arts & Danse qui ne fait pas que de la danse mais aussi des arts martiaux, du Pilates, etc., ... »

M. le Maire : « C'est une vraie question de fond que vous soulevez parce qu'en fait, un certain nombre d'associations proposent des prestations que l'on peut trouver dans le privé, et puis un beau jour une prestation nouvelle apparaît sous une forme associative qui se diversifie, qui a beaucoup d'adhérents, qui propose des services souvent déjà proposés par d'autres associations fontenaisiennes et qui d'une certaine façon finance aussi un certain nombre d'emplois. C'est une forme d'entreprise familiale ; ce n'est pas du tout péjoratif de ma part mais on se pose ensuite très vite la question de ce que nous devons faire, nous, de ce type d'association puisque nous fournissons des salles gratuites à des associations mais nous n'avons pas vocation à fournir des salles gratuites par exemple à des activités économiques ; nous avons vocation à subventionner des associations mais pas forcément à subventionner des activités économiques. Certaines associations sont donc toujours un petit peu à la limite parce qu'elles créent un emploi, puis deux, souvent des gens qui sont un peu de la même famille. Encore une fois, ce n'est pas une critique puisque leur démarche est finalement plutôt positive puisqu'elles créent un service pour les Fontenaisiens. On pourrait donc se dire qu'il y a en effet un service qui est effectué, simplement, il y a toujours un débat un peu difficile sur le statut réel de l'association. Nous avons la plus grande estime pour l'association Arts & Danse, le problème n'est pas là, le problème est de savoir s'ils peuvent élarger sur la colonne des subventions municipales ou pas, de savoir quel est leur statut exact. »

Mme REIGADA : « J'ai une petite précision à apporter, c'est que les associations nous font évidemment état de leur trésorerie, ce sont des associations qui font payer des cotisations qui leur permettent donc d'avoir des recettes, et ces recettes sont déjà positives. C'est-à-dire que ce sont des associations qui ne perdent pas d'argent et à qui nous mettons des salles à disposition à titre gracieux ; c'est donc aussi une subvention en nature que nous intégrons, et c'est aussi pour cela que nous restons sur la même subvention de fonctionnement que les années précédentes. Nous n'allons pas financer un manque à gagner sachant qu'ils sont bénéficiaires aujourd'hui. »

Mme BROBECKER : « Arts & Danse ont leur local, vous parlez du théâtre quand il y a des spectacles, par exemple ? »

Mme REIGADA : « Ils ont le gymnase Jean-Fournier le dimanche de 15h30 à 18h30. »

Mme BROBECKER : « D'accord, ce n'est pas non plus... d'accord. »

M. le Maire : « C'est tout de même une prestation en nature. »

Mme REIGADA : « Qui représente un coût de 5 000 € pour la Ville. »

M. le Maire : « Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Vous connaissez mon attachement pour l'ADIB, M. le Maire. Je m'étonne de la subvention à 10 000 € qui ne finance que dans une très modeste partie le poste de la secrétaire. Connaissant l'ambition que nous avons, et en tout cas la soutenant assez fortement, que cette association va gérer le développement de l'intercommunalité dans la politique de la ville, je m'étonne que personne n'ait songé à réactualiser la subvention qui n'est plus appropriée du tout au fonctionnement que vous allez avoir avec elle. Je trouve que c'est quand même une question que j'aimerais introduire. C'est le premier point, parce que l'ADIB va vraiment prendre une place dans le développement de la politique de la ville intercommunale. C'est l'outil de gestion, comme nous l'avons découvert ensemble, enfin pour certains, il y a quelques jours. Je pose donc cette première question-là.

Deuxième question : connaissant la capacité tout à fait réelle de gestion du CUF, personne n'est allé voir le budget du CUF mais cette subvention de 500 € me paraît quand même largement superflue puisque c'est un budget très florissant. Ces 500 €, comment ça s'appelle ? C'est un lien d'attachement ? »

M. le Maire : « Merci pour cette plaisanterie de haut vol qui nous réjouit tous !

Je voudrais juste vous dire que sur l'ADIB, Mme GAGNARD, c'est la même subvention que d'habitude puisque, historiquement, nous continuons à financer l'ADIB. Pour l'instant, la traduction dans les faits de la mise en œuvre du contrat "Engagements 2030" n'est pas encore totalement formalisée. Il est vrai que nous envisageons avec les autres villes que l'ADIB redevienne ce qu'elle était quand il y avait un quartier classé en QPV avant 2014 et qu'à ce moment-là elle puisse abriter éventuellement un poste de coordonateur. Il reste encore à discuter qui paiera le poste de coordonateur puisque, entre-temps, la compétence de politique de la ville est passée au Territoire. Nous interrogeons donc le Territoire pour savoir s'il souhaite avoir un coordonateur qui soit dans ses murs, s'il souhaite éventuellement ne pas assurer cette coordination mais contribuer au financement du coordonateur qui serait logé à l'ADIB. Comme nous ne savons pas encore quels seront les contours exacts de la gouvernance et la réponse du Territoire, nous nous contentons pour l'instant de reconduire l'existant et nous nous adapterons lorsque nous aurons de plus amples précisions. »

Mme REIGADA : « Juste une précision : il faut savoir que nous avons donné le montant qu'ils ont demandé et qu'il nous est strictement interdit de donner plus de subvention que demandé. Je tenais à le préciser vu que vous étiez étonnée de cette subvention. »

Mme GAGNARD : « Je suis étonnée du manque d'anticipation... »

M. le Maire : « Tout d'abord, nous n'avons pas le droit de donner plus d'argent ; ensuite, dire qu'il faut augmenter, cela ne veut rien dire. De combien ? On met 5 000, 10 000, allez hop, comme ça ? Ce n'est pas sérieux. Nous mettrons l'argent qu'il faut lorsque nous aurons des idées plus précises sur qui paye quoi en fonction de la répartition entre les quatre villes ou/et du financement du Territoire. On ne peut pas le deviner avant ; cela se discute actuellement, on anticipe parfaitement, simplement on ne va pas non plus supprimer le financement de l'ADIB, on reconduit donc et on adaptera.
M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Je vous remercie pour les éléments que vous nous donnez, association par association. Je vous remercie aussi pour l'engagement par rapport à l'ADIB parce que je pense que l'on aura effectivement besoin d'eux, mais je comprends bien que pour le moment il faut voir un petit peu comment ça va évoluer et je l'entends. J'ai bien entendu aussi votre engagement par rapport à eux.

Par contre, sur la ludothèque, j'avoue que je ne voterai pas une subvention à 91 000 €. Je trouve que c'est une association qui fait un boulot extraordinaire, dont on a besoin et que je trouve assez remarquable pour les enfants. Donc, effectivement, baisser la subvention, parce que ce n'est pas tout à fait l'écho que j'avais sur la subvention, le report de la subvention, etc., donc c'est vrai qu'il y a là un flou par rapport à cette baisse de subvention sur la ludothèque.

Les explications que vous nous donnez sont intéressantes, d'autant qu'à côté de ça, je comprends bien, il y a aussi les appels à projets qui peuvent compléter, qui peuvent se chevaucher par rapport aux subventions. Je répète donc qu'il est un peu dommage que l'on ait cette discussion en conseil municipal alors qu'on aurait pu l'avoir en commission, que nous n'ayons pas pu avoir ces informations en commission municipale. Je réitère donc la demande qu'Astrid BROBECKER vous a faite. Je ne vois pas pourquoi l'opposition qui était avant dans cette commission... au contraire, vous devriez être satisfaits parce que la personne qui représentait l'opposition est passée dans la majorité, mais... »

M. le Maire : « C'est peut-être un bon présage, d'ailleurs ! »

M. SOMMIER : « J'insiste donc pour qu'il y ait effectivement un membre de l'opposition, ce qui éviterait une discussion un peu longue, que je ne dis pas inutile, mais comme il y a les appels à projets d'un côté et les subventions de l'autre, je trouve que l'on pourrait avoir cette clarification dans la commission d'attribution plutôt qu'au conseil municipal. Merci. »

M. le Maire : « Je ne suis pas hostile à ce que quelqu'un siège dans la commission pour les associations, c'était ce que l'on faisait lors de la précédente mandature. Ensuite, c'est compliqué parce qu'il va vous falloir désigner un représentant qui devra diffuser l'information aux autres. Or, j'ai parfois eu l'impression que l'information n'était pas toujours diffusée entre les différents groupes de l'opposition. »

Propos hors micro

M. le Maire : « Mais vous ne me rassurez pas puisque nous avons répondu un jour à une question de Mme LE FUR qui s'était offusquée qu'on vous l'ait transmise à vous en plein conseil municipal, je ne l'ai pas rêvé. »

M. MERGY : « Mme LE FUR vous avait posé une question et vous m'aviez répondu à moi... »

M. le Maire : « Mais vous étiez quand même tête de liste, enfin jadis. »

Mme REIGADA : « Une dernière précision sur la ludothèque, nous avons donné la subvention qui a été demandée, et quand bien même on adore tous la ludothèque et que l'on adore leur boulot, on n'a pas le droit de leur donner plus. Merci. »

Propos hors micro

Mme REIGADA : « Si, puisque le salaire et le versement LAEP sont compris dedans ; il y a donc aussi les 35 000 € qui nous ont été demandés sur les fonds propres de la Mairie, ce qui est fait. »

M. le Maire : « Vous avez surtout envie de ne pas trouver les choses claires. Mme BEKIARI. »

Mme BEKIARI : « Juste une précision qui est dans le tournant de la rigueur de l'année dernière, pour des raisons évidemment d'économies, il n'y a que des associations patriotiques qui ont connu une baisse et qui retrouvent actuellement les niveaux de 2022 pour des raisons que j'ai évoquées en commission. »

M. le Maire : « Ces précisions étant fournies, pensez-vous que l'on puisse faire un vote unique ? Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Jean-Yves, Gilles, on fait un vote unique et on s'abstient sur la ludothèque ? »

M. le Maire : « Je comprends donc que toute l'opposition s'abstient sur la ludothèque, Mme POGGI aussi ? Très bien. Tout le monde s'abstient donc sur la ludothèque. Tous les autres sont pour ? Très bien. »

Propos hors micro

M. le Maire : « Je parle de tous les autres conseillers municipaux mais vous n'avez pas levé la main, Mme GAGNARD, c'est pour cela que je ne sais pas ce que vous votez. Vous vous abstenez ou vous votez pour ? »

Propos hors micro

M. le Maire : « Il n'y a que vous qui sachiez où vous êtes d'ailleurs, ce qui est heureux ! Ce n'est pas toujours d'une évidence totale pour tout le monde, à ma décharge, mais bon. Je ne sais donc pas ce que vote Mme GAGNARD, elle s'abstient ou elle vote pour ? Répondez simplement. »

Propos hors micro

M. le Maire : « Accessoirement il n'y a plus de confits d'intérêts. Au pire ce sera NPPV. Pour les autres associations, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce vote unanime. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les montants annuels de subventions suivantes, pour l'année 2024, aux associations et montants ci-après :

BENEFICIAIRES	BP 2024	Votes
Etablissements publics communaux		
CCJL	330 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés M. VASTEL, Mme RADOARISOA, Mme COLLET, Mme LECUYER, M ROUSSEL, Mme GAGNARD, Mme POGGI Ne participent pas au vote
CCAS	945 131,31 €	Unanimité des suffrages exprimés M. VASTEL (président de droit), Mme BULLETT, Mme KEFIFA, Mme SAUCY, Mme MERCADIER, M LAFON, Mme REIGADA, M SOMMIER M KATHOLA Ne participent pas au vote
Sous-Total Etablissements publics	1 275 131,21 €	

BENEFICIAIRES	BP 2024	Votes
Associations		
Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Ludothèque - Le Manège aux Jouets	90 961,71 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme SAUCY, Mme MERCADIER Ne participent pas au vote M. SOMMIER, M. KATHOLA (pouvoir à M. SOMMIER), M. MERGY, Mme GOUJA (pouvoir à Mme LE FUR), Mme BROBECKER, M. MESSIER, Mme POGGI, Mme LE FUR, s'abstiennent)

BENEFICIAIRES	BP 2024	
Comité des Œuvres Sociales des agents de Fontenay-aux-Roses (COS)	74 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
ADIB (Pour Maison de Justice et du droit)	10 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés M. VASTEL (membre de droit), M. HOUCINI, Mme GALANTE-GUILLEMINOT (pouvoir à M. VASTEL), Mme LE FUR Ne participent pas au vote
Les Commerces de Fontenay	7 500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Bien Grandir Ensemble	7 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
CIDFF92 - Sud	7 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Croix-Rouge	6 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Chat Trap 92	5 500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
GAFIB - Epicerie solidaire du Secours Catholique	5 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
AMASCO	2500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Actrom Madras 97	2 200,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Association socio-culturelle des Sorrières (ASCS)	2 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme GALANTE GUILLEMINOT (pouvoir à M. VASTEL) Ne participe pas au vote
Les Sources de Fontenay	2 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Habitat et Humanisme	2 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Secours Populaire - Fédération des Hauts-de-Seine	1 500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Fontenay Aqua Rivage	1 500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Labyrinthe	1 300,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Accompagnement Scolaire aux Paradis (ASAP)	1 200,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Association des amis d'Edmond et JJJ RIGAL	1 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Flamme d'Espoir France Haïti	1 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme LE FUR Ne participe pas au vote
Association Fontenaisienne de Tai chi chuan (AFTCC92)	1 000,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
ADAVIP	850,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Blue Rose Big Band	800,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Freestyle System	800,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Racine	800,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Lire et Faire Lire	800,00 €	Unanimité des suffrages exprimés

BENEFICIAIRES	BP 2024	
Votre Ecole Chez Vous	800,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Association Valentin Haüy	800,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
GEM l'Eclaircie	800,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	700,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Le Comité du Souvenir Français	700,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Union Nationale des Anciens Combattants (U.N.C)	500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés Mme POGGI, M. MERGY Ne participent pas au vote
Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Arts & Danse	500,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	400,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE)	400,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Eien Vreizh	300,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Unafam 92	300,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Prévention routière	250,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Unapei des Hauts-de-Seine	250,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Amitiés Méridionales	150,00 €	Unanimité des suffrages exprimés
Sous-Total Association	533 561,71 €	
TOTAL GENERAL	1 808 692,92 €	

Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la Ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse.

Les montants contenus dans le tableau ci-dessus comprennent les éventuels acomptes de subvention de fonctionnement dont certaines associations ont bénéficié en début d'exercice.

EDUCATION

7- Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la ville de Fontenay-aux-Roses pour le Relais Petite Enfance (RPE).

Rapporteur : Mme Mercadier

Rapport de présentation

Le Relais Petite Enfance bénéficie, depuis sa création en septembre 2003, d'une convention entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine qui en fixe les missions et les conditions de fonctionnement.

Ce service a pour principales missions l'accueil et l'information des assistantes maternelles indépendantes et des assistantes parentales ainsi que les parents à la recherche d'un mode d'accueil individuel. Le Relais Petite Enfance assure également des actions de professionnalisation et de valorisation de la profession.

Il est placé sous la responsabilité d'une psychologue petite enfance qui organise :

- des ateliers d'éveil et de socialisation plusieurs fois par semaine,
- des soirées d'information sur l'élaboration des contrats de travail, sur les ruptures de contrat, le calcul des congés payés, l'alimentation du jeune enfant, les émotions des enfants etc.,
- une journée pédagogique annuelle dédiée aux professionnelles de l'accueil individuel,
- la mise en place du groupe d'analyse des pratiques professionnelles pour les assistantes maternelles et parentales ainsi que des groupes de professionnelles souhaitant s'inscrire à la formation continue auprès d'IPERIA sis à Paris 14^{ème} (Institut de Professionnalisation pour la reconnaissance et à la valorisation des métiers de la famille et du domicile dans le cadre d'une relation de travail entre un particulier employeur et son salarié).
- des soirées débat sur l'accompagnement éducatif.

De plus, le Relais Petite Enfance et les assistantes maternelles participent aux réunions d'information sur les différents modes d'accueil sur la Ville. En contrepartie, la CAF92 apporte une aide financière sous la forme d'une prestation de service « Relais assistants maternels » dont le montant a été fixé à 28 013 € pour l'année 2023 (la revalorisation est annuelle).

Un financement complémentaire de 3 123 € est versé annuellement pour le Relais Petite Enfance qui réunit toutes les conditions de validation de la mission renforcée d'analyse des pratiques professionnelles pour les assistantes maternelles et parentales. Le Relais Petite Enfance bénéficiera par ailleurs d'une subvention Bonus Territoire lié à la Convention Globale Territoriale pour un montant équivalent à l'ancien Contrat Enfance et Jeunesse de 6 418 €. Une subvention supplémentaire du département dans le cadre du Contrat Départemental vient s'ajouter pour un montant de 10 554 €.

La précédente convention ayant pris fin au 31/12/2022, une nouvelle Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF a été proposée pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Mme MERCADIER : « Le Relai Assistantes maternelles (ex-RAM) a ouvert ses portes il y a vingt ans à Fontenay. Ce lieu permet d'accompagner au quotidien les familles et les assistantes maternelles en valorisant l'accueil individuel et l'écoute des parents. En 2021, la CAF a élargi les missions de la structure et lui a donné une nouvelle appellation : le Relai Petite Enfance. La plupart des actions étaient déjà en place à Fontenay-aux-Roses tels les partages sur les pratiques professionnelles, la promotion de la formation continue et les analyses de pratiques professionnelles. Ce lieu de proximité est gratuit, géré par la Ville et animé par des professionnels de la petite enfance. La CAF finance le fonctionnement des Relais Petite Enfance sur présentation d'un projet de fonctionnement et sur un bilan annuel d'activité. La précédente convention ayant pris fin au 31 décembre 2022, une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF a été proposée pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Je vous propose de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme MERCADIER. Pas de remarque, pas d'objection ? Si, M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Juste une remarque, mais je sais que ce n'est pas lié à la commune. On parle d'une convention qui va partir au 1^{er} janvier 2023 mais je sais que la CAF, les négociations, c'est un petit peu long. Ce que je voulais dire aussi c'est que ce Relai Petite Enfance fait un gros boulot, je voulais donc signaler aussi qu'il y a des gens compétents, disponibles. Je tenais à souligner l'excellent travail qui est fait par ce Relai. »

M. le Maire : « Merci, M. SOMMIER, comme vous le voyez, tout le monde n'est pas encore parti, il y en a encore qui sont là et qui font du bon travail, c'est étonnant ! »

M. SOMMIER : « Vous avez recruté quelqu'un qui est effectivement remarquable. »

M. le Maire : « Absolument, nous sommes redevenus très attractifs, nous avons recruté quasiment autant de gens que ceux qui sont partis et nous gagnons même des parts de marché maintenant dans la petite enfance où nous allons pouvoir rouvrir, grâce à la qualité des projets... »

Mme MERCADIER : « Je transmettrai aux équipes. »

M. le Maire : « Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention d'objectifs et de financement « Relais Petite Enfance » entre la CAF des Hauts-de-Seine et la Ville, pour une durée de 5 ans prenant effet au 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027 et autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

SANTE

8- Convention de partenariat en dermatologie entre le Centre Municipal de Santé Simone Veil de la ville de Fontenay-aux-Roses et le GHU AP-HP Université Paris Saclay.

Rapporteur : Mme Karajani

Rapport de présentation

La convention soumise à délibération a pour objet de définir les modalités de la coopération en matière de dermatologie dans laquelle le centre municipal de santé Simone Veil et le GHU Paris-Saclay souhaitent s'engager.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la volonté de la municipalité de développer des projets permettant un élargissement de l'accès aux soins des Fontenaisiens. Il prend également en compte le contexte de réduction des effectifs médicaux sur le territoire et la nécessité de coordonner les parcours de soins entre la ville et l'hôpital,

Il s'agit, par cette convention, de développer :

- Le partenariat entre le CMS Simone Veil et le GHU Paris-Saclay
- L'offre de consultations en dermatologie sur la ville de Fontenay-aux-Roses (un seul médecin dermatologue exerce à Fontenay-aux-Roses et le délai de prise de rendez-vous est de plusieurs mois)

L'offre proposée par le Groupe hospitalo-universitaire Paris Saclay comprend :

- La mise à disposition d'un dermatologue d'une demi-journée toutes les 2 semaines soient 24 consultations par an.
- L'accès à de la téléexpertise dans la limite de 400 par an (sollicitation d'avis de dermatologue à distance par les médecins généralistes du centre municipal de santé).

Ce partenariat coûtera 18 000 euros par an à la ville de Fontenay-aux-Roses. Il est rappelé que les coûts de ce partenariat sont compensés par les recettes de consultations.

La convention, ci-annexée, prendra effet à la date de sa signature par les parties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans.

Mme KARAJANI : « La convention soumise à délibération a pour objet de définir les modalités de la coopération en matière de spécialité de dermatologie dans laquelle le centre municipal de santé de notre ville et le GHU Paris-Saclay souhaitent s'engager. C'est en fait pour mieux répondre aux besoins de la population en dermatologie. Comme vous le savez il n'y a qu'un seul dermatologue pour la ville de Fontenay-aux-Roses avec des délais très longs. Il est donc important d'avoir des consultations sur place pour diagnostiquer différentes pathologies, réaliser des actes et faire aussi le dépistage de cancers cutanés. Il est en effet important de faire examiner votre peau une fois par an par un dermatologue pour prévenir les carcinomes basocellulaires, les mélanomes cutanés qui sont les cancers les plus graves mais qui, pris à temps, peuvent être guéris. L'année dernière en France il y a eu 18 000 nouveaux cas de mélanomes. Nous voudrions profiter des téléconsultations et des téléexpertises, de cette expérience en télémedecine en dermatologie qui est mise en place depuis 2016. Nous souhaitons nouer une collaboration avec les médecins hospitaliers pour accroître en dermatologie les compétences des médecins généralistes du centre municipal de santé avec des formations sur place axées sur des avis spécialisés et des participations aux réunions de concertation pluridisciplinaires et créer un équilibre entre les consultations physiques et les interventions à distance.

Périmètre du partenariat :

- Consultations sur place par le dermatologue d'une demi-journée toutes les deux semaines.
- Réalisation des actes de cryothérapie et biopsie cutanée par le dermatologue en fonction de l'équipement du centre municipal de santé.
- La téléexpertise sera assurée par le groupe hospitalier via des médecins expérimentés, des médecins-seniors
- Les médecins généralistes vont demander une téléexpertise au médecin dermatologue via une plateforme sécurisée de télétransmission. Il y aura donc moins de délai pour le diagnostic : moins de 24 heures pour les consultations non urgentes et moins de 24 heures, voire 4 heures pour un diagnostic précis en cas de consultation d'urgence.
- Les réunions de consultation, c'est-à-dire les staffs, seront organisées via des outils de télémedecine et seront facturées comme les actes de téléexpertise.

Conditions de mise en œuvre de ce partenariat :

Le dossier médical du patient et les vidéo-transmissions utilisées pour les téléconsultations sont partagées entre le centre municipal de santé et le groupe hospitalier via une messagerie sécurisée et un hébergement sécurisé en attendant le déploiement d'une plateforme "Terr-eSanté", plateforme numérique de coordination entre les professionnels de santé en Ile-de-France qui est publique et gratuite et qui fait le lien entre la Ville, l'hôpital et les structures médicosociales tout en respectant la réglementation relative à l'hébergement des données de santé. On respecte donc bien le cadre réglementaire de télémedecine, il y a un recueil de traçabilité du consentement préalable du patient avant les consultations.

Modalités financières :

Pour l'ensemble des prestations aux bénéficiaires du CMS, le GHU sera facturé par un forfait d'un montant de 18 000 € par an. Le GHU Paris-Saclay facturera à l'assurance maladie les actes de télémedecine réalisés par le dermatologue. De l'autre côté, le CMS pourra facturer à l'assurance maladie toutes les consultations et actes médicaux réalisés physiquement par le médecin de Paris-Saclay au CMS.

Le recours à la téléexpertise fera l'objet d'un forfait annuel défini par l'assurance maladie et les participations aux staffs.

Cette convention prendra effet à la date de la signature par les parties pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans.

Pour le reste je rapporte conforme au document en annexe et vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Claire. La dernière fois c'était la cardiologie, aujourd'hui c'est la dermatologie, cela illustre l'effort dont nous parlions tout à l'heure pour essayer de favoriser l'accès aux soins, de réduire un petit peu les zones blanches en termes d'accès aux soins pour certaines spécialités et particulièrement pour la dermatologie où il est maintenant de plus en plus complexe d'obtenir un rendez-vous en région parisienne. »

Mme KARAJANI : « Justement, les consultations vont commencer à partir de mi-avril si tout va bien. »

M. le Maire : « Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Juste une toute petite question sur la participation au RCP : vous dites que le GHU peut prendre part au RCP, organisé par le CMS. C'est le CMS qui organise le RCP ou plutôt le GHU qui organise ? »

Réponse hors micro

Mme BROBECKER : « C'est dans l'autre sens, d'accord. Une consultation en téléexpertise. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de partenariat en dermatologie entre le CMS Simone Veil de la ville de Fontenay-aux-Roses et le GHU Paris-Saclay, pour une durée totale de quatre ans, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

RESSOURCES HUMAINES

9- Actualisation du tableau des emplois.

Rapporteur : M. Chambon (pouvoir à M. Renaux), remplacé par M. Delerin

Rapport de présentation

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des recrutements et des évolutions des postes.

Il est donc proposé de créer 2 postes budgétaires qui se déclinent de la manière suivante :

Filière administrative :

Création :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans le cadre de l'intégration d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe dans la filière administrative.

Filière médico-sociale :

Création :

- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet

Il convient de créer un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade prononcé au titre de l'année 2023.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Filière administrative				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (+1)	24	0	25	0
Filière médico-sociale				
Agent social principal de 1 ^{ère} classe (+1)	3	0	4	0

M. le Maire : « M. DELERIN va remplacer M. CHAMBON. »

M. DELERIN : « Sur ce tableau des emplois qui est passé rapidement en commission, nous proposons de créer deux postes budgétaires qui se déclinent de la manière suivante :

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet dans le cadre de l'intégration d'un adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe dans la filière administrative.

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet qui correspond à l'avancement d'un grade prononcé au titre de l'année 2023.

Vous avez le tableau et je vous propose de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci. Pas d'objection ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

M. le Maire : « Nous avons une motion et 6 questions. Il serait logique de commencer par la motion puis par la question de la majorité. »

Motion

Motion déposée par Mme POGGI et M. MERGY en vue de lancer une concertation citoyenne portant sur la rénovation de la rue Boucicaut

Considérant que la rue Boucicaut est la principale artère commerciale de notre ville mais également une voie de transit par laquelle circulent 3 000 véhicules par jour ;
Considérant qu'à l'heure actuelle la portion de la rue Boucicaut entre les Places de la Cavée et du Général de Gaulle doit être rénovée ;
Considérant que cette rénovation doit permettre d'apporter des réponses adaptées aux nombreux dysfonctionnements observés à l'heure actuelle : importance du trafic de transit motorisé, présence de voitures-ventouses sur les places de stationnement, difficultés d'accès en centre-ville quel que soit le mode de transport, espace public peu accessible pour les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes, pollution atmosphérique importante pour les habitants de la rue, dangerosité de l'usage ;
Considérant que le projet présenté le 23 novembre 2023 ne prévoit d'apporter une réponse que sur un volet esthétique et n'a pas permis aux Fontenaisiens de réellement appréhender le projet excluant de facto une participation active de leur part à la construction de la ville ;
Considérant les contributions déjà apportées par un collectif d'associations de notre ville pour mener un véritable projet de concertation et les nombreuses contributions de qualité que pourrait permettre une concertation poussée intégrant un panel diversifié et paritaire de Fontenaisiens ;
Considérant l'importance de cette artère pour tous les habitants de notre ville, les commerçants et les divers usagers ;

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire, le 29 février 2024 décide :
De reprendre la concertation sur ce projet majeur pour notre commune sur la base des étapes suivantes :

- Détermination avec tous les habitants de la ville des objectifs de cette rénovation (esthétique et/ou fonctionnalités) ;
- Présentation en réunion publique de plusieurs scénarii visant à répondre à cet objectif, suivie d'un débat et d'une enquête publique ;
- Organisation d'une votation citoyenne pour choisir le projet d'aménagement définitif.

Mme POGGI : « Avec Gilles nous avons déposé une motion en vue de lancer une concertation citoyenne portant sur la rénovation de la rue Boucicaut. Je vais vous dire les considérants et Gilles vous lira le dispositif :

" Considérant que la rue Boucicaut est la principale artère commerciale de notre ville mais également une voie de transit par laquelle circulent 3 000 véhicules par jour ;

Considérant qu'à l'heure actuelle la portion de la rue Boucicaut entre les places de la Cavée et du Général de Gaulle doit être rénovée ;

Considérant que cette rénovation doit permettre d'apporter des réponses adaptées aux nombreux dysfonctionnements observés à l'heure actuelle : importance du trafic de transit motorisé, présence de voitures-ventouses sur les places de stationnement, difficultés d'accès en centre-ville quel que soit le mode de transport, espace public peu accessible pour les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes, pollution atmosphérique importante pour les habitants de la rue, dangerosité de l'usage ;

Considérant que le projet présenté le 23 novembre 2023 ne prévoit d'apporter une réponse que sur un volet esthétique et n'a pas permis aux Fontenaisiens de réellement appréhender le projet excluant de facto une participation active de leur part à la construction de la ville ;

Considérant les contributions déjà apportées par un collectif d'associations de notre ville pour mener un véritable projet de concertation et les nombreuses contributions de qualité que pourrait permettre une concertation poussée intégrant un panel diversifié et paritaire de Fontenaisiens ;

Considérant l'importance de cette artère pour tous les habitants de notre ville, les commerçants et les divers usagers ;" »

M. MERGY : « " Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire, le 29 février 2024 décide :

De reprendre la concertation sur ce projet majeur pour notre commune sur la base des étapes suivantes :

- *Détermination avec tous les habitants de la ville des objectifs de cette rénovation (esthétique et/ou fonctionnalités) ;*
- *Présentation en réunion publique de plusieurs scénarii visant à répondre à cet objectif, suivie d'un débat et d'une enquête publique ;*
- *Organisation d'une votation citoyenne pour choisir le projet d'aménagement définitif.*

Nous vous remercions de votre attention. Léa-Iris POGGI et Gilles MERGY."

Merci. »

M. le Maire : M. CONSTANT. »

M. CONSTANT : Merci, M. le Maire. Je ferai une réponse un peu longue et argumentée.

Tout d'abord, vous savez bien que nous avons transféré la compétence voirie au Territoire Vallée Sud Grand Paris et que ce projet de requalification est donc porté par le Territoire et les experts du Territoire qui ont participé à ce travail.

En ce qui concerne la concertation, en lien avec Vallée Sud nous avons mené une concertation avec le Maire, les équipes, les services, et un projet a été présenté en deux réunions publiques : le 13 novembre auprès des commerçants et le 20 novembre auprès de l'ensemble des Fontenaisiens qui avait bien voulu se déplacer. L'ensemble des remontées qui ont été faites durant ces deux réunions ont été prises en compte et Vallée Sud a modifié son projet pour tenir compte d'un maximum d'entre elles mais, bien évidemment, il ne pouvait pas les prendre toutes en compte.

A été pris notamment en compte le fait que nos commerçants nous ont fortement demandé que nous revoyions à la hausse le nombre de places de stationnement – que vous voulez réduire de 30 % dans Fontenay-aux-Roses, je le rappelle – et que nous accroissions leur taux de rotation. C'est un projet sur lequel je travaille par délégation du Maire puisqu'aujourd'hui le projet de stationnement à Fontenay-aux-Roses, comme je l'expliquais aux commerçants qui étaient présents sur une réunion de terrain – puisque nous avons fait aussi une réunion de terrain –, le nombre de places n'est pas ce qu'il y a de plus important, ce qui compte, c'est le ratio entre le nombre de places et la rotation des véhicules qui se trouvent présents dans la rue et ce, afin d'augmenter la chalandise et donc l'attractivité des commerces de la rue Boucicaut.

De ce fait, une petite dizaine de places supplémentaires que le projet supprimait au départ ont été finalement sauvegardées dans la mouture finale. Je peux déjà vous préciser que le Maire a demandé à la police municipale de renforcer son action en matière de respect des règles de stationnement afin déjà de favoriser cette rotation dont je viens de vous parler. C'est vraiment un enjeu inévitable concernant la requalification de la rue Boucicaut car, comme vous l'avez dit, c'est la principale artère commerciale de Fontenay-aux-Roses, et son attractivité, du fait de la topographie et de l'organisation urbanistique de notre ville, est entièrement dépendante de son accessibilité aux véhicules motorisés, M. MESSIER. C'est inévitable, incontournable et incoercible, toutes les études l'ont dit.

Concernant votre remarque sur le trafic de 3 000 véhicules/jour, vous avez bien conscience que les itinéraires de délestage seraient complètement disproportionnés en termes de distance par rapport au service qui est proposé aujourd'hui, que ce soit pour les voitures ou pour les bus, à moins bien sûr que vous ne vouliez plus que les Fontenaisiens puissent remonter la rue Boucicaut en bus. Je rappelle aussi quand même que les 3 000 véhicules dont vous parlez dans votre motion ne sont pas 3 000 véhicules de transit, il y a aussi tous les véhicules des Fontenaisiens ou des non-Fontenaisiens qui viennent s'arrêter pour faire leurs courses dans la rue Boucicaut. On voit bien que dans cette partie de véhicules de transit, la chalandise et l'attractivité de nos commerçants est une des priorités pour pouvoir développer le commerce dans cette partie-là.

Enfin, il n'est pas non plus possible de rendre la rue piétonne en raison de la nécessité – les spécialistes vous l'ont expliqué – de desservir les habitations, les parkings et les commerces de cette partie de la rue Boucicaut. Ce sont des études qui ont été menées par Vallée Sud et par la CCI et qui ont conclu que les conditions n'étaient pas réunies pour cela. Ce n'est ni le Maire, ni moi son adjoint à la voirie qui vous l'ont dit, ce sont des spécialistes indépendants qui vous en ont expliqué les motifs durant cette réunion.

La concertation a donc été menée dans la limite de ces considérations parfois incoercibles et souvent indépassables.

Concernant les objectifs du projet et les orientations que vous voudriez porter, vous expliquez que le projet n'est qu'esthétique, malheureusement c'est faux. Il y a un enjeu que je viens d'expliquer et que je peux réexpliquer à nouveau, c'est de renforcer l'attractivité de la rue commerçante via une augmentation de cette chalandise. Il faut donc que les véhicules passent encore dans cette rue et qu'ils puissent s'y arrêter plus souvent, plus fréquemment et moins longtemps. C'est la première chose. Le projet est également de verdir cette voie avec la création de multiples espaces de verdure et des espaces arborés, comme cela vous a été présenté sur les diapositives. Je suis d'ailleurs étonné que les membres d'un parti se disant écologique nous disent qu'il ne faut pas mettre d'arbres dans une rue, c'est absolument étonnant. Enfin, c'est aussi un projet de sécurisation puisque nous avons indiqué que dans la partie basse nous allons créer une zone à 20 km/h, et cette zone à 20 km/h a fait ses preuves partout.

Enfin, avec M. le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale nous assumons le fait que ce projet est également un projet d'embellissement de notre espace public en continuité et quelque part en finalité de l'embellissement de l'ensemble du parvis de la Mairie et de la place Charles-de-Gaulle, et donc du bas de cette rue Boucicaut. C'est une demande des Fontenaisiens et, comme on l'a vu dans le DOB, c'est aussi un facteur de développement pour la satisfaction de nos concitoyens dans leur cadre de vie et un facteur d'activité pour notre rue principale.

Maintenant, j'ai une question pour vous, M. MERGY et Mme POGGI. Il y a des évidences qui vous ont été présentées par des gens qui sont indépendants de la Mairie de Fontenay-aux-Roses ou des élus de Fontenay-aux-Roses, et malgré ces évidences ce projet ne vous convient pas. Ma question est donc : quel est votre projet alternatif ? Moi, je pense que votre seul projet alternatif est de retarder par obstruction le projet que nous avons porté, que nous allons financer grâce à Vallée Sud pour, je pense, faire de la piétonnisation de la rue Boucicaut un des points phares de votre campagne 2026. Mais si vous faites cela, M. MERGY, vous choisirez sciemment la mort de nos commerces, la paupérisation du centre-ville et sa désertification à terme.

Dernier point et je conclurai là-dessus, il y a effectivement eu une information récente sur un diagnostic en cours de réalisation par le Conseil départemental sur le réseau d'épanchement, d'assainissement et qui pourrait amener à décaler le projet. Nos services travaillent conjointement avec les services du Conseil départemental et, à l'issue de ce diagnostic et à l'issue des travaux qui sont menés avec la direction des services techniques, le Conseil départemental 92 pourra nous préciser la nature des travaux qu'il souhaite réaliser et le mode d'intervention afin que nous puissions nous adapter à leur planification et cette planification, nous l'espérons, pourra être précisée d'ici l'été. Le calendrier du projet étant pour l'heure en suspens et pour toutes les raisons que je viens de vous évoquer, nous considérons que cette motion est inopérante et je propose donc à l'ensemble du conseil municipal d'y émettre un avis défavorable. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. CONSTANT, mon cher Pierre-Henri. Je voudrais simplement souligner un ou deux points que tu as parfaitement illustrés. Il ne faut pas tomber dans des espèces de schémas tous faits. J'aurais été très heureux de pouvoir proposer un projet de piétonnisation. Je l'ai dit régulièrement, et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons fait trois études parce que nous sommes revenus à la charge à plusieurs reprises, mais il y a ensuite des gens qui ont des certitudes. Moi je préfère, quand on fait ce genre de projet qui de plus engage les intérêts financiers, le gagne-pain finalement d'un certain nombre de nos concitoyens ou en tout cas d'acteurs économiques de la ville, essayer de prendre quelques précautions pour voir si l'on ne joue pas aux apprentis sorciers. Il se trouve que les trois consultations que l'on a faites sont assez différentes, que la Chambre de Commerce et d'Industrie nous a dit que pour faire une rue piétonne il fallait à la fois des places de parking à proximité immédiate, une importante quantité de chalandises préexistante et une qualité de l'espace public qui soit attractive. C'étaient les trois conditions qui étaient soulignées par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ils nous ont dit que nous n'étions pas encore à la chalandise, qu'il y avait accessoirement une pente, que la rue n'avait pas encore été refaite et que le stationnement serait compliqué parce qu'il faut rendre ce genre de stationnement presque à situation immédiate. C'est ce qu'il y a d'ailleurs à Sceaux où les parkings sont en extérieurs, quasiment dans la rue principale mais juste un peu décalés par rapport à la rue piétonne.

À l'époque, quand on a fait cette première étude il y avait quand même une bonne quinzaine de cellules commerciales vides et l'on était donc bien sûr loin du compte. C'est pour cela aussi que nous avons essayé de créer un parking sur la place de La Cavée qui va être livré cette année. C'est pour cela que nous avons travaillé petit à petit à essayer de renforcer la chalandise. Nous sommes revenus à la charge quand nous avons fait l'étude de stationnement, c'était une des questions annexes à la problématique de stationnement où là encore les gens nous ont dit que c'était compliqué parce que l'on n'avait pas d'itinéraire de dégagement, que si nous voulions faire passer les gens en dehors du centre-ville il faudrait qu'il soit très loin, y compris d'ailleurs le bus. Pour quelqu'un qui n'est pas un athlète, pour un jeune homme ou une jeune fille, faire le cimetière-centre-ville, ce n'est pas si près que cela, c'est assez dissuasif quand les gens ont des paquets à prendre. C'était donc un avis plutôt défavorable.

Nous avons recommencé avec Vallée Sud Grand Paris qui nous ont dit "Attention, il y a une multiplicité d'usages avec aussi bien un Carrefour Market, des habitations, des services finalement concentrés sur un même lieu, ce qui crée quand même une grande difficulté d'organisation." Accessoirement il y a deux garages avec un carrossier. Évidemment, on peut décider d'expulser tout le monde mais en même temps je ne suis pas Napoléon III, je n'ai pas ce pouvoir. Du temps de Napoléon III on pouvait dire "Allez hop, on va tracer un boulevard, dégagez" mais aujourd'hui une expulsion, cela prend plutôt dix ans et il faut donc être conscient de ses limites. Globalement ce n'était donc pas possible.

Nous avons donc plutôt choisi, et c'est une stratégie, d'aller vers une espèce de piétonnisation progressive, un peu sereine, on l'on essaie malgré tout de réduire un peu la place de la voiture qui est, il est vrai, excessive dans cette portion de la rue Boucicaut, c'est vraiment infernal, tout en laissant quand même suffisamment de rotation pour que les commerces puissent continuer à vivre.

Dès lors il y a eu une première proposition, il y a eu toute une concertation. J'ai bien noté que plusieurs associations avaient lancé une pétition aujourd'hui. Les auteurs de la pétition sont des gens qui étaient sur votre liste là aussi mais enfin, bon. »

M. le Maire : « Mais si, Mme Daniela LO BUE était bien sur votre liste, que je sache, ou alors vous avez une mauvaise mémoire de vos colistiers. Je crois aussi que M. GIRAUD était sur votre liste. C'est de toute façon leur droit le plus strict, simplement, je constate qu'ils nous expliquent que ce projet ne répond pas aux grands besoins de la ville mais ils ne font aucune critique précise sur le projet ni aucune proposition précise. Ensuite, on peut dire que l'on n'aime pas la méthodologie, mais enfin, bon, cela fait un peu politique quand même. Je ne suis toutefois pas hostile à les recevoir, nous allons discuter, nous allons échanger, et s'il y a des propositions nouvelles elles seront étudiées puisque nous avons de toute façon le temps compte tenu du fait que nous avons des études complémentaires à faire. Ensuite, s'il faut monter une usine à gaz avec votation citoyenne sur des enjeux qui sont autant multifactoriels et sur lesquels il y a autant de contraintes techniques... Les arbres par exemple sur la rue Boucicaud, vous vous doutez bien qu'on ne peut pas les planter n'importe où. Il y a des réseaux partout et les zones où l'on peut planter sont relativement limitées. Il faut aussi conserver un certain nombre de places de stationnement quand même ; la largeur de la rue est fixée par l'accessibilité des pompiers : il faut que la grande échelle puisse passer pour pouvoir éventuellement éteindre un feu sur le mail Boucicaud, ce qui veut dire que l'on ne peut pas réduire la taille de la chaussée. Ce que l'on fait souvent quand on veut essayer de gagner de l'espace et d'apaiser une circulation est ici impossible pour des raisons de sécurité. Tous ces éléments-là sont donc quand même extrêmement complexes, ils ont été intégrés par les équipes de Vallée Sud et les options de choix ne sont pas non plus très nombreuses. On peut décider de piétonniser complètement mais, je suis désolé, je ne prendrai pas cette décision, c'est certain.
Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Merci, après ces deux longs monologues...

La motion portait en fait sur la réouverture de la concertation. Là où je vous attendais, M. CONSTANT, ce n'était pas sur le fond puisque que la concertation, justement, c'était pour réfléchir sur le projet. Et là en fait vous avez foncé – alors, on se parle un peu à l'extérieur, vous êtes rugbyman et vous êtes allé à fond ! – mais ce n'était pas là-dessus que l'on vous attendait, c'était vraiment sur la forme et c'est d'ailleurs bien ce qui était mentionné en bas de notre motion.

J'ai retenu que trois études avaient été établies, il pourrait donc être intéressant, comme cela avait été le cas pour la cuisine centrale, de nous les communiquer sur table au prochain conseil municipal.

Troisième point qui m'interpelle : quand vous avez fait le projet du mail Boucicaud qui a été aujourd'hui abandonné il y avait de mémoire une société qui s'appelait "État d'Esprit" qui organisait une concertation, il y a eu ce qu'on appelait un livret citoyen, je ne sais plus exactement. En fait, ce qui m'interpelle, c'est comment vous expliquez que par exemple pour le mail Boucicaud... »

M. le Maire : « Écoutez, franchement... »

Mme POGGI : « Non, non, vous me laissez terminer, M. le Maire. »

M. le Maire : « Mais je vous laisse terminer, Mme POGGI, continuez ce long monologue. »

Mme POGGI : « Comment vous expliquez que pour le mail Boucicaud vous faites une concertation avec la société "État d'Esprit" et que de l'autre côté ce n'est pas le cas. Je m'interroge juste là-dessus, mais j'ai bien pris acte en tout cas que vous avez dit que nous allons vers une piétonnisation, c'est ce que vous avez dit. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Pour des tas de raisons évidentes, Mme POGGI, que vous seule ne voulez pas voir et qui ont été soulignées, c'est que tout d'abord nous ne sommes pas maîtres d'œuvre puisque c'est quand même Vallée Sud qui pilote. Deuxièmement, parce que les options qui étaient éventuellement à trancher étaient quand même foncièrement différentes sur le mail Boucicaud, il y avait différents projets avec :

- une reconstruction complète au départ qui prévoyait pour le coup beaucoup de constructions,
- une version plutôt light avec un seul immeuble de construit (25 logements) qui a finalement été très majoritairement rejetée par les habitants du mail, c'est ainsi, mais qui permettait éventuellement de réorganiser beaucoup plus significativement les espaces,
- et une version plus modérée qui s'avère en fait la seule réalisable et qui consiste simplement à ce que l'on municipalise les espaces et qu'on les rénove en les laissant finalement dans la réorganisation fonctionnelle actuelle.

Tout cela était pour une première approche, sachant que l'on n'a pas cinquante mille options pour la rénovation de la rue Boucicaud. Ensuite, on peut faire un référendum sur la piétonnisation si c'est cela la question mais à ce moment-là dites-le clairement. Mais si l'on décide de laisser passer des voitures

les options techniques sont relativement limitées. On se trouve alors dans une rénovation de rue qui n'est pas énormément différente, même si c'est en centre-ville, de beaucoup d'autres rénovations car il y a beaucoup de contraintes techniques (largeur des trottoirs, beaucoup de réseaux, etc.). Organiser une concertation ne pourra donc se faire sous la forme d'une espèce de votation avec des questions simples ; on sait que tout cela est beaucoup trop compliqué. C'est comme un référendum, on peut poser une question simple mais si l'on pose douze questions avec quinze paramètres on est quasiment sûr de ne pas avoir de réponse.

Encore une fois je n'ai rien contre le fait, si l'on a le temps, de relancer une concertation, de refaire un tour de table, de voir quelles sont les propositions ou les critiques, quelles sont les demandes de certaines personnes. Si de bonnes idées sortent on peut toujours les adapter et les intégrer au projet, cela ne me pose aucun problème. Maintenant, proposer de faire une espèce d'usine à gaz avec une grande concertation citoyenne, une éco-construction, c'est un peu de l'arnaque parce qu'il n'y aura en fait rien à co-construire étant donné que les trois quarts du projet sont de toute façon des impératifs techniques liés à des réseaux, à l'écoulement des eaux, aux règles de circulation et finalement aux contraintes réglementaires. C'est pour cela que nous avons plutôt concerté sur un style, sur un nombre de places, sur des paramètres que nous pouvions éventuellement faire un peu bouger mais qui ne sont finalement pas si nombreux que cela. M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Oui, trois points. Pour le premier point, je comprends d'après vos explications que vous considérez que c'est un sujet trop compliqué pour que l'on fasse de la concertation. À ce moment-là, ne faisons jamais de concertations. »

M. le Maire : « Trop contraint sur le plan technique, oui. »

M. MESSIER : « Je suis d'accord que c'est un sujet compliqué, complexe, avec des contraintes, mais ce n'est pas pour autant que les gens ne peuvent pas être concertés. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de la concertation. Oui, c'est compliqué, mais mettons sur table les enjeux complexes, les gens sont capables de les comprendre et je pense qu'il faut avoir confiance dans la réflexion des gens. »

M. le Maire : « Je suis désolé mais l'expérience depuis dix ans prouve qu'il y a parfois des gens qui ont des certitudes absolues, qui sortent des études bidon qui ne sont validées par personne pour nous expliquer qu'il faut faire cela et pas autre chose, et c'est parfois compliqué. Sur des choses très techniques je préfère plutôt faire appel aux professionnels de Vallée Sud Grand Paris qui sont plutôt de bon niveau et dont c'est quand même le métier. Ensuite, je veux bien que tout citoyen s'estime plus compétent que les ingénieurs de Vallée Sud Grand Paris mais, honnêtement, il y a des choses sur lesquelles on peut concerter et il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas le faire. Quand il y a beaucoup de technicité on rentre dans des zones qui ne sont plus des zones de concertation, c'est beaucoup trop compliqué pour que l'on puisse avoir un débat qui soit équilibré. »

M. MESSIER : « Je pense que vous avez une vision biaisée de la concertation. Évidemment les gens ne sont pas techniciens experts mais on s'enrichit à écouter ce que disent les gens. »

M. le Maire : « Tout à fait mais, M. MESSIER, nous sommes une des villes où il y a eu le plus de concertations depuis dix ans, il faut quand même atterrir. La concertation de la place de l'Église, la concertation de la place de Gaulle, on a mis des lunettes de vision 3D pour que les gens puissent visualiser l'ambiance dans laquelle ils seraient, on a fait une votation citoyenne pour la place de la Mairie, on a fait une votation citoyenne pour la place de La Cavée pour choisir éventuellement le type d'aménagement que préféreraient les gens. On n'a donc pas arrêté de faire des concertations, à chaque rue on a organisé des concertations pour essayer de prendre en compte les avis de tous les citoyens. Sur les Blagis on a fait trois ans de concertation. »

M. HOUCINI : « Six ans, M. le Maire, pas trois ans. »

M. le Maire : « Trois ans de concertation active et trois ans de plus d'accompagnement. Arrêtez de nous accuser de vouloir biaiser les choses ; je n'ai pas d'intérêt dans l'affaire, mon seul intérêt c'est de faire quelque chose qui marche dont les citoyens seront contents. Imaginons que je veuille être réélu, vous voyez ce que je veux dire, imaginons une hypothèse extraordinaire, je n'ai donc pas intérêt à imposer quelque chose dont personne ne veut, vous êtes quand même d'accord avec moi. Mon intérêt c'est de faire plaisir au maximum aux Fontenaisiens et donc d'écouter un maximum de monde, je ne vois donc pas pourquoi je voudrais biaiser une concertation pour imposer un truc que je voudrais faire, c'est quand même une construction intellectuelle bizarre ! »

M. MESSIER : « On a une vision divergente, j'étais à la réunion de concertation et j'ai entendu beaucoup de critiques sur le projet que visiblement vous n'avez pas entendues, il n'y a donc pas eu une vraie concertation. »

M. le Maire : « Les critiques me disaient que je supprimais trois places de stationnement quand même, on a bien entendu les mêmes, non ? »

M. MESSIER : « Non, pas dans la réunion publique, ce n'était pas cela les propos qu'on entendait. Bref, je pense que l'on n'arrivera pas à s'entendre là-dessus, moi je pense qu'il ne faut pas avoir peur. »

M. le Maire : « Ensuite, ce sont toujours les mêmes, c'est ceux qui étaient là, c'est le monsieur qui est derrière dont vous parlez. »

M. MESSIER : « Je reviens sur l'autre sujet, sur le fond de ce qu'évoquait M. CONSTANT, sur cette idée que vous avez dans votre tête et qui à mon avis est fautive, que le commerce de centre-ville vit grâce aux places de stationnement dans la rue Boucicaut. L'étude ITER que vous aviez mandatée en 2017 montrait déjà que 70 % des Fontenaisiens se déplacent à pied, c'est déjà le cas aujourd'hui. Ensuite, si c'était le cas... enfin vous prenez la rue Boucicaut comme moi, quand vous voyez les gens sortir des commerces, vous les voyez aller dans les voitures qui sont garées dans la rue ? Non, la plupart repartent à pied. C'est déjà le cas aujourd'hui, vous avez donc une idée biaisée. Une rue commerçante de centre-ville – je parle bien de centre-ville, on n'est pas à Vélizy 2 – ne vit pas de l'achat d'impulsion avec une voiture qui s'arrête, ce n'est pas vrai. »

M. le Maire : « J'entends ce que vous dites, cette discussion nous l'avons eue quinze fois avec un certain nombre de gens qui sont dans la salle mais en même temps, ce qui me fait peur, c'est que vous puissiez un jour être à ma place parce que, franchement, vous avez un niveau de doute qui est proche du zéro absolu. En gros, on pense différemment, cela veut dire que mon esprit est biaisé, parce que vous, vous êtes sûr. Moi je considère quand même que tous les commerçants de la rue Boucicaut ne sont pas complètement stupides, et s'ils veulent tous avoir des places de stationnement, c'est qu'il y a quand même une petite raison, ce sont aussi des professionnels qui se renseignent sur leur métier, sur ce qui fait éventuellement la construction d'un chiffre d'affaires, sur les conditions de survie. S'ils me disent tous la même chose je dois quand même me dire que ma certitude doit un tout petit peu intégrer cet avis-là. »

M. MESSIER : « Pas tous, les commerçants ce n'est pas un bloc uniforme. »

M. le Maire : « Les gens que l'on consulte et qui sont des professionnels aussi de l'aménagement nous disent à peu près la même chose. On nous vend toujours la rue Houdan mais la rue Houdan ne va pas si bien que cela aujourd'hui encore. Ensuite, il y a quand même un certain nombre de villes, dont la dernière en date est Nancy, je crois, et à Niort aussi, où ils ont fait une rue piétonne il y a un an et où le commerce est aujourd'hui en train de s'effondrer. Quant aux applications de ce principe sur Paris, ce que j'observe depuis quelques années c'est une disparition absolument totale des commerces de proximité, c'est terminé. Sur la rue Rivoli il n'y a plus un seul commerce, il n'y a plus que des boutiques de souvenirs. Si l'on veut garder un peu de chalandise il faut donc se plier quand même aux règles du commerce de chalandises. Le manager du commerce de Montrouge dit la même chose, les responsables du commerce des villes voisines disent la même chose, le responsable du Plessis-Robinson dit la même chose. Je veux bien que l'on ait toujours raison contre tous les autres mais il faut être quand même très sûr de soi. »

M. MESSIER : « La rue de Rivoli a un taux de vacance de commerces historiquement bas. »

M. le Maire : « Il n'y a plus que du service, tout a disparu. Écoutez, allez vivre à Paris, moi je vois Paris se transformer progressivement en musée et il n'y a plus en fait de vie. Alors ce n'est pas partout, des quartiers sont quand même préservés mais ce sont des quartiers où paradoxalement il y a encore de la circulation, c'est par exemple la rue Raymond-Losserand dans le 14^e. »

Mme REIGADA : « On compare la rue de Rivoli à Paris qui est quand même ultra emblématique et j'aimerais juste vous rapporter à quelque chose qui est malgré tout plus emblématique que notre ville et qui est encore une fois la ville de Nancy. Dans la ville de Nancy, qui est quand même une ville touristique, qui a une chalandise naturelle, que l'on a envie d'aller visiter, ils ont pris leur vieille rue principale qui est la plus commerçante, ils l'ont piétonnisée en septembre 2022, c'est donc récent. Et en juin 2023 il y a eu une levée de bouclier des commerçants qui avaient perdu 10 % de leur chiffre

d'affaires. Aujourd'hui, la ville de Nancy cherche par tous les moyens un endroit où ils pourraient stationner les voitures parce qu'ils ne veulent pas revenir en arrière sur la piétonnisation ; ils cherchent donc partout où ils pourraient rajouter du stationnement. Cela a été mécanique, moins 10 % d'un coup ! Et je pense que la ville de Fontenay-aux-Roses a un tissu commercial encore un peu trop fragile pour se permettre ce genre de prise de risque, à moins de vouloir tuer tout le monde et notre centre-ville. »

M. le Maire : « Bien, nous n'allons peut-être pas faire le débat. »

M. CONSTANT : « Je voudrais tout de même dire un petit mot parce qu'il faut bien, un 29 février, que je dise à M. MESSIER que je suis au moins d'accord avec lui sur une chose. Effectivement, je suis d'accord avec vous, M. MESSIER : les gens qui sortent des commerces de Fontenay-aux-Roses avec leurs paquets ne prennent pas leur voiture, mais pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas assez de rotation des voitures dans la rue Boucicaut ou dans d'autres rues de Fontenay-aux-Roses, comme l'a largement déterminé le comité thématique de stationnement. Je vais même vous dire quelque chose qui va encore plus vous étonner – mais rien n'est étonnant un 29 février – : j'ai eu cette discussion avec l'adjoint communiste à la voirie de Bagneux ; vous vous rendez compte, c'est quand même extraordinaire ! M. MESSIER, contrairement à vos idées farfelues de supprimer 30 % des places de stationnement à Fontenay-aux-Roses, ce qui compte c'est le ratio de places avec la rotation. Je l'ai expliqué aux commerçants qui sont tous d'accord avec moi. Aujourd'hui il y a dans la rue Boucicaut un certain nombre de voitures, mais vous pouvez aller aussi au parking Robert-Marchand, vous pouvez aller dans l'avenue Lombart, dans la rue Jean-Noël-Pelhard ou dans beaucoup d'autres rues de Fontenay-aux-Roses, vous avez des voitures qui ne bougent pas. Ce ne sont pas du tout des voitures-ventouses mais des voitures qui ne bougent pas, c'est là que vous faites une confusion, M. MESSIER, ce sont des voitures qui arrivent le matin et qui repartent le soir. J'ai célébré un mariage il n'y a pas très longtemps et des gens qui venaient de Cachan m'ont dit "M. le Maire-adjoint, c'est quand même formidable votre ville où le stationnement est gratuit, je viendrai me garer le week-end ici et prendre le RER pour rentrer chez moi à Cachan." C'est là qu'est le problème et pas du tout dans le fait que les Fontenaisiens se rendent à pied dans la rue Boucicaut. S'ils peuvent se garer dans la rue Boucicaut ils iront en voiture dans la rue Boucicaut et les commerçants – nous étions avec le Maire – nous ont dit qu'ils étaient à 100 % d'accord avec cela. Nous étions dans la rue un jour où il faisait froid à pierre fendre, vous n'étiez pas là. Le président de l'association des commerçants était là, un grand nombre de commerçants nous ont rejoints, et ce sont eux qui nous ont dit qu'ils étaient d'accord sur le principe de l'adéquation entre le nombre de places et la rotation. C'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler, c'est ce sur quoi le comité thématique mené par un certain nombre de citoyens a travaillé, a rendu ses conclusions au Maire, et l'approche du stationnement à Fontenay doit et va changer. »

M. le Maire : « Mme LE FUR ».

Mme LE FUR : « Je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit, M. CONSTANT, vous voulez rendre le stationnement payant, c'est ça ? »

M. le Maire : « Non, Mme LE FUR, on n'a pas dit cela. »

Mme LE FUR : « Il vient de dire oui ! J'ai demandé "Allez-vous rendre le stationnement payant ?" parce que c'est ce que j'ai compris de ce que vous venez de dire. Je pose une question ouverte... »

M. le Maire : « Ne réponds pas cela parce qu'ils vont travestir ta réponse dès demain matin ! On va avoir une grosse *fake news* demain matin dans le blog de M. MERGY ! »

Propos hors micro

Mme LE FUR : « Du coup, précisez-le parce que ce n'est pas clair. »

M. CONSTANT : « Encore une fois c'est le comité thématique. La volonté de M. le Maire est de rendre l'espace fontenaisien aux Fontenaisiens. L'ensemble des Fontenaisiens pourront donc se garer à Fontenay-aux-Roses sans payer. Il y aura un certain nombre de zones, des zones en tension aujourd'hui dont j'ai cité quelques-unes, où il faudra avoir une accréditation – nous sommes encore en train de travailler là-dessus – pour que les Fontenaisiens ne paient pas mais que les non-Fontenaisiens paient. La rue Boucicaut fera l'objet d'un traitement particulier, et encore une fois c'est le comité thématique qui a dit cela, pour favoriser la rotation, aussi bien pour les Fontenaisiens que pour les non-Fontenaisiens parce qu'il n'y a pas de raison que l'on refuse à nos commerçants

fontenaisiens que des non-Fontenaisiens viennent acheter chez eux. Donc aujourd'hui, oui, le stationnement deviendra payant à Fontenay-aux-Roses pour les non-Fontenaisiens. M. MERGY, j'espère que votre article demain dira bien cela : le stationnement deviendra payant pour les non-Fontenaisiens, et uniquement pour les non-Fontenaisiens. L'adjoint au Maire de Bagneux m'a dit que dans le centre-ville de Bagneux – et je vais utiliser exactement le mot qu'il a utilisé – avait provoqué "une évaporation" des voitures non-bagnolaises. »

M. le Maire : « Vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas voter votre vœu en l'état... »

M. MERGY : « ... vous ne pouvez pas voter les vœux de l'opposition »

M. le Maire : « Il arrive que l'on vote des vœux de l'opposition, c'est d'ailleurs arrivé au dernier conseil municipal. Si effectivement nous en avons la possibilité – ce que je crains hélas de voir se concrétiser –, bien évidemment nous continuerons à consulter et toutes les bonnes idées seront retenues, croyez-le bien, parce que c'est notre intérêt autant que le vôtre. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, la motion est rejetée. »

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel (pouvoir à M. VASTEL), RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel (pouvoir à M. RENAUX), ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à M. DELERIN), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud (pouvoir à M. CONSTANT), RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à Mme BULLET), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, votent contre]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre (pouvoir à M. SOMMIER), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à Mme LE FUR), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

QUESTIONS

M. le Maire : « J'ai ensuite une question de la majorité à M. MERGY, ce n'est pas très fréquent, c'est la première fois. M. RENAUX va en donner lecture. »

Question de la majorité municipale posée à M. MERGY

Question :

La réponse au besoin de logements a fait l'objet en 2013, d'un schéma directeur de la région qui fixe pour la période 2015-2030 la construction de 70 000 logements supplémentaires par an. Cet objectif a été décliné par les documents amont au PLU 2017 (SRHH, PMHH) par une augmentation de 15% de logements pour notre commune, soit 1 500 logements.

Cet objectif est suivi par le Préfet, qui a demandé à la commune de justifier la capacité du maintien de l'objectif de 1 500 logements lors de la modification du PLU en 2022 qui restreignait la constructibilité en zone pavillonnaire.

Au cours de la campagne de 2020, la liste « un temps d'avance pour Fontenay » a reconnu l'obligation de construire sur notre commune ; Tout en exprimant un engagement de limiter les constructions à 1300 logements supplémentaires et en réduisant le nombre de logements supplémentaires sur le quartier des Blagis (voir les annexes), ce qui revient pro ou prou au même nombre de logements supplémentaires hors Blagis de notre projet.

Enfin, le SDRIF fait actuellement l'objet d'une révision. Le nouveau document présenté en enquête publique planifie 70 000 logement/an jusqu'à 2040 (au lieu de 2030), tout en réduisant la consommation foncière de 20% par décennie (ce qui revient à diviser par 3 la consommation foncière prévue par l'ancien schéma de planification en vigueur, ce qui induit de fait plus de construction dans les zones déjà artificialisée), certains opposants au Conseil Régional actuel, auquel votre partie est associé-partenaire, estimant ce besoin à 100 000 logements /an.

Dans l'hypothèse où le Préfet accepterait un ajustement de l'objectif, et en se basant sur le gabarit moyen en terme de logements des opérations qui se font actuellement sur notre commune, cela

représente 35 opérations de constructions. Ce nombre mériterait également d'être majoré pour répondre à vos propos de réduire la hauteur et l'empreinte au sol des projets validés. Monsieur MERGY, en votre qualité de chef de file de l'opposition, pouvez-vous indiquer au conseil municipal où vous envisagez d'implanter ces 35 opérations à minima ?

Question du groupe Fontenay Demain, déposée par Arnaud BOUCLIER - Pierre Henri Constant – Jacky GABRIEL – Michel RENAUX

M. RENAUX : « La réponse au besoin de logements a fait l'objet en 2013 d'un schéma directeur de la Région qui fixe pour la période 2015-2030 la construction de 70 000 logements supplémentaires par an. Cet objectif a été décliné par les documents amont au PLU 2017 par une augmentation de 15 % de logements pour notre commune, soit 1 500 logements.

Cet objectif est suivi par le Préfet qui a demandé à la commune de justifier notamment la capacité du maintien de l'objectif de 1 500 logements lors de la modification du PLU en 2022 qui restreignait la constructibilité notamment en zone pavillonnaire. Au cours de la campagne de 2020, la liste "Un temps d'avance pour Fontenay" a reconnu l'obligation de construire sur notre commune, tout en exprimant un engagement de limiter les constructions non pas à 1 500 mais à 1 300 logements supplémentaires et en réduisant le nombre de logements supplémentaires sur le quartier des Blagis, ce qui revient peu ou prou au même nombre de logements supplémentaires hors Blagis comme nous l'avons dans notre projet.

Enfin, le SDRIF fait actuellement l'objet d'une révision. Ce nouveau document présenté en enquête publique planifie 70 000 logements jusqu'en 2040 et non jusqu'en 2030, tout en réduisant la consommation foncière de 20 % par décennie, ce qui revient à diviser par 3 la consommation foncière prévue par l'ancien schéma directeur, ce qui induit en fin de compte de réaliser des constructions sur les zones déjà artificialisées. D'ailleurs, au Conseil régional certains opposants auxquels votre parti est partenaire estiment que ce besoin à 70 000 logements par an serait même de 100 000 logements par an.

Dans l'hypothèse où le Préfet accepterait un ajustement de l'objectif, et en se basant sur le gabarit moyen en termes de logements des opérations qui se font actuellement dans notre commune, cela représente 35 opérations de constructions de la ville sur la ville. Ce nombre mériterait également d'être majoré pour répondre à vos propos de réduire la hauteur et l'empreinte au sol des projets validés par notre majorité.

Monsieur MERGY, en votre qualité de chef de file de l'opposition, pouvez-vous indiquer au conseil municipal où vous envisagez d'implanter ces 35 opérations à minima ? »

M. MERGY : « Merci de votre question. Même si la procédure des questions écrites ou orales telle qu'elle est décrite dans le code général des collectivités territoriales porte normalement sur des questions qui concernent les affaires de la commune, et même si votre question a été envoyée hors délai, je ne suis pas procédurier comme vous et je réponds donc bien volontiers à votre question. Je rappelle toutefois que c'est une question orale, donc j'apporte une réponse mais il n'y a pas de débat, vous ne reprenez donc pas la parole après ma réponse. »

Brouhaha

M. MERGY : « Eh bien si. Nous, quand nous posons une question, M. le Maire...

J'insiste tout d'abord sur le "je" puisque je réponds en mon nom propre et non pas au nom de l'opposition.

La première chose que je voudrais souligner et qui ne vous a probablement pas échappé depuis 2020 c'est que je n'ai pas gagné les élections municipales en 2020. Je suppose donc que votre question qui relève finalement un peu de la politique-fiction consiste à anticiper d'éventuelles élections municipales anticipées qui seraient organisées par la Préfecture des Hauts-de-Seine à la suite par exemple – c'est une hypothèse d'école – de la démission d'une partie de votre majorité en raison du climat détestable qui règnerait dans votre équipe.

Supposons, toujours pour poursuivre le scénario de politique-fiction, que les habitants de notre commune, malgré votre bilan exceptionnel, soient tellement mécontents de votre bilan qu'ils donneraient la majorité à la liste que j'aurais alors l'honneur de conduire.

Supposons donc que je devienne Maire ; la première chose que je ferais en matière d'urbanisme et de logement, ce serait d'interdire formellement toutes les invitations à déjeuner des promoteurs immobiliers et surtout ne plus donner les clés de la ville à un promoteur immobilier pour aménager un quartier comme vous le faites sur l'îlot Potiers-Lombart.

Je voudrais ensuite vous rappeler que l'urbanisme est une compétence du Territoire puisque, comme vous le savez, nous sommes en train de mettre en place un PLUI et qu'au sein du Territoire Vallée Sud Grand Paris il y a des communes qui sont mieux placées que Fontenay-aux-Roses parce qu'elles accueillent un certain nombre de friches industrielles et donc on pourrait y construire de nouveaux logements puisque l'on peut considérer que la solidarité devrait jouer au sein du Territoire. En matière de construction de logements effectivement, vous le savez aussi bien que moi, il y a deux injonctions contradictoires : il faut à la fois construire de nouveaux logements, notamment en Ile-de-France, et en même temps il faut mettre fin à l'artificialisation des sols, contrairement à ce que vous faites depuis 2014.

Mais supposons, toujours dans ce scénario de politique-fiction, que le Préfet refuse de mutualiser la construction au niveau du Territoire et qu'il nous impose la construction de 1 300 logements à Fontenay-aux-Roses. Dans cette hypothèse, la première chose que je ferais, c'est que je demanderais aux services municipaux de me donner le recensement exact de tous les logements qui auraient été construits depuis votre élection ou qui sont en chantier. Comme vous l'avez dit tout à l'heure il y a déjà 400 logements qui ont été construits depuis votre élection et il y a sur la ville actuellement une douzaine de chantiers de constructions immobilières un peu partout, y compris dans les quartiers pavillonnaires, et puis il y a un gigantesque projet aux Blagis. Alors vous avez mis six ans, comme l'a dit Mohamed, pour se concerter et pourtant le projet n'avance pas, ce qui montre que le pilotage de ce projet, comme beaucoup de projets par la Ville, n'est pas d'une grande efficacité.

Supposons que malgré tous ces logements déjà construits, en chantier, sous permis de construire, on n'arrive pas aux 1 300 logements que je m'étais engagé à construire en 2020. Je n'ai pas le chiffre exact, Michel RENAUX doit l'avoir en tant que Maire-adjoint à l'urbanisme mais comme vous ne partagez pas les chiffres on ne peut pas le savoir. Mais supposons effectivement que malgré la mobilisation exceptionnelle de votre Mairie pour construire des logements sur Fontenay on n'ait pas atteint encore les 1 300 logements. Ce que je ferais, moi, c'est que je demanderais aux services municipaux d'identifier des parcelles dans la ville qui sont susceptibles d'accueillir des microprojets de construction. Mais contrairement à vous, M. le Maire, je n'irais pas d'abord négocier avec les promoteurs immobiliers et ensuite informer les riverains d'un projet de construction, je ferais exactement l'inverse, c'est-à-dire que j'irais voir les riverains, je me concerterais avec les riverains, j'échangerais dans les quartiers concernés pour avoir les avis et les contraintes exprimés par les riverains en matière d'accueil ou de construction immobilière. Je fixerais ensuite un cahier des charges qui s'imposerait en toute transparence à l'ensemble des promoteurs avec une charte de construction qui imposerait des critères environnementaux, des critères RSE, des critères éthiques et des critères de qualité architecturale. Aucun dossier qui ne respecterait pas cette charte de construction ne pourrait être ensuite instruit par les services municipaux.

Depuis dix ans, M. le Maire, vous avez fait le choix de construire à marche forcée en discutant en catimini avec des promoteurs immobiliers et en imposant ensuite vos choix aux Fontenaisiens, d'où l'importance des recours. Ce n'est pas l'opposition qui fait des recours, c'est les citoyens comme l'a dit tout à l'heure Pauline ou Maxime. C'est des riverains qui ont un intérêt pour agir, moi, je n'ai pas d'intérêt pour agir quand il y a un chantier qui se passe ailleurs que rue Boucicaut, et donc ce sont des riverains qui en toute connaissance de cause considèrent que ces chantiers menacent leur qualité de vie, menacent leur vie à Fontenay.

Si j'étais à votre place, je ferais exactement le contraire, M. le Maire, c'est-à-dire que je privilégierais la transparence, la concertation et le dialogue pour construire à Fontenay des logements de qualité et accessibles à tous. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY, pour cette bordée d'insultes. Paradoxalement vous n'avez pas répondu à la question mais, cela dit, cela vous a donné l'occasion de vous défouler en m'insultant un peu plus, comme d'habitude, considérant que j'ai fait des choses "en catimini" avec les promoteurs immobiliers, que je suis finalement le copain des promoteurs immobiliers. C'est absolument détestable et insultant, je vous le dis en toute franchise. Apparemment cela vous fait beaucoup rire, si cela peut vous détendre, tant mieux pour vous, mais je pense que quand on parle d'agressivité et de respect, j'ai du mal à recevoir vos leçons après ce type d'intervention. »

M. MERGY : « Je ne crois pas vous avoir insulté. »

M. le Maire : « Parce que "négocier en catimini avec des promoteurs", ce n'est pas "chelou" du tout, il n'y a pas de sous-entendu ? Arrêtez, vous vous payez notre tête, je ne négocie rien du tout avec les promoteurs, ce sont eux qui viennent me voir quand ils ont déjà acheté. C'est votre métier, en plus, je pense donc que vous vous payez notre tête parce que, globalement, ce n'est pas comme ça que cela se passe du tout... »

M. Mergy : « faites preuve de transparence sur les rendez-vous avec les promoteurs pour lever toute ambiguïté. »

M. le Maire : « M. MERGY, écoutez-moi, dans la vraie vie vous savez très bien comment cela se passe. Il y a un projet qui naît quelque part et quand le promoteur arrive dans le bureau il a déjà son projet en main et c'est d'ailleurs plutôt nous qui les renvoyons généralement dans leurs 22. Et c'est plutôt un très grand nombre de projets que nous avons fait annuler depuis dix ans parce qu'ils n'étaient pas conformes à ce qu'on pouvait attendre, ils n'étaient pas au bon endroit. Il n'y a pas non plus de projet dans les zones pavillonnaires. »

Propos hors micro de M. MERGY

M. le Maire : « Bien, écoutez, cela vous a permis de bien vous défouler, c'est le principal, j'en suis heureux pour vous. »

M. MERGY : «. Vous m'avez posé la question... »

M. le Maire : « Enfin, rassurez-vous.
Nous avons ensuite une question sur le tableau de bord de Mme POGGI. »

Question de Mme POGGI sur la mise à jour du site internet de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du Commissariat à l'Énergie atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses

Question : "Monsieur le Maire,

Notre ville partage une histoire commune avec le CEA. Berceau du nucléaire civil en France, le Centre de Fontenay-aux-Roses a arrêté définitivement ses activités en 1995 pour laisser place progressivement au développement, à la recherche en sciences du vivant et en recherche technologique.

Suite à l'arrêt de ses activités de recherche sur le nucléaire, le CEA a mis en place un programme d'assainissement et de démantèlement des installations correspondantes. Une Commission Locale d'Information a été instituée auprès du site. Cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

Or, il apparaît que pour certains documents, la communication via le site internet (<https://www.cli-far92.fr/cea-fontenay-aux-roses/tableaux-de-bord>) s'est arrêtée en 2021 ou 2022.

Depuis le 8 décembre 2021, les comptes rendus des commissions plénières ne sont pas mis en ligne :

Commissions plénières

Au cours de ces réunions sont exposés par exemple, le rapport d'activité annuel, des points d'avancement de projets, les événements et incidents déclarés par le CEA, les évolutions réglementaires, etc ...

Commission plénière du 8 décembre 2021
Commission plénière du 11 décembre 2019
Commission plénière du 2 juillet 2019
Commission plénière du 4 décembre 2018

Il en est de même concernant les rapports d'activités, le dernier datant de 2021 :

Rapports d'activités

Une Commission Locale d'Information, ou CLI, est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

L'installation et le fonctionnement d'une CLI est de la compétence d'un Département.

- [rapport d'activités 2021](#)
- [rapport d'activités 2020](#)
- [rapport d'activités 2019](#)

De la même façon, le dernier tableau de bord date du 8 décembre 2021 :

Tableaux de bord

Depuis mai 2015, la CLI-FAR s'est dotée d'un tableau de bord pour suivre l'assainissement et le démantèlement des INB du CEA de Fontenay-aux-Roses. Ce tableau évolutif informe sur le calendrier de fin de démantèlement et sur les termes sources avec 23 indicateurs.

Le terme source mobilisable est la quantité de matière radioactive susceptible d'être impliquée dans un incident ou un accident. Du fait des opérations d'assainissement démantèlement, il est en diminution constante d'une année sur l'autre sur le centre de Fontenay-aux-Roses.

Veuillez trouver ci-après les tableaux de bord :

- [8 décembre 2021](#)
- [11 décembre 2019](#)
- [2 juillet 2019](#)

Enfin, le rapport de transparence et sécurité nucléaire de 2023 n'est pas mis en ligne :

Rapports Transparence et sécurité nucléaire

Une Commission Locale d'Information, ou CLI, est instaurée, selon [la loi TSN \(Transparence et Sécurité Nucléaire\) du 13 juin 2006](#) auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base.

Établi selon les termes de la loi « Transparence et sécurité nucléaire », le Rapport d'information sur la sûreté nucléaire et la radioprotection du centre présente dans le détail les résultats des opérations menées en matière de sûreté, de radioprotection, de surveillance de l'environnement et de gestion des déchets radioactifs.

Ce rapport est édité tous les ans, consultez le bilan des années suivantes :

- [2014](#)
- [2015](#)
- [2016](#)
- [2017](#)
- [2018](#)
- [2019](#)
- [2020](#)
- [2021](#)
- [2022](#)

Pouvez-vous me préciser si cela est normal ? En cas de réponse négative, pourriez-vous solliciter la CLI afin que les documents précités soient mis en ligne sur le site de la CLI de Fontenay-aux-Roses ?"

Mme POGGI : « Comme nous avons le CEA à Fontenay-aux-Roses, il y a un certain nombre de mesures de transparence au niveau de la sécurité nucléaire qui doivent être respectées et pour cela il y a un site Internet qui porte sur ces éléments et sur des éléments de la Commission locale d'Information. Je suis allée récemment sur le site et il y a des documents qui doivent être transmis. Un seul, le relevé d'analyse de mémoire, est de 2023 mais tous les autres éléments – je vous ai mis les captures d'écran dans la question – sont soit de 2021, soit de 2022. Cela veut dire qu'il manque donc soit une année, soit deux années. Je ne suis pas une grande spécialiste de tous ces éléments et je crois que vous êtes président de la CLI, ou du moins que vous l'avez été, M. le Maire : est-ce qu'il est normal que les documents ne soient pas à jour sur le site Internet et, si ce n'est pas normal, est-ce que vous pourriez solliciter la CLI pour qu'elle les publie ? Je vous remercie. »

M. le Maire : « Tout à fait. Alors, je ne sais pas si c'est un hasard mais je ne suis plus président de la CLI depuis 2020 et ce n'est plus mis à jour depuis 2021. Je suis assez d'accord avec vous et je pense qu'il faut que l'on regarde ça car il n'est pas normal que le site Internet ne soit pas à jour, et même le tableau de bord, que j'avais demandé au CEA quand j'étais président et qui avait été créé à cette époque de façon à relever les incidents. Très bien, je regarde cela et vous tiens au courant. »

Mme POGGI : « Merci. »

**Question orale posée par le groupe « Ensemble Citoyens fontenaisiens
DEMOCRATIE – SOLIDARITES – TRANSITIONS » D sur les données sur les
attributions de logements**

« Exposé :

Nous avons en tant qu'élus un devoir de transparence vis-à-vis de nos citoyens pour garantir l'équité dans la gestion du service public. C'est particulièrement important pour le service logement, qui doit afficher des règles et procédures de traitement transparentes et collégiales.

Comme je m'y suis engagée dans ma tribune dans Fontenay Mag' du mois de février, j'assumerai mon rôle de mon rôle d'investigation et de contrôle.

C'est pourquoi je vous ai demandé communication des informations suivantes concernant l'activité du service logement lors du dernier Conseil Municipal du 8 février.

Le PV de ce Conseil n'ayant toujours pas été partagé vers les élus, je suis dans l'obligation de réitérer ma question, y compris ma demande de communication de la ou les enquêtes administratives. S'y ajoute un point supplémentaire concernant la vacance du poste de Directeur du Logement.

Question :

D'une part, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2023 :

- 1- le nombre et la catégorie (nombre de pièces, adresse de la résidence sociale) des logements attribués par les bailleurs sociaux sur proposition du service logement de la ville.*
- 2- un tableau anonymisé sur les conditions d'attribution de chacun de ces logements sociaux avec les éléments suivants :*
 - a) Nombre de candidats proposés par la ville au bailleur social*
 - b) Classement éventuel effectué entre les candidats par le service logement, avec les critères clefs et données correspondantes*

D'autre part; pour la période du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à ce jour :

- 3- le nombre et la catégorie (nombre de pièces, adresse de la résidence sociale) des logements attribués par les bailleurs sociaux sur la réservation ville (pour lesquels la ville est réservataire).*
- 4- Lesquels de ces logements "réservation ville" ont été attribués à un élu ou un fonctionnaire de la ville, ou à leurs proches (parent ou enfant).*
- 5- Enfin, je vous rappelle la promesse que vous avez faite lors du CM du 5 octobre; de communiquer la ou les enquêtes administratives concernant le logement dès la fin de la procédure disciplinaire. C'est le cas aujourd'hui.*
- 6- Le poste de Directeur du Logement va-t-il être supprimé ? Quels seront les moyens de ce service actuellement en déshérence, et si le poste de directeur est supprimé, qui en assume actuellement la responsabilité et qui l'assumera à l'avenir ?*

Nous travaillerons sur ces questions sur la base de ces documents, puis, en toute clarté nous communiquerons - avec votre appui - nos conclusions aux fontenaisiens. Je ne doute pas de votre engagement, puisque nous partageons le même désir de faire la lumière. »

M. le Maire : « J'ai un petit souci, Mme GAGNARD, c'est que vous avez posé la même question au dernier conseil. »

Mme GAGNARD : « --. Merci, M. le Maire. Je voulais éviter d'avoir seulement trente secondes à parler. La lecture attentive de ma question, c'est qu'il y a de nouveaux alinéas, et comme on n'a pas eu le procès-verbal, pour une bonne mémoire je vous ai rappelé les questions antérieures mais il y a des points nouveaux, à savoir :

- 1- La transmission des enquêtes administratives ;*
- 2- Que devient le poste de la Directrice ? Est-il supprimé puisque nous avons pu voir la promotion de cette Directrice, que personnellement je ne regrette pas car elle a d'immenses qualités ? »*

Mme ANTONUCCI : « Concernant le poste de responsable du service Logement et non de directeur du service Logement, je vous ferai la même réponse que lors du conseil municipal du 5 octobre dernier, à savoir que, même vacant, ce poste reste maintenu dans l'organigramme. Cette réorganisation qui a vu le rapprochement des services Habitat et Logement fait suite à presque un an de réflexion interne et cinq mois d'échanges avec le service concerné. Comme vous le savez aujourd'hui, le service est dirigé par la responsable du service Habitat-Logement.

Par ailleurs, je vous remerciais d'arrêter vos sous-entendus mensongers quant à "une déshérence du service". Les agents qui le composent nous ont fait part de leur satisfaction quant à cette organisation nouvelle. L'efficacité de notre action reste inchangée, très précisément grâce à leur dévouement. Vos propos sont une attaque contre leur engagement pour les Fontenaisiens et donc inacceptables.

Pour les autres questions que vous vous posez et que vous avez déjà posées au conseil municipal du 8 février, je vous renvoie à la réponse exhaustive qui vous a été faite à cette occasion. Vous pourrez consulter tout cela dans le PV. »

M. le Maire : « Merci, Claudine. Je précise que la transmission de l'enquête administrative obéit à certaines règles parce qu'en fait, tout n'est pas transmissible dans une enquête administrative. Nous avons fait faire une enquête administrative, nous l'avons confiée à un organisme extérieur comme c'est l'usage et qui était le CIG en l'occurrence. Il est évident que quand le CIG fait des auditions dans un service pour savoir s'il s'est passé des choses anormales, si les gens savent par avance que leur témoignage va être ensuite publié et rendu publique ils ne racontent pas grand-chose. Il est donc un peu logique que les enquêtes du CIG ne soient pas transmissibles et qu'elles soient anonymes d'une certaine façon. Les conclusions de l'enquête ne sont pas anonymes mais encore faut-il pouvoir anonymiser malgré tout un certain nombre de conclusions. La transmission des conclusions, même des conclusions de l'enquête, obéit donc à certaines règles qui nous amènent à devoir consulter un peu nos avocats pour savoir ce que l'on a le droit de communiquer ou pas. Par ailleurs, sur la temporalité, nous avons le droit les communiquer que lorsque l'on a effectivement prononcé l'arrêté de sanction. On ne peut le faire que lorsqu'on a le compte rendu du jugement qui est officiellement notifié, et nous n'avons pas la notification du jugement. Pour l'instant je ne peux donc pas suivre les réquisitions du tribunal, je n'ai pas encore reçu le jugement. »

Mme GAGNARD : « Il y a une confusion, je ne vous parle pas du tout de la position de la commission disciplinaire, je vous parle des documents que vous avez transmis au CIG pour que cette commission intervienne, c'est-à-dire du minimum d'analyse, la transparence que vous nous n'aviez proposée. J'ai une excellente mémoire personnellement, je me souviens très bien qu'au mois d'octobre vous vous étiez engagé, dès que les conditions le permettraient, et à l'époque, l'histoire étant évolutive, c'était la traduction en conseil de discipline de cette personne. La chose a été faite le 15 décembre, nous sommes ce matin au mois de mars... »

M. le Maire : « Je vous répète parce que j'ai dû mal me faire comprendre que je m'engage à transmettre tous les documents que j'ai le droit de transmettre. Les documents que j'ai transmis à la commission de discipline, qui est tenue par le secret, sont l'intégralité de l'enquête faite par le CIG, de même que ce que j'ai d'ailleurs transmis au Procureur, qui est l'intégralité et que je ne peux pas divulguer à qui me le demande. »

Mme GAGNARD : « Qui le demande, ce sont quand même les élus de votre Ville, M. le Maire. »

M. le Maire : « Mme GAGNARD, vous savez très bien que... »

Mme GAGNARD : « La transparence c'est quand même quelque chose qui exige à un moment donné une certaine qualité de courage. »

M. le Maire : « Écoutez, la ligne est simple, je ne fais qu'appliquer la loi. Nous avons des avocats qui sont payés pour cela... »

Mme GAGNARD : « Vous avez une interprétation de la loi qui est très personnelle et très évolutive. »

M. le Maire : « Écoutez, vous êtes fatigants, c'est vraiment insupportable cette espèce de harcèlement en permanence, ces sous-entendus sur la probité du Maire, il y a un niveau d'irrespect qui est quand même incroyable. Nous ne sommes pas dans une cour de récré, franchement ! On ne peut pas prendre un sujet sans que vous sous-entendiez que... mais vous n'avez rien, il n'y a rien du tout, c'est simplement une espèce de complotisme à deux balles, franchement, c'est insupportable ! Écoutez, je vous souhaite de le connaître, Mme LE FUR, puisque vous souhaitez un jour être à ma place, je vous souhaite de le connaître, vous verrez comme c'est amusant de voir des gens qui sont de ce niveau d'opposition.
M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Mme GAGNARD, il se trouve que je suis membre d'une commission de discipline du CIG et que les documents que nous recevons, nous avons interdiction formelle de les communiquer et d'en parler à qui que ce soit. Je pense que si c'est interdit aux membres du comité du conseil de discipline, cela s'applique donc aussi aux... »

Mme GAGNARD : « C'est dommage que vous n'avez pas communiqué avec M. le Maire, ça lui aurait évité de s'engager --»

M. DELERIN : « Il se trouve que je ne suis pas membre du comité de discipline de catégorie A, je suis dans une autre catégorie, mais je suis désolé il y a un secret d'instruction ; on ne peut pas balancer au risque de sanctions. »

M. le Maire : « Très bien, nous allons avancer. Je crois que j'ai une autre question de Mme GAGNARD. »

Question orale par le groupe « Ensemble Citoyens fontenaisiens DEMOCRATIE – SOLIDARITES – TRANSITIONS » de sur la révision de la taxe foncière 2024

« *Exposé :* La ville de Fontenay-aux-Roses a décidé le 13 avril 2023 lors du vote du budget annuel une augmentation notable de la Taxe foncière. Or, tous les éléments d'exécution budgétaires 2023 indiquent que les éléments de risques liés à la crise énergétique ont été largement contenus en 2023, et le budget 2024 reflète que les ressources excèdent les besoins.

Question :

Devant ce retour à la "normale", avez-vous décidé une révision des taux de la taxe foncière fontenaisienne pour retourner aux taux 2022, comme je vous l'avais proposé l'année dernière ? »

Mme GAGNARD : « C'est un grand plaisir pour moi de voir à quel point M. DELERIN, avec brio – un brio qui lui est habituel – a su nous dire que nous avons assuré une bonne gestion, ce que je confirme en tout point. Donc, vérification faite à N+1, nous n'avons pas vraiment besoin d'une aussi grande augmentation. Je forme des vœux, que je continuerai à former avec rigueur et récurrence, pour que nous soyons dans la clause de revoyure que je vous avais proposée et qui a valu votre courroux au point de m'exclure de votre cercle de proches, ce qui d'ailleurs me permet aujourd'hui une grande liberté dont je vous remercie de m'avoir permis de la retrouver. »

M. le Maire : « Que je vous remercie d'avoir prise, ma chère. »

Mme GAGNARD : « Avec bonheur, M. le Maire. »

M. DELERIN : « J'ai un texte de réponse mais je dirai en préambule que si certains sont doués pour la parole, ils sont nettement moins bons pour les chiffres.

Madame la Conseillère municipale, vous parlez d'un retour à la normale. Alors, celui-ci n'existe pas contrairement à ce que vous indiquez de manière assez fallacieuse dans votre question, nous avons eu l'occasion d'en débattre lors du ROB.

En effet, s'ils ont marginalement baissé, les prix des fluides restent près de trois fois supérieurs à ceux que nous avons connus en 2022. Comme je l'ai dit, nous allons en effet payer entre 130 et 140 € le MW de gaz quand il était à 49 €, ce qui fait une progression de 286 €, donc près de trois fois le prix.

Par ailleurs, leur hausse en 2023 se répercute désormais sur les autres biens et services auxquels la collectivité va avoir recours pour mener ses missions. En témoigne l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement ; à titre d'exemple, dans le cadre d'une révision de contrat, le coût de nos fournitures de denrées alimentaires va augmenter de 24,58 %.

Par ailleurs, je vous rappelle le climat de tension sur les finances des collectivités locales et l'incertitude quant au contexte international. Qu'en sera-t-il du niveau de la DGF – nous avons vu qu'elle était baissée et nous attendons les annonces pour la loi de finances rectificative –, de la fréquentation des services ou encore de la baisse engagée des droits de mutation ? Vous n'êtes également pas sans savoir que le ministre des Économies et des Finances a revu à la baisse les prévisions de croissance pour la France qui restent optimistes, comme je l'ai indiqué, et qu'il annonçait en conséquences des coupes budgétaires à hauteur de 10 milliards d'euros. Si pour l'heure il a été indiqué que les collectivités territoriales, déjà très largement mises à contribution, ne devraient pas faire directement les frais de ces réductions, l'expérience nous invite à faire preuve de prudence en la matière une fois la loi de finances rectificative votée avant l'été.

Enfin, je dois vous rappeler que ce taux nous permet de dégager un autofinancement prévisionnel de 1,8 M€ cette année, réduisant notre recours à l'emprunt à l'heure où les taux d'intérêts sont les plus élevés.

À l'inverse, si nous revenions au taux de taxe foncière antérieur, qui avait augmenté nos recettes de 2,9 M€ – je ne parle que de la partie augmentation de notre taux –, nous serions donc en fonctionnement déficitaire car si en maintenant le taux nous avons 1,8 M€ d'excédent, si nous enlevons 2,9 M€ de recettes, je suis désolé mais 1,8 M€ - 2,9 M€, cela nous amène à avoir un budget déséquilibré de 1,1 M€. De fait, ce budget ne pourrait tout simplement pas être bouclé et serait donc présenté en déficit, ce qui est tout à fait illégal.

Aussi, je dois vous confirmer que dans une logique de bonne gestion il ne pourra pas y avoir de baisse de taux de la taxe foncière en 2024. »

Mme GAGNARD : « le résumé c'est restant fluide, c'est ça ? »

Mme GAGNARD : « donc on va être fluide. »

M. le Maire : « Nous prenons grand soin de l'intérêt des Fontenaisiens. »

M. DELERIN : « Eh bien relisez, je pense que vous pouvez relire le rapport, dont la qualité a été soulignée, et si vous êtes capable de faire une addition et une soustraction vous comprendrez. »

M. le Maire : « Très bien. J'ai une question sur le budget participatif de Sonia, Pauline et Pierre. Je pense que c'est Pauline qui va la lire, c'est la seule dernière représentante ! »

Mme LE FUR : « Oui, M. le Maire, j'ai résisté ! »

Question orale déposée par le groupe « Socialistes, Citoyens et Écologistes » sur le budget participatif

Mme LE FUR : « *Monsieur le Maire, Vous avez lancé dans le dernier MAG de Fontenay-aux-Roses le budget participatif 2024. Cependant, aucun bilan n'a été présenté des précédents budgets participatifs. Pouvez-vous revenir sur les réalisations des précédentes éditions et sur leurs montants, donc globalement la répartition des enveloppes budgétaires ? De plus, serait-il envisageable d'associer les élus de l'opposition en nous permettant de siéger au sein du jury pour plus de transparence ? Merci.* »

M. le Maire : « Mme PORTALIER-JEUSSE, je vous en prie. »

Mme PORTALIER-JEUSSE : « Tout d'abord, introduit en 2018, le budget participatif, dispositif de la démocratie locale, a été initié à la suite d'une mission de réflexion confiée par M. le Maire à un groupe d'étude composé exclusivement de membres des comités d'habitants et copiloté par M. BRESSE et M. DELAHAYE... »

Propos hors micro de Mme GAGNARD

M. le Maire : « Vous pouvez laisser parler l'oratrice, s'il vous plaît, merci. »

Mme PORTALIER-JEUSSE : « Le budget participatif est un dispositif dont le principe est de pouvoir mobiliser des crédits exclusivement en investissement, directement même, s'il y a lieu, par un seul Fontenaisien ou un groupe de Fontenaisiens sur la base des projets qu'ils présentent et qu'ils choisissent eux-mêmes via un jury citoyen.

Ce dispositif de budget participatif est distinct et complété par des ressources mobilisables pour des actions comme les cafés citoyens ou des opérations ponctuelles dans la ville. Ce jury de sélection des projets participatifs à Fontenay-aux-Roses est composé uniquement de membres de comités d'habitants. Le choix des projets et des critères qui les déterminent sont du ressort de ce jury composé d'habitants. Le choix politique qui a été fait est très clair : les élus ne participent pas au jury afin que les habitants restent maîtres des choix. D'ailleurs, la première initiative de ce travail a eu lieu en 2019. Le jury qui a auditionné et sélectionné ces projets était composé exclusivement des membres des cinq comités d'habitants.

Depuis la mise en place de ce dispositif, ce sont au total 56 projets qui ont été proposés : 12 projets ont été retenus et 10 projets ont été réalisés. Quelques exemples de projets réalisés :

- Le jardin à côté de l'école de La Roue, en lien avec l'école qu'il a mobilisée comme outil pédagogique.
- Le compost collectif pédagogique réalisé à l'intérieur de l'école de La Roue.
- L'aménagement d'un espace extérieur de détente en face du collège.

Les projets écartés l'ont été car ils ne pouvaient pas être traités dans cet espace participatif. Certains ont été orientés vers d'autres dispositifs pour accueillir une réponse.

Le montant du budget participatif a également évolué ; il est monté en charge, passant de 20 000 € à 50 000 €.

Enfin, la place des élus est de mobiliser les citoyens à présenter des projets et à venir participer à l'amélioration du bien-être collectif et du vivre-ensemble dans la ville. »

M. le Maire : « Merci, voilà qui termine ce conseil municipal. Nous avons rendez-vous le 4 avril prochain pour le vote du budget. Merci à vous.

Il y a encore une question ? Oui, pardon, j'ai oublié une dernière question de M. MERGY. »

Question orale déposée par M. MERGY concernant le projet de chantier de construction immobilière sur l'Ilot Potiers

M. MERGY : « Monsieur le Maire,

Ce chantier de construction immobilière consistant à transférer à un promoteur immobilier la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement d'un quartier, y compris la réalisation d'un équipement public sportif, appelle de ma part deux questions :

- 1- *Quelles sont les mesures prévues dans le cadre de la réalisation du chantier de l'Ilot Potiers au regard du caractère argileux des sols ?*

Le terrain sur lequel sont prévues les nouvelles constructions immobilières est un terrain argileux. Or, les sols argileux peuvent se modifier en fonction des variations d'eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

Par conséquent, la législation impose un certain nombre d'obligations reprises notamment dans la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018.

Il incombe notamment à la commune en tant que vendeur de faire réaliser une étude géotechnique qui doit permettre d'affiner l'évaluation du risque à l'échelle du terrain.

Il incombe ensuite au promoteur immobilier en tant que maître d'ouvrage de fournir une étude géotechnique de conception.

Il appartient ensuite au constructeur, soit de suivre les recommandations de l'étude géotechnique de conception, soit de respecter des techniques particulières de construction définies par voie réglementaire.

Je vous remercie donc de bien vouloir m'indiquer :

- Comment ces obligations réglementaires seront prises en compte par chacune des parties prenantes de ce projet de densification immobilière ;

- Si ces différentes études seront traçables et consultables par tous les élus du conseil municipal et par tous les Fontenaisiens qui en feront la demande.

- 2- *Est-ce que votre projet sera de nature à vous permettre enfin de mettre en œuvre votre proposition électorale n°21 "Favoriser la création de bâtiments à énergie positive" ?*

En effet, ce n'est pour le moment le cas d'aucun des bâtiments construits depuis votre réélection. Qu'est-il prévu dans le cahier des charges de la construction des immeubles et du gymnase en la matière ?

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Si j'osais, je dirais que votre style est quand même très reconnaissable. M. RENAUX. »

M. RENAUX : « Merci, M. le Maire. Nous ferons une réponse en deux temps : moi pour la partie des études géotechniques et Mme BEKIARI pour les bâtiments à énergie positive.

Concernant donc les études géotechniques, dans le cadre d'une construction collective, c'est le maître d'ouvrage qui a en charge la réalisation des études et non le vendeur. Il doit prendre en compte les caractéristiques des bâtiments. Les études ont été réalisées par le maître d'ouvrage. Ces documents ne font pas partie des éléments du permis de construire et sont donc la propriété du maître d'ouvrage. Donc libre à chacun de demander au maître d'ouvrage d'avoir les informations qui lui appartiennent et qui ne sont pas la propriété de la Mairie.

Concernant la vente de l'ERP qui sera acquis par la Ville, à la réception du gymnase, il y aura non seulement la construction mais il y aura également toute la complétude du dossier qui accompagne en fin de compte la réception, et des éléments concernant le respect des contraintes dues à l'environnement géotechnique particulier seront donc présents. »

Mme BEKIARI : « Nous sommes bien entendu sur un bâtiment qui est peut-être – je ne suis pas certaine à 100 % – la pire passoire thermique de Fontenay-aux-Roses. De ce fait, ce projet a bien entendu été conçu avec la sobriété énergétique comme un de ses enjeux clés.

Il y a en fait un biais un peu anachronique puisque dans le programme le mot "Favoriser" est important mais nous sommes en 2020. Je m'explique : ces bâtiments seront ainsi soumis à la réglementation environnementale 2020, ce qui implique un niveau de performance énergétique sans nécessairement être à énergie positive mais également une maîtrise de l'impact carbone et du confort d'été. Ainsi, les nouvelles constructions ne sont pas plus efficaces uniquement dans la phase exploitation mais il est tenu compte des émissions pendant tout le cycle de vie du bâtiment.

Concernant les bâtiments à énergie positive, c'était un grand débat en 2020 ; il y a eu quand même quelques évolutions depuis, un élan assez considérable et des questions qui se sont imposées dans les débats à l'époque déjà concernant les surcoûts, entre 8 et 11 %. Des cabinets d'architectes

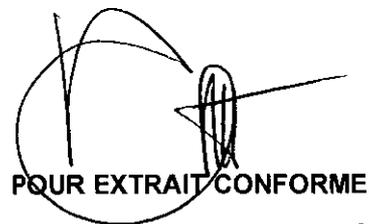
pouvaient y répondre, d'autres pas, des artisans étaient plutôt qualifiés, d'autres pas et il y avait donc un enjeu de formation quand même important. Il ne faut pas oublier qu'il y avait aussi des puristes, il fallait dans l'absolu appliquer les concepts des bâtiments à énergie positive, et d'autres dans une version en mode dégradé.

Ces débats continuent et des études sont en cours pour mieux cerner les impacts en termes d'économies d'énergie, les impacts sur l'environnement. Il y a eu à un moment donné un débat sur certains matériaux toxiques par exemple et le débat continue sur l'amélioration de l'efficacité.

De notre côté nous favorisons, nous restons néanmoins attentifs aux évolutions du marché, au progrès des études et à l'évolution du débat en la matière et je vous confirme que l'équipe municipale souhaite toujours s'engager dans cette voie. »

M. le Maire : « Cette fois-ci je crois que nous avons épuisé les questions. Nous nous retrouvons donc le 4 avril prochain. Merci à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h40, le 01/03/2024.



POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 27 JUIN 2024

Le Maire



Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie